

**CERCLE GÉNÉALOGIQUE  
ET HÉRALDIQUE  
DE L'Auvergne ET DU Velay**

**Assemblée  
Générale**



# **A moi Auvergne !**

**Dans ce numéro :**

**Organisation de l'A-G.**

**Recensements, Testaments**

**La baronnie de Thiers**

**Les « grandes lessives » d'antan**

**Le 25 septembre 1915**

*... la journée la plus meurtrière*

**Petits souvenirs de la guerre 39-45**

*... pour un jeune Auvergnat*

**et Vos Questions et Réponses**



La « machine à laver » de nos grand-mères  
(voir article pages 41-44)

**PUBLICATION TRIMESTRIELLE – 42<sup>e</sup> ANNÉE – 1<sup>er</sup> TR. 2019**  
**N° 167**                      **février 2019**                      **10 € le numéro**

Les CROZAT de Thiers (*cf. article pages 36-40*)



\*

Louis Antoine CROZAT, baron de Thiers  
(1700-1770)

Portrait par Jean Marc NATTIER (1733)

(*Marie Louise Augustine de LAVAL-MONTMORENCY*)

Madame CROZAT de Thiers  
et sa fille Antoinette

Portrait par Jean Marc NATTIER (1733)



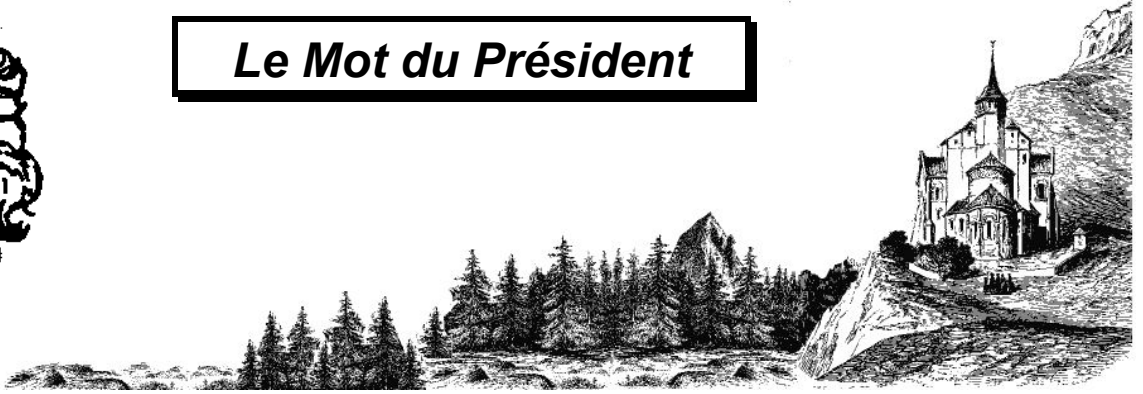
Blason des CROZAT

(*de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles du même, deux en chef, une en pointe*)





## **Le Mot du Président**



Chers Amis,

Dans quelques jours, va se tenir dans notre « bonne ville » de Brioude, la 41<sup>e</sup> Assemblée Générale de notre Cercle.

Au cours de celle-ci, je manifesterai mon intention de me faire remplacer à la Présidence, car, après quelques 15 années dans cette fonction, associée à la mise en forme de notre revue, je m'essouffle.

Ces dernières années m'ont fait comprendre que combiner les deux charges est trop lourd en consommation de temps.

Bien entendu, je resterai au sein de notre cercle (y compris son Conseil d'Administration) pour répondre à tout besoin, mais je ne puis continuer à assumer la double charge.

Et puis, pendant qu'il en est encore temps, j'ai envie de faire un peu autre chose, ... comme finaliser ma propre généalogie et écrire l'histoire de mes propres ancêtres, ce que me demande ma petite famille.

Et, pour commencer, de serait bien que certains d'entre vous se manifestent pour participer à un groupe rédactionnel qui prendrait en charge la préparation de la revue à partir des articles fournis par nos adhérents ou, éventuellement, en apportant leur propre « patte ».

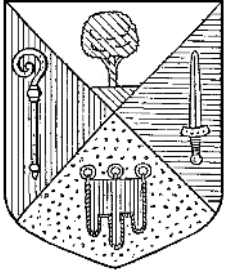
Les fonctionnalités de communication d'aujourd'hui permettent de travailler en commun, tout en demeurant chez soi, dans son propre environnement.

A très bientôt donc, pour de nouvelles activités.

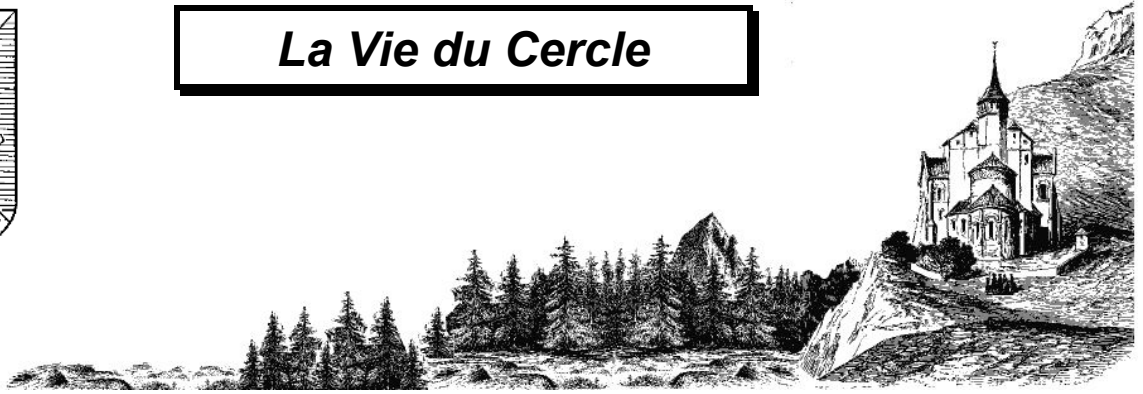
Bien cordialement à tous

Alain ROSSI

**Vous trouverez le sommaire de ce numéro et les adresses de contact en dernières pages de la revue (63-64). Merci de vous y reporter**



## La Vie du Cercle



# CONVOCATION A LA 41<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CGHAV

par Jean-Pierre BARTHÉLEMY (cghav-1260)

### L'Assemblée Générale se tiendra le dimanche 31 mars 2019 à Brioude à la « Salle de l'Instruction »

La tenue de cette assemblée à Blesle, un moment envisagée, n'a pu être confirmée, l'établissement susceptible de nous accueillir s'étant transféré à la montagne pour la saison d'hiver. Nous nous retrouverons donc à Brioude où nous étions déjà allés il y a 10 ans.

La salle, qui est mise à notre disposition par la mairie, se situe Rue de l'Instruction, qui donne sur la place de la Liberté (anciennement du Postel), qui constitue un très large parking gratuit.

A partir de 9h30, accueil des participants et émargement de la feuille de présence.

A partir de 10 heures, tenue de l'Assemblée avec son ordre du jour habituel :

**1- Rapport moral**, présenté par le Président, Alain ROSSI

**2-Rapport financier 2018**, établi et présenté par notre trésorière, Christiane BÉLIER,

**3- Election des membres du Conseil d'Administration**

**4- Questions diverses**

#### Les rapports

- Le rapport moral permettra de mettre en lumière les principaux points qui ont marqué la vie du Cercle depuis la célébration de son quarantième anniversaire, il y a un an, mais aussi de se pencher sur l'avenir du Cercle et la nécessité de renouveler l'équipe dirigeante à partir des deux principes dégagés lors du Conseil d'Administration de septembre 2018 à savoir :

- séparation des fonctions de Président et de responsable de la réalisation de la revue *A moi Auvergne* !

- transfert en Auvergne de la présidence du Cercle

- Le rapport financier 2018, présenté ci-après, est marqué essentiellement par les dépenses engagées pour fêter le 40<sup>e</sup> anniversaire du Cercle, mais celles-ci sont restées à très peu près dans les limites prévues par le budget, soit 10.000 €. Christiane BELLIER et Alain ROSSI répondront aux questions posées.

#### L'élection des administrateurs

Les mandats qui arrivent à expiration en 2019 sont ceux de Jean-Pierre BARTHÉLEMY, Jean-Noël MAYET et Jacques PAGEIX.

Ces trois administrateurs sont prêts à poursuivre leur tâche si l'Assemblée veut bien leur renouveler sa confiance.

Par ailleurs, Claude PÉRA qui a déjà apporté son concours au Cercle en diverses circonstances, a bien voulu accepter de faire un pas de plus et d'entrer au Conseil d'Administration.

#### Les questions

Traditionnellement, l'Assemblée se termine par des questions posées par les participants. N'hésitez pas à envoyer vos questions à l'avance, vous aurez une réponse plus documentée. Si vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée, vous avez néanmoins la possibilité de poser des questions en utilisant le verso du bulletin de participation encarté dans cette revue.

#### Repas

A l'issue de l'Assemblée, vers 12 h 30, chacun est invité à participer au repas qui sera servi à l'hôtel Artémis, qui se situe en dehors de Brioude, à l'ouest au niveau de la bifurcation de la déviation, construite récemment sur la route vers le Puy-en-Velay

Comme il existe une certaine distance entre le lieu de l'AG et le restaurant, il nous faudra faire appel aux bonnes volontés pour du **co-voiturage**.



Vous voudrez bien vous inscrire au moyen du bulletin encarté dans ce numéro afin que nous puissions informer préalablement le restaurateur du nombre de convives.

Le prix du repas est de 35 euros par personne, tout compris (entrée, plat, fromage, dessert, apéritif, vin, café)

### Après –midi

A partir de 15 h., tous ceux qui le souhaitent retourneront à la salle de l'Instruction (celle de l'AG) pour un spectacle de danses et chants « Renaissance » présenté par le groupe « Camerata brivatensis »

Ce spectacle sera bien entendu gratuit, offert par le CGHAV.

### Si vous assistez à l'Assemblée Générale

Envoyez votre bulletin d'inscription avant le 20 mars à Christiane BÉLLIER (Bel Horizon, Allée des Rossignols, 63780 St-Georges-de-Mons) en précisant si vous assisterez

aussi au repas (dans ce cas, n'oubliez pas le chèque de 35 €) et au spectacle (gratuit)

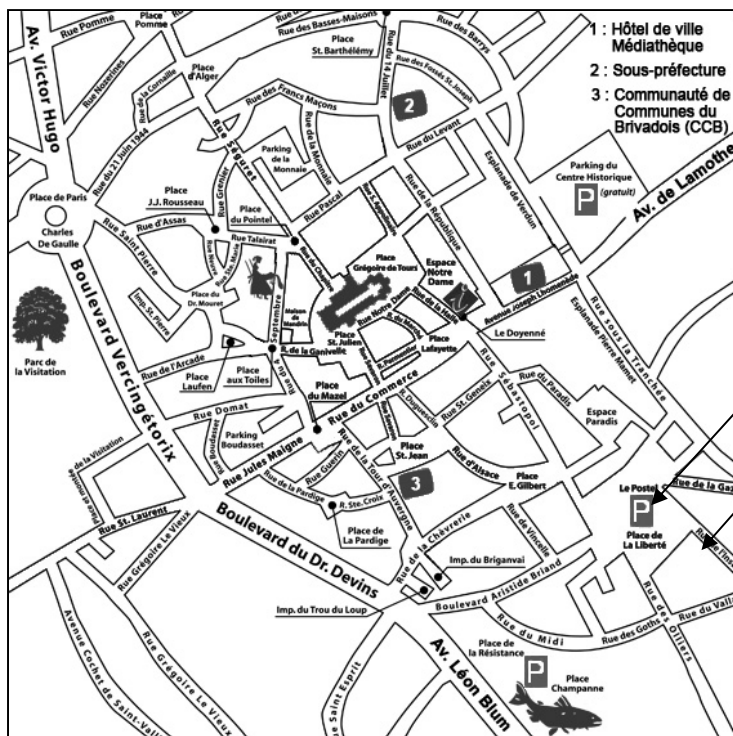
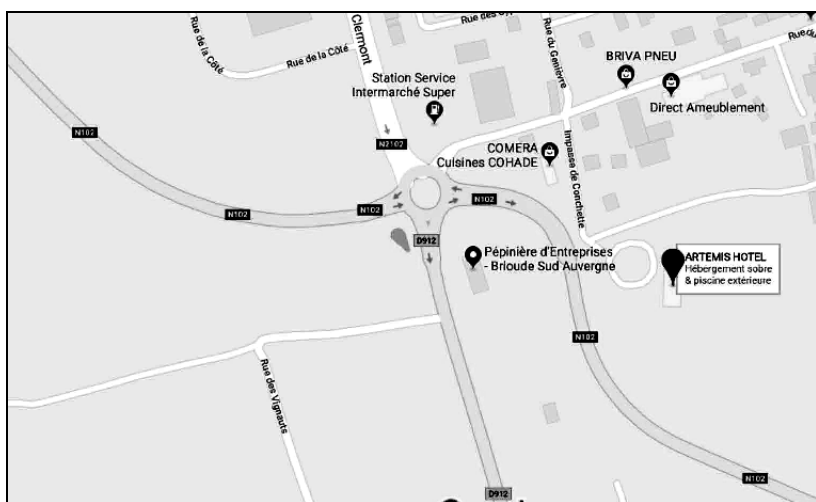
### Si vous n'assistez pas à l'Assemblée Générale

N'oubliez pas de donner votre pouvoir soit à une personne dont vous êtes certain qu'elle assistera à l'A.G., soit en l'adressant à Jean-Pierre BARTHELEMY (14, rue Broca, 75005 – Paris), libellé au nom d'un adhérent ou d'un administrateur de votre choix qui assistera à l'Assemblée, ou en laissant le nom du mandataire en blanc.

Les pouvoirs en blanc sont répartis entre les membres présents, étant rappelé qu'aucun d'entre eux ne peut détenir plus de 10 pouvoirs en application des statuts.

Si besoin est, vous trouverez les N°s de téléphone de Christiane BELLIER et de Jean-Pierre BARTHELEMY à la fin de la revue

### Hotel Artemis (Brioude)



Assemblée Générale

Parking

Salle de l'Instruction

# RAPPORT FINANCIER PRÉSENTÉ À LA 41<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CGHAV

par Christiane BELLIER (cghav – 2522)

## Compte d'exploitation 2018

Produits	Charges	dont 40 <sup>e</sup> Anniv.	Produits
Cotisations pour l'année 2018(935 adhérents - hors nouveaux 2019			30.769,00
Ventes AmA ! anciens et publications spéciales		- 385,10	594,10
Ventes de tables BMS (papier)			844,20
Produits Internet			8.729,86
Intérêts Livret A			628,99
<i>Remboursement des repas du 40<sup>e</sup> anniv.</i>		- 1.486,80	1.486,80
<b>Charges</b>			
Revue « A moi Auvergne ! » (4 n <sup>o</sup> – Impression – Routeur – Div.)	22.954,75		
Poste ( <i>y compris compléments revue</i> ),	1.031,59	138,75	
Informatique et internet ( <i>serveur, domaine, entretien</i> )	1.124,54		
Frais de publication, reproductions	1.224,43	905,13	
Cotisation FFG et autress	1.627,50		
Achat livres, documentation	1.040,90	596,90	
Assurance	1.027,99		
Frais Assemblée Générale	1.800,00		
Frais hôtel, repas	4.073,25	3.435,60	
Location de salles ( <i>dont Paris et Lyon</i> )	980,00		
Location du Centre diocésain (40 <sup>e</sup> anniv.)	4.032,00	4.032,00	
Coférences, visites	886,30	886,30	
Publicité (affiches)	612,73	612,73	
Frais de siège social de Clermont ( <i>charges, impôts, tél. Internet</i> )	3.592,29		
Fournitures bureau et petit équipement (1.527,34 + 813,13)	2.340,47	1.008,61	
Frais de déplacements	1.417,71	1.188,16	
Frais liés aux obsèques	398,70		
Dotation aux amortissements	87,19		
Sous total	<b>50.252,34</b>	10.932,28	<b>43.052,95</b>
<i>Résultat de l'exercice 2018</i>			7.199,39
<b>TOTAL</b>	<b>50.252,34</b>		<b>50.252,34</b>
<b>Hors compte d'exploitation et bilan :</b>			
<i>Frais engagés pour l'objet social du cercle</i>	6.533,00		
<i>Abandon de remboursement des frais ci-dessus (dons aux œuvres)</i>			6.533,00

## Bilan au 31 décembre 2018

Actif :	Actif	Passif
Bibliothèque rue de Châteaudun : valeur d'achat du local	22.100,00	
Ordinateur	575,79	
Produits à recevoir, dont	1.326,77	
<i>Livret A = 628,99 €</i>		
<i>Ventes internet = 532,35 € (+ div. = 165,43 €)</i>		
Disponibilités au 31/12/2018, dont	249.505,03	
<i>Banque Société Générale = 8.446,00 €</i>		
<i>Banque Crédit Agricole = 6.254,31 €</i>		
<i>Livret A (avant intérêts) = 83.853,02 €</i>		
<i>Sicav (au 31/12/2017) = 150.951,70 €</i>		
Moins valeur sur Sicav monétaires	581,72	
<b>Passif</b>		
Situation financière fin 2017		274.710,01
Adhésions 2019 reçues en 2018		853,00
Charges 2018 payées en 2019		5.725,69
<b>Résultat 2018 (néгатif)</b>	<b>7.199,39</b>	
	<b>281.288,70</b>	<b>281.288,70</b>



## Avis Importants



### CLERMONT-FERRAND

#### Permanences de la Bibliothèque

Adresse : 55, rue de Châteaudun,  
63000 Clermont-Ferrand (en face de la Gare)

Jours et horaire des réunions pour l'année 2019 :

Attention, à partir du mois d'avril les jours d'ouverture sont modifiés : les 1<sup>er</sup> mardi, 2<sup>e</sup> mercredi et 3<sup>e</sup> jeudi (sauf en mai = 3<sup>e</sup> merc. et 4<sup>e</sup> jeudi) à la bibliothèque du 55 rue de Châteaudun à Clermont-Fd, de 14h30 à 17h30.

Pour mieux répondre à vos attentes, le mercredi après-midi vous viendrez poser vos questions, présenter vos travaux, ou soumettre vos énigmes généalogiques, le CGHAV s'occupera du café, du thé et des douceurs.

Mais n'oubliez pas qu'en dehors de ces échanges, notre bibliothèque est riche d'ouvrages de généalogie et d'histoire des villages de vos ancêtres.

Vous y disposez également de relevés de contrats de mariage qui ne sont pas en ligne. Quant aux tables sur papier ou sur notre base de données interne (sur Nimègue), elles permettent de façon simple de reconstituer les familles et d'accéder à l'intégralité des fratries.

<b>Février</b>		<b>Mars</b>	Lundi 4 Mercredi 13 Vendredi 22
<b>Avril</b>	Mardi 2 Mercredi 10 Jeudi 18	<b>Mai</b>	Mardi 7 Mercredi 15 Jeudi 23
<b>Juin</b>	Mardi 4 Mercredi 12 Jeudi 20	<b>Juillet</b>	Mardi 2 <i>Vacances</i>

#### A noter :

Les permanences sont toujours interrompues pendant la période estivale et les jours fériés. Mais si vous avez des interrogations et si vous avez accès à Internet, vous avez toujours la possibilité de poser des questions sur le Forum.

L'adresse électronique de la Bibliothèque est :

[cghav@orange.fr](mailto:cghav@orange.fr)

ou Mme M-F. BRUNEL : [cghav63@orange.fr](mailto:cghav63@orange.fr)

### Fermeture des Archives départementales de Clermont-Ferrand

Les AD annoncent une fermeture au public pour réaménagements à partir de mai pour une durée prévisionnelle de 5 mois (ou peut-être un peu plus !)

Pendant ce temps, pour travailler nous serons obligés de nous contenter des éléments en ligne.

Il faut cependant se souvenir que, pour avoir des données systématiques, nos grands anciens dépouillaient tout autant les séries communales que départementales.

Par conséquent, lorsque des actes sont indexés sur nos tables et ne sont pas en ligne, il faut parfois se rapprocher des mairies pour obtenir des détails.

### LYON

#### Permanences à la Bibliothèque

Adresse : 39 bis rue de Marseille, 69007 Lyon  
(tramway T1, station Rue de l'Université)

Les réunions ont lieu de 14 à 17 heures le 3<sup>e</sup> mardi du mois et un samedi par trimestre, de 9 à 12 heures. Ces réunions ont pour objet d'échanger entre nous, de consulter nos relevés, les anciens numéros de la revue et les ouvrages présents dans notre bibliothèque.

**Prochaines réunions** **Mardi 19 mars** (14-17 heures)  
**Mardi 16 avril** (14-17 heures)  
**Samedi 18 mai** (9-12 heures)  
**Mardi 21 mai** (14-17 heures)  
**Mardi 18 juin** (14-17 heures)

**La réunion annuelle qui se situera un samedi de mars ou avril sera annoncée un peu plus tard**

**Contacts** : Jean-Marc FAYOLLE : Tél. : 04 2602 5657  
[fayolle.jeanmarc@bbox.fr](mailto:fayolle.jeanmarc@bbox.fr)

Brigitte LACROIX : [celacgen@yahoo.fr](mailto:celacgen@yahoo.fr)

## PARIS - RÉGION PARISIENNE

### Réunions mensuelles

A la demande de nos adhérents qui sont susceptibles d'être chargés de leurs petits enfants le mercredi après-midi, les réunions auront désormais lieu le **1<sup>er</sup> mardi de chaque mois, d'octobre à juin**, mais se tiendront toujours à la

**Maison des Associations du 2<sup>e</sup> arrondissement,**

23 rue Greneta, Paris 2<sup>e</sup>

où la réunion se tient de **14h15 à 18h45**.

De **14h15 à 17 heures**, temps de discussions informelles sur les problèmes rencontrés dans ses recherches avec les responsables du Cercle et les autres membres du groupe.

Il est possible d'y consulter divers outils de recherche (par ex. les ouvrages de REMACLE, TIXIER, BOUILLET, DERIBIER ou d'autres) mais il est nécessaire de s'assurer de leur disponibilité quelques jours avant la réunion auprès de :

- soit Jean-Pierre BARTHÉLEMY : Tél. : 01 4336 2005  
[barthelemyjpmc@wanadoo.fr](mailto:barthelemyjpmc@wanadoo.fr)

- soit Alain ROSSI : Tél. : 01 4637 3315 ou 06 8070 1538  
[rossi.cgnav@orange.fr](mailto:rossi.cgnav@orange.fr)

De **17 heures à 18h30**, la réunion proprement dite se tient, en général, autour d'un thème développé par un animateur, intérieur ou extérieur au groupe, qui fait l'objet d'un débat.

(la maison des associations du 2<sup>ème</sup> arrondissement se trouve au carrefour des rues Greneta (23) et Saint-Denis ; (Métro : Etienne-Marcel, Réaumur-Sébastopol ou Arts-et-Métiers)

**Prochaines réunions**    **mardi 5 mars**  
   **mardi 2 avril**  
   **mardi 7 mai**  
   **mardi 4 juin**

### En Haute-Loire :

#### FÉLINES (près de la Chaise-Dieu)

Un atelier de généalogie est organisé au café associatif, le « Café des Fées ». Ils sont animés par la patronne du café et par notre ami Gérard BOUDET.

Ces ateliers sont actifs une fois par mois, les vendredi de 14 à 17 heures les 22 mars, 12 avril, 24 mai, 14 juin, 12 juillet, 9 août, 20 septembre, 25 octobre, 22 novembre, 13 décembre.

Pour toute information complémentaire :

Site de la mairie : <http://mairie-felines.fr/>

Par mail : [cafedesfees43@gmail.com](mailto:cafedesfees43@gmail.com)

Par téléphone : 06 79 72 05 23

## PUBLICATIONS

### Le « nouveau TIXIER »

*Nobles et seigneurs dans les jugements de la sénéchaussée de Rioim (1570-1603)*

(238 pages 21x29,7 avec index des noms cités)

à commander pour 43 €, frais de port compris  
chez l'auteur : Eric TIXIER, 13 rue de Gravenoire  
63000 Clermont-Ferrand

## Nouvelle Publication Spéciale du CGHAV

*Les Chénenailles de Saint-Amant-Roche-Savine et leurs descendants*, par François CHALAMAUD

(67 pages, 21 €, franco de port)

à commander (comme les autres publications spéciales) auprès de Henri PONCHON,  
5 rue des Fontgenelles, 92310 – Sèvres

## PARIS : MAIRIE DU XV<sup>e</sup>

### Grand Salon de la Généalogie

les 14, 15 et 16 mars 2019

Dans les locaux de la Mairie du XV<sup>e</sup> arrondissement, où vous pourrez nous rencontrer directement, ainsi qu'une centaine d'autres associations de généalogie.

*Car vos ancêtres ne sont surement pas tous originaires d'Auvergne !*



### Conférences

En dehors des conférences spécialisées sur leur mode d'emploi, organisées par les différents organismes de la généalogie (Filae, Heredis, FamilySearch, Geaneanet) un certain nombre de conférences peuvent vous concerner et vous être utiles dans vos recherches :

- Bases de données judiciaires (jeudi 14h30)
- RetroNews et presse ancienne (Vendredi 12h30)
- Prisonniers de guerre (CICR) (vendredi 14h30)
- Immigration belge en France (samedi 12h30)
- Faire un arbre généalogique (samedi 14h30)

### Y aller

**Mairie du XV<sup>e</sup> arrondissement de Paris, 31 rue Pecllet**  
(entrée libre et gratuite)

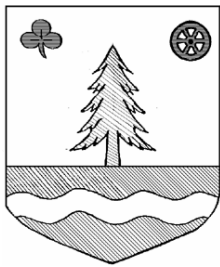
Jeudi 14 mars, de 14 à 20 heures

Vendredi 15 mars, de 10 à 19 heures

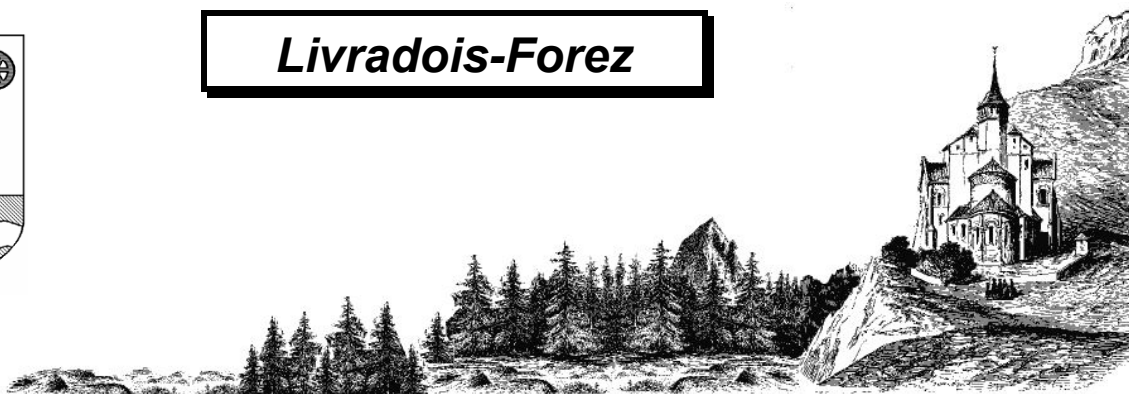
Samedi 16 mars, de 10 à 17 heures

Pour en savoir plus :

<https://www.salondogenealogie.com>



## Livradois-Forez



### CHRONIQUES DU LIVRADOIS-FOREZ - N° 87

par Jean-Noël MAYET (cghav-657)

#### Migrations :

##### Les PRULHIÈRES des Amériques

L'un des patronymes les plus fréquents d'Auzelles est bien celui des PRULHIÈRE (PRULIERE), avec 553 naissances sur les 9925 actes de baptêmes entre 1629 et 1792 (5,5%), évidemment originaires du hameau de Prulhière.

N'hésitez pas à chercher vos cousins PRULHIÈRE en Amérique du Nord, ils y ont été étudiés par Ginny ASHONOSHENI, une descendante de la branche états-unienne (son site : <http://www.prulhiere.org>), qui a pour ancêtre François PRULHIÈRE ° 30.05.1844 à Auzelles (fils de Jean PRULHIÈRE et de Marie COUPAS) + ca 1881 à Girard, comté de Trumbull, dans l'Ohio, x 24.05.1870 à Sochoux (25) Marie-Amélie ROYER ° 12.10.1848 Tholy (88) et + 19.12.1919 à Clinton, comté de Vermillon dans l'Indiana. Le couple a quitté l'Europe par le port de Liverpool pour arriver à New-York en 1874. Ils n'ont donc pas vu la statue de la Liberté... Avec 18 petits-enfants, ils ont peuplé les plaines de l'Ouest américain !

Par Internet, on arrive aussi à retracer la généalogie d'une autre famille, installée à Sarnia dans l'Ontario, avec Jean PRULIERE (1934-2018) épouse de Ross CROXALL, son frère Bill PRULIERE époux de Jackie FORBES, dont Steve PRULIERE (1956-2003) épouse Susan VIOLA, dont Bryan, Michael, Thomas et Robert PRULIERE. Ils doivent être les enfants de Michell PRULIERE ° en 1902 à Chorlton, dans le Lancashire + ca 1950 et de Della THIBODEAU.

Ce Michell (avec 2 « l ») PRULIERE était le fils d'un autre Michel PRULIERE ° ca 1849 dans le Puy de Dôme + 1930, installé au Royaume-Uni depuis au moins 1881, marié sur le tard (décembre 1901) avec une Mary BRETT.

Il reste à identifier ce premier Michel PRULIERE...

Qui trouvera ?

#### Migrations (suite) :

##### Les CHENENAILLES du Perche

François CHALAMAUD est l'auteur du dernier opus des Publications du CGHAV : *Les CHENENAILLES de St-Amant-Roche-Savine et leurs descendants* (2019).

Annette CHENENAILLES (1865-1924) était l'une de mes arrière-arrière-grand-mères, je me suis donc plongé évidemment avec intérêt dans la bonne soixantaine de pages de ce travail. François CHALAMAUD a su utiliser toutes les sources, registres paroissiaux, actes notariés, archives du baillage de Roche-Savine, et d'autres encore, ce qui lui a permis de reconstituer la généalogie de toutes les familles du nom depuis la souche initiale du village de Chenenaille paroisse de Saint-Amant-Roche-Savine vers 1600.

Cette reconstitution permet aussi de comprendre avec une certaine vraisemblance l'enchaînement des événements qui peuvent pousser certaines familles à partir de plus en plus loin de leur lieu d'origine.

Les gens heureux n'ont pas d'histoire. Par chance pour leurs descendants (généalogiquement parlant), il semble bien que les CHENENAILLES n'aient pas été toujours très heureux...

Guillaume CHENENAILLES (1636-1710), marchand de Chenailles et époux de Françoise DURIF (1656-1687), semble avoir été un voyou cité dans plusieurs affaires du baillage, avec une rixe où il rosse en septembre 1664 son cousin Jean CHENENAILLES (1642-1681), où encore une relation (plus ou moins consentie) à la Pentecôte 1697 avec une honorable veuve... mère de sa bru !

Dans les mêmes années, deux de ses neveux Benoît et Pierre CHENENAILLES vont être les principaux accusés d'une sombre affaire de vol, en se retrouvant enfermés en mai 1695 dans la conciergerie du baillage de Roche-Savine à la suite de la plainte de Gabrielle MATHIAS la veuve du notaire DURIF et de son gendre Jean BOSRIE pour vol : un dimanche matin (!), les deux frères, ivres, se seraient introduit chez la plaignante, et lui auraient dérobé or et argent, en ouvrant un coffre avec une « fausse clé » (sic).

L'affaire aurait pu les amener directement à la potence, voire à la roue, mais ils sont condamnés à seulement 30 Livres d'amendes (AD63 - B AM 272). On peut supposer que l'affaire n'était donc pas si évidente...

Ce Pierre est le premier des CHENENAILLES dont on peut affirmer qu'il a été un migrant puisque c'est à l'Hôtel-Dieu de Paris qu'il va décéder.

Il aura épousé en 1707 Marie DEROSSIS de La Guillerie paroisse de La Chapelle Agnon, dont plusieurs enfants. Cette famille CHENENAILLES va rester à la Guillerie jusqu'au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, le géographe Lucien GACHON est leur descendant.

Son frère aîné Benoît CHENENAILLES s'était lui marié en 1697 à Saint-Dier avec Antoinette ÉCHALIER, une fille de journaliers. Ce ne sera qu'une étape dans une itinérance qui va conduire presque toute sa descendance très loin du Livradois.

Leurs deux fils Pierre (° 1701), Jean-Baptiste (° 1704), deux de leurs filles Marie (° 1708) et Jeanne (° 1709) vont tous épouser quatre frères et sœurs de la famille BRUGIÈRE. Tout ce monde va partir comme scieurs de long. On retrouvera les mariages de la génération suivante dans le Perche, dans cette zone frontrière entre Orne, Sarthe, Loir-et-Cher.

Soit par ordre chronologique :

- le fils aîné de Jean-Baptiste CHENENAILLES, Joseph ° 1729 x 1758 à Montmirail (72) Anne BOURGERIE.
- son frère Jean ° 1742 x 1763 à Dollon (72) Louise GUILLERY.

Puis leurs cousins, les fils de Pierre CHENENAILLES :

- Guillaume ° 1734 x 1763 à Romilly (41) Marie RONCET puis en 1767 à Droué-Boisseleau Françoise LECLERC
- Louis ° 1741 x Marie LECLERC
- Jean ° 1743 x 1776 au Temple (41) Louise Marie Madeleine GALLOYER puis en 1815 au Temple Marie Anne MAUCLERC

Joseph, le premier à abandonner définitivement l'Auvergne, a eu un parcours assez étonnant. Son mariage du 10.01.1758 a été assez précipité (son épouse est enceinte), l'acte indique qu'il est scieur de long. Pour autant, il sait écrire et lorsqu'il est témoin au mariage de son propre frère Jean le 11.04.1763, il est devenu... chirurgien !

Il est probable qu'il avait dès les origines un niveau minimal d'instruction et quelques notions de soin (il fallait bien que dans un groupe de scieurs de longs, il y ait un infirmier).

Le trajet des frères et des cousins CHENENAILLES peut être reconstitué avec quelque vraisemblance.

Annie ARNOULT, dans sa *Grande histoire des scieurs de long* (1996) retrace par exemple l'itinéraire d'un certain Antoine CHEVALIER, qui en 1784, aura quitté le Perche pour retrouver son Livradois natal (soit 400 km) en 9 jours seulement :

- Le Mans le 15.03.1785,
- Château du Loir le 16,
- Tours le 16,
- Loches le 18,
- Châtillon sur Indre le 18,
- Châteauroux le 19,
- Châteaumeillant le 21,
- Montluçon le 22,
- Montaigut en Combraille le 22,
- Riom le 23,
- Billom le 24,
- et enfin Saint-Jean-des-Ollières.

Il n'y a pas de trace à Saint-Dier de la descendance de leurs oncles BRUGIÈRE. Soit il n'y en a pas eu, soit eux aussi ont migré... Mais où ?

Seul Benoît CHENENAILLES (1734-1811), le frère de Jean-Baptiste et Jean, qui avait suivi ses frères, retournera à Saint-Dier. C'est mon ancêtre.

*Antoine CHENENAILLES (1831-1909),  
sa fille Annette CHENENAILLES (1865-1924),  
son gendre Antoine BRAVARD (1862-1919),  
ses petits-enfants Anaïs BRAVARD (1888-1971, mon  
arrière-grand-mère), et Félix BRAVARD (1892-1973) –  
on notera le sol en terre battue : le photographe itinérant  
a dû prendre son cliché en passant par la ferme familiale  
de Montcriol, commune de Tours-sur-Meymont*

## Des nouvelles du GRAHLF

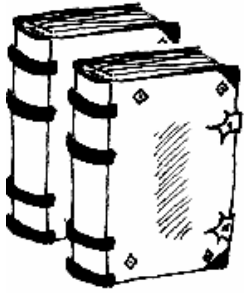
Le Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques du Livradois-Forez annonce ses publications 2019, avec d'une part, le numéro 41 des *Chroniques du Livradois-Forez* annuelles (dont un article de notre ami Thierry REMUZON), et d'autre part, le tome XVI des *Notes et Documents pour servir à l'Histoire du Livradois*. Je reconnais attendre avec intérêt la publication annoncée des documents sur Arlanc et sur le registre de la Justice de Clavelier de 1348-1349 !

## La 37<sup>e</sup> réunion du Livradois-Forez en 2019

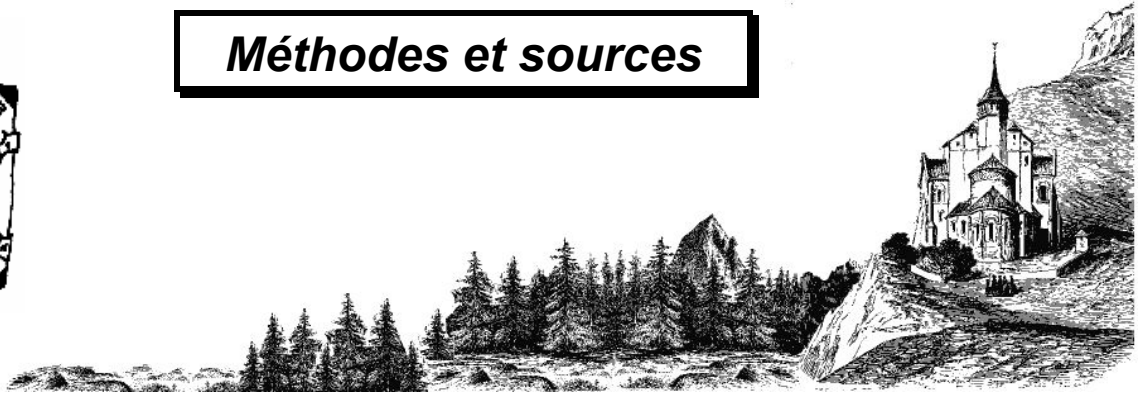
Elle devrait avoir lieu le **dimanche 29 septembre 2019**, cette fois-ci dans la Comté d'Auvergne, dans le nord donc de la zone couverte par le groupe du Livradois-Forez.

Nous vous en dirons plus dans les Chroniques prochaines.





## Méthodes et sources



### Les RECENSEMENTS de 1851 et leurs RENSEIGNEMENTS

par Alain ROSSI (cghav-2140)

Les recensements quinquennaux ont été créés par la loi du 22 juillet 1791, mais le premier « vrai » recensement, tel que nous le concevons n'a été réalisé qu'en 1831 et mieux en 1836. Bêtement Paris en a été exempté car l'opération fut jugée trop complexe, ce qui, avec la disparition des deux registres d'état civil dans les incendies de la Commune (1871) rend toute recherche généalogique à Paris bien aléatoire, alors que beaucoup de nos Auvergnats émigrés ont pu s'y marier.

Si, jusqu'à nos jours, les registres de recensements se présentaient toujours sur le même modèle. Les habitants apparaissent classés selon leur lieu d'habitation, soit par hameau, soit par rue, mais jamais alphabétiquement, contrairement aux listes électorales, quand elles ont été conservées. Cependant, l'un des recensements est très particulier par l'abondance des informations qu'il nous apporte, celui de 1851.

#### Deux sujets ont motivé une recherche particulière

##### 1/ La religion

Le Concordat de 1801 introduisait la rémunération des curés catholiques par l'État. Comme Napoléon était quelqu'un d'une rigueur administrative certaine, sans préjugé religieux, un article organique du 18 germinal an X (8.04.1802) édicta : « *il sera pourvu au traitement des églises consistoriales* » (ce qui concernait 4 cultes : catholique, réformé, luthérien et israélite).

Bien entendu, la Restauration n'allait pas s'impliquer particulièrement dans ce domaine, mais il n'en était pas de même de la République de 1848. Administrativement et financièrement, il était nécessaire d'obtenir une évaluation objective des populations concernées par ces cultes et donc des pasteurs et rabbins à rémunérer.

Sachant que le chiffre adopté pour les catholiques était de 6.000 personnes par paroisse et sachant que 81 consistoires, et donc pasteurs, étaient attribués à l'Église réformée, ce chiffre était-il comparable et adéquat ?

Un article récent (2009) de la revue « *Population* » en discute les résultats. Du fait d'une forte réticence des

protestants à se déclarer aux autorités, les résultats de ce recensement sont non seulement faux, mais en outre « adaptés » pour les faire coller avec le nombre de consistoires et les 6.000 personnes par paroisse (le nombre de protestants en France (*comme par hasard*) aurait représenté 5.938 individus par consistoire !).

La preuve de son inexactitude en serait apportée par la non-publication des chiffres par département (*seule donnée départementale non-publiée*) qui aurait manifesté la fausseté des chiffres

##### 2/ Les infirmités

Ici encore, la réponse est simple. Ces « infirmités » sont celles qui exemptent du service militaire, et qui, aussi, peuvent nécessiter une intervention d'assistance.

Avant comme après 1851, ces infirmités devaient être mentionnées dans la colonne observation, mais leur décompte par commune demeurait au bon vouloir des maires, ce qui entraînait une « large approximation ».

Tandis que du point de vue purement statistique, la disposition en colonnes permettait une addition exacte et un regroupement cantonal, départemental et global aisé. D'autant que les infirmités considérées n'appelaient guère de discussion, à une exception près le « *goitre* »

La présence de cette mention s'explique par l'intérêt de la « science » de l'époque pour le « crétinisme goitreux ». (voir les « *Compléments techniques* » après l'article de M.D. ICOLE)

##### 3/ En complément : d'autres informations

Du fait de la place allouée sur les registres par la double page, ce recensement permet différentes recherches. C'est le cas d'un des articles qui suit, qui a utilisé le recensement d'une petite région pour appréhender les **métiers** au sein de chaque commune.

*Les deux articles des pages suivantes sont en rapport avec ce recensement, soit par son exploitation, soit par les idées données au maire d'une petite ville*

# LES MÉTIERS DANS LE RECENSEMENT DE 1851

par Anne-Marie CHAMPAGNE (cghav-11190)

Mes ancêtres, quasiment tous paysans, vivaient dans une petite région à cheval sur le Puy-de-Dôme et l'Allier, de Menat, Pionsat au sud à Chavenon, Chappes au nord. Dans cette région, quand les prêtres prenaient la peine d'indiquer l'état des paysans, ils utilisaient divers termes : *gens de labeur, laboureurs, laboureurs propriétaires, fermiers, métayers, colons, locataires, valets domestiques, journaliers*. Certains de ces termes peuvent être synonymes, d'autres peu précis. En tout cas, les registres paroissiaux, évidemment, ne donnent aucun renseignement quantitatif.

Il faut attendre le recensement de 1851 pour avoir une idée précise de l'importance relative des diverses catégories professionnelles de la population de chaque commune. C'est le seul recensement, de 1836 à 1906, à fournir ces renseignements. À côté des statistiques de population par sexe, âge, état matrimonial, cultes, infirmités et nationalités, le recensement donne une répartition par professions : les agriculteurs, les artisans-commerçants et les professions libérales.

Pour les agriculteurs, le formulaire de statistiques fait une distinction entre fermiers propriétaires ou pas, de même pour les métayers et journaliers, mais des conseillers municipaux chargés du travail, surtout dans l'Allier, ne se sont pas toujours embarrassés de ces subtilités et ont compté les fermiers, les métayers *etc...* sans faire la distinction.

Quand elle est faite, c'est la somme qui est donnée dans le tableau. Des cultivateurs étaient donc propriétaires, mais propriétaires de quoi ? Des terres qu'ils travaillaient et dont ils vivaient ? Sans doute, pour la plupart. Et les journaliers propriétaires ? Peut-être de leur maison, d'un jardin, éventuellement d'une petite pièce de terre.

Les fermiers sont rares ; ils sont en principe propriétaires de leur bétail et de leur matériel et locataire des terres qu'ils travaillent, mais peuvent être confondus avec les métayers, ce qu'a peut-être fait le recenseur de Saint-Priest-en-Murat.

Remarquons que les nombres indiqués dans chaque catégorie doivent être ceux des adultes et de leurs enfants travailleurs, puisque sont comptés à part « *les enfants en bas âge à la charge de leurs parents* », sans tenir compte de la profession des parents.

Les communes du tableau qui donne la situation des agriculteurs sont celles les plus citées dans ma généalogie, en excluant Montvicq qui en 1851 avait une population importante de mineurs et les deux « villes », Pionsat et Montaigut-en-Combraille, mais en ajoutant Ygrande, la commune d'Émile GUILLAUMIN <sup>[1]</sup>.

Elles sont grossièrement rangées du sud vers le nord.

Il ne faut pas attendre une grande fiabilité de cette statistique, car les auteurs ne semblent pas toujours très habiles dans leurs calculs ; il est parfois difficile de lire les nombres sous les corrections, mais on peut tout de même constater que la proportion de cultivateurs propriétaires est nettement plus élevée dans le Puy-de-Dôme que dans l'Allier, ce qui est étrange, car il s'agit, pour certaines, de communes contiguës de part et d'autre de la « frontière » et on peut constater que dans l'Allier ces pourcentages tendent à diminuer en allant vers le nord.

À Ygrande, la proportion des agriculteurs non propriétaires était de 90 %. Ceci est en accord avec ce qu'on sait du métayage au XIX<sup>e</sup> siècle : il était plus développé dans le nord de l'Allier que dans le sud, où la petite propriété était fréquente <sup>[2]</sup>. Il semble que cette caractéristique s'accroissait dans le Puy-de-Dôme.

Le recensement confirme ce fait d'une autre façon en dénombrant les *propriétaires vivant du produit de leurs propriétés*, ces gens qu'aux siècles précédents on nommait les *bourgeois*. Ils sont rangés dans les professions libérales. Leur nombre est nul ou presque dans les communes du Puy-de-Dôme, mais il n'est plus négligeable à Beaune-d'Allier (10), à Chappes (30) et à Ygrande (57).

On retrouve la progression sud/nord et leur nombre est grossièrement corrélé à celui des agriculteurs non propriétaires employés par les grands propriétaires.

Le recensement de 1851 donne le nombre d'artisans de chaque commune. Dans les communes du Puy-de-Dôme ils sont inexistantes ou presque, mais leur proportion, relativement à la population adulte, monte à 3% à Youx et 5% au Quartier où les bourgs étaient assez importants.

Des communes de l'Allier présentent un pourcentage du même ordre (La Celle 2%, Chirat-l'Église et Chappes 3%, Chavenon 4,5%, Saint-Priest-en-Murat 6%).

Dans d'autres, vivaient davantage d'artisans, au moins 11%, jusqu'à 13% à Ygrande et 16 % à Blomard. La proximité de cette commune avec la ville de Montmarault explique peut-être ce pourcentage.

Toujours d'après le recensement, les artisans exerçaient principalement dans le bâtiment et l'habillement.

Cette petite étude m'a confirmé que la région de mes ancêtres était, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, très majoritairement paysanne et, dans le sud, quasi exclusivement paysanne avec une forte proportion de petits propriétaires.

[1] Émile GUILLAUMIN (1873-1951), cultivateur à Ygrande (Allier), militant de l'émancipation des métayers et auteur du beau livre *La vie d'un simple*, 1905.

[2] André TOURET, *Les campagnes bourbonnaises il y a cent ans 1870-1914*, Ed. Créer. Extrait de sa thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle soutenue en 1974.

## Statistiques du recensement de 1851.

### Les cultivateurs.

Communes	Hab.	I	%	II	III	IV	V	VI	Total	Enfants
<b>Puy-de-Dôme</b>										
Le Quartier	984	490	66%	7	15	130	100	0	742	185
La Cellette	568	231	54%	9	33	135	23	0	431	126
Youx	711	214	40%	0	109	189	17	0	529	168
Durmignat	618	244	53%	0	77	125	13	0	459	151
La Crouzille	986	320	42%	35	99	251	48	0	753	160
Buxières-sous-Montaigut	535	221	55%	0	117	41	26	0	405	124
Lapeyrouse	1 442	648	63%	39	200	1	148	0	1036	398
<b>Allier</b>										
La Celle	1 245	146	18%	96	140	340	97	0	819	386
Chirat-l'Église	499	13	3%	2	251	65	54	0	385	70
Beaune-d'Allier	1 223	170	28%	40	114	203	72	0	599	465
Hyds	833	157	34%	9	79	146	71	0	462	233
Blomard	616	36	12%	16	42	154	52	14	314	215
Saint-Priest-en-Murat	900	137	18%	103	92	137	108	0	577	211
Chappes	761	96	13%	47	95	86	147	0	471	162
Chavenon	443	38	15%	24	101	22	71	0	256	146
Ygrande	1 800	20	2%	65	285	309	146	0	825	609

**Hab.** : Nombre d'habitants de la commune.

**I** : Propriétaires cultivateurs ; **II** : Fermiers ; **III** : Métayers ou colons ; **IV** : Journaliers ;

**V** : Domestiques attachés à l'exploitation (valets, bergers) ; **VI** : Bûcherons, charbonniers.

**%** : Propriétaires cultivateurs (**I**) rapportés au total (**Total**) des cultivateurs (*sans les enfants en bas âge*).

**Enfants** : enfants en bas âge, quelle que soit la profession des parents.

### Les enfants en bas âge

Grâce à la statistique par âge de ce recensement de 1851, il est possible de savoir quel âge avaient « *les enfants en bas âge à la charge de leurs parents* » dénombrés dans chaque commune. Ces enfants avaient « *en dessous* » de 10 ans dans les communes qui comptaient très peu d'artisans et où il n'y avait pas d'instituteur (principalement les communes du Puy-de-Dôme). Plus âgés, on en déduit qu'ils étaient au travail chez leurs parents ou chez un maître.

Dans les communes où les artisans étaient plus nombreux et où il y avait une école, l'âge limite était de 12 à 14 ans, suivant les communes. Mais, je doute qu'il ait été facile pour les recenseurs de déterminer quand un enfant n'était plus à la charge de ses parents, car les enfants, très tôt, aidaient leurs parents.

J'ai recherché le nombre d'instituteurs dans 28 communes de la région qui m'intéresse. La majorité (19) avait un instituteur, mais deux au Quartier (63) et à Pionsat (63) et trois à La Celle (03). Les 9 autres n'en avaient pas, c'est-à-dire n'avaient pas d'école : La Cellette (63), Teilhet (63), Youx (63), Durmignat (63), La Crouzille (63), Buxières-sous-Montaigut (63), Chirat-l'Église (03), Blomard (03) et Chavenon (03).

Le recensement de 1851 dénombre dans ces communes quelques mendiants ou « *personnes sans moyens d'existence connus* », mais...aucune « *filles publiques* ». Ouf !

# GOITREUX RECENSÉS À CHAMALIÈRES EN 1866

par Marie Dominique ICOLE (cghav-3820)

En consultant le recensement de Chamalières de 1866, j'ai été très étonnée du nombre de goitreux.

J'en ai trouvé 52 dont une majorité de femmes pour environ 1260 habitants :

Femmes : 41

Hommes : 11

Par tranche d'âge, sans distinction de sexe :

Moins 40 ans : 8

De 40 à 50 ans : 9

De 50 à 60 ans : 17

De 60 ans et plus : 18

A peu près tous sont mariés et ont des enfants.

Un seul cas est signalé comme « goitreux et idiot »

Dans le recensement de 1876, seuls 2 sont mentionnés :

Françoise JALICON 82 ans goitreuse depuis 40 ans  
(*nouvelle venue*),

Louise BOUCHON (dite 67 ans en 1866) 77 ans

Beaucoup de ceux de 1866 sont sans doute morts, et les autres « partis ailleurs ».

En voici la liste :

ALEXANDRE Julie, 30 ans

BARTHELEMY Pierre, 50 ans

BAYEROU Marie, 49 ans

BEAUDHUY Pierre, 65 ans, maçon

BEAUHAIRE Pierre, 41 ans, tailleur, dit aussi idiot

BÉRAUD Marie, 57 ans

BONJOUR Marie, 54 ans

BONMAIGNE Marie, 51 ans

BOUCHON Anne, 36 ans

BOUCHON Louise, 67 ans

BROUSSE Jacques, 57 ans

CELLERIER Marie, 56 ans

CHANAT Antoinette, 56 ans

CHEMINAT Marie, 53 ans

COHADE Marie, 69 ans

COHENDY Martine, 61 ans, x François LOCU

CRISTAL Gabriel, 65 ans

DAUMAS Marie, 58 ans

DAUMAS Marie, 29 ans

DELBOT Anne, 48 ans,

DIONNET René, 59 ans

DIONNET Michelle, 90 ans

DOYEN Françoise, 60 ans

GANNE Jeanne, 62 ans

GARNAUT Jeanne, 38 ans

GENEST Anne, 63 ans

GENEST Catherine, 77 ans

LAMBY Gabrielle, 52 ans

LAVERY Annet, 57 ans

LAVERY Marguerite, 57 ans

L'HERITIER Michelle, 46 ans

LOCU Anne, 34 ans

LOCU François, 60 ans, x Martine COHENDY

LOCU Marie, 32 ans, repasseuse

LOCU Marie, 78 ans, journaliste

MALLET Gilberte, 66 ans

MERLE Antoinette, 52 ans

MICHON Anne, 53 ans

MOULY Anne, 48 ans

OLLOIX Françoise, 50 ans, ouvrière

PIGNON Marie, 42 ans

PIRESSE Jeanne, 59 ans

PISSIS Marie, 48 ans

REGNAT Marie, 72 ans

ROY Marguerite, 74 ans

RUSSIAS Gilberte, 64 ans

RUSSIAS Imbert, 60 ans

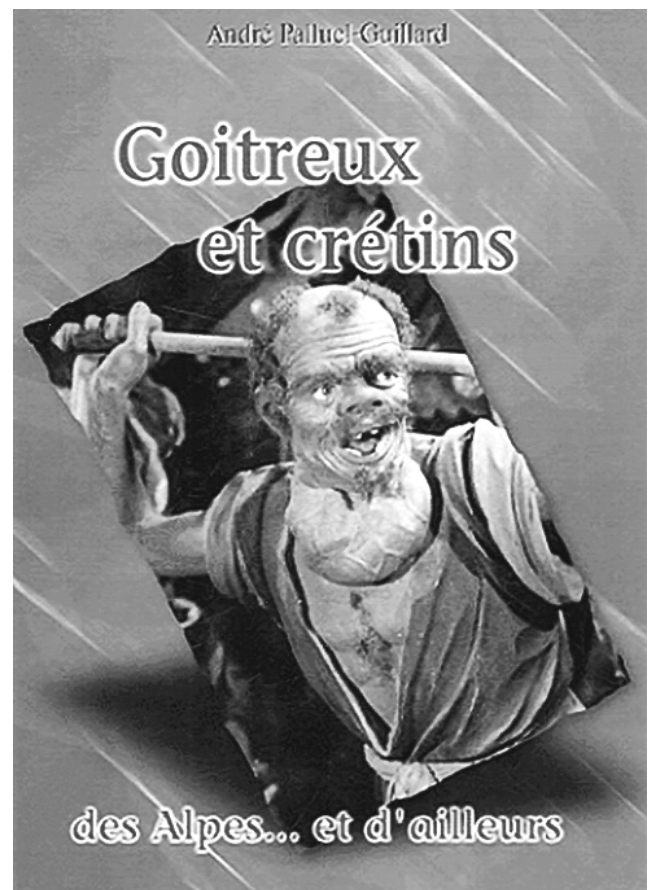
TOUCHEBOEUF Gilberte, 48 ans

TOUCHEBOEUF Marie, 35 ans

VERDIER Marguerite, 39 ans

VESSIER Jean, 48 ans, mécanicien

VESSIERE Pierre, 46 ans, épicier



Couverture du livre d'André PALLUEL-GUILLARD (2003, 127 p.). L'illustration de couverture est, bien entendu, une caricature. (DR)

## Compléments techniques

par Alain ROSSI (cghav-2140)

On peut s'étonner de l'intérêt attaché par le maire d'une petite ville à une telle affection qui ne devait pas entraîner de troubles importants pour la santé physique et mentale de ses administrés. Un seul est noté « idiot », mais il a « *un métier dans les mains* », étant tailleur d'habits, ce qui dénote une certaine « compétence »..

En fait, l'origine de ces mentions doit être recherchée dans le recensement de 1851, qui comportait, non une simple page de colonnes, comme tous les recensements du 19<sup>e</sup>, mais une double page avec un ensemble de colonnes listant, en plus de la notation de la religion, les maladies et infirmités apparentes,

Dans ces infirmités, on comprend que les capacités d'emploi dans l'armée soient au premier plan et la liste seule en est explicite : aveugles, borgnes, amputés d'un bras ou d'une jambe, pieds-bots, déviations de la colonne vertébrale, aliénés à domicile ou en établissement.

Toutes infirmités qui, avant et après 1851, devaient être mentionnées dans la colonne « Remarques », mais seule la présentation en colonnes permettait un traitement statistique rigoureux, comme les aiment les militaires.

Dans cet ensemble d'infirmités graves, ressort « **atteints du goitre** » qui ne paraît pas aussi grave.

La présence de cette mention s'explique par l'intérêt de la « science » de l'époque pour le « crétinisme goitreux ».

En 1843, une enquête faite dans les États sardes (duché de Savoie, Piémont, Gènes, partie du Milanais) en rapporta 7.084 cas (sur 5 millions d'habitants). Dans le même temps Bernard NIEPCE, médecin des eaux d'Allevard publiait en deux volumes (1851 et 1852) un « *Traité du Goitre et du Crétinisme* ».

L'implication des hautes vallées alpestres semblait connue, mais le recensement était l'opportunité de faire un point sur l'ensemble du territoire français.

En outre, la « science » de l'époque tentait en vain d'identifier la cause. Ce qui ne sera fait qu'au début du 20<sup>e</sup> siècle, par l'administration de cendres d'algues, riches en iode, prouvant l'origine thyroïdienne.

Effectivement, ceux que l'on connaissait sous le nom de « *crétins des Alpes* » (cf. les injures du capitaine Haddock) ou d'« *atrophés des hautes montagnes* », souffraient d'une carence alimentaire en iode, compensée partout ailleurs, par l'eau de boisson et/ou le sel marin.

Le déficit alimentaire en iode entraîne en effet la thyroïde à « tourner dans le vide » et à s'hypertrophier, d'où le goitre.

Mais aussi, quand on connaît l'importance des hormones qu'elle produit dans le développement, la possibilité d'un défaut du développement intellectuel est à considérer.

Il faut se souvenir que le tétard, en l'absence d'hormone thyroïdienne, est incapable de se développer en grenouille.

### En-têtes de la seconde page des listes nominatives du recensement de 1851

CULTES.				MALADIES ET INFIRMITÉS APPARENTES.										OBSERVATIONS.				
Catholicisme romain.	D'autres religions ou cultes.	De la profession d'agriculteur ou industriel.	Israélites.	Autres cultes ou communions. (Inscrire les indications fournies par chaque catédonnaire.)			Individus.											
				Aveugles.	Borgnes.	Sciatés et muets.	Aliénés.		Atteints du goitre.						Pieds-bots.			Autres maladies ou infirmités apparentes.
19	20	21	22	23	24	25	26	à domicile.	dans des établissements pénitentiaires.	Atteints du goitre.	d'une déviation vertébrale.	d'une déviation de la poitrine.	d'un bras.	d'une jambe.	23	24	25	
/																		

« Atteints du goitre »

# Le TESTAMENT d'Antoine de LA GARDETTE (ca 1592-1679) *Curé de la cathédrale de Clermont*

par Jacques PAGEIX (cghav-2881)

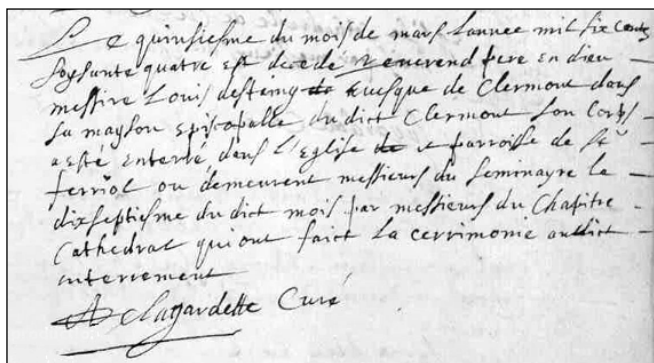
En 1966, la maison familiale de la Place d'Armes à Beaumont revint par héritage à mes parents. J'y découvris les archives de mon grand oncle Joseph PAGEIX [3] qui l'avait habitée jusqu'à son décès survenu en 1942.

Il y a là pour l'essentiel des actes concernant mes ancêtres Pageix qui fréquentèrent assidument au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle l'étude de Maître Jehan Reynauld Notaire à Clermont de 1638 à 1677. Curieusement, plusieurs documents mélangés à ces actes ne concernent pas notre famille, comme ce testament d'Antoine de Lagardette, curé de la cathédrale de Clermont.

Antoine de LAGARDETTE [4] fut l'un des curés de la cathédrale de Clermont, paroisse de Sainte-Croix. Né vers 1592, bachelier en droit canon, il officia jusqu'à son décès survenu en 1679 à l'âge vénérable de 87 ans !

On peut le suivre tout au long de son ministère sacerdotal, à l'occasion des baptêmes, mariages, et sépultures, dont il rédigea les actes [5].

Ainsi, on le trouve le 15 mars 1664, chargé de conduire les obsèques de « Révérend père en Dieu messire Louis d'Estaing, Evêque de Clermont », décédé dans sa « maison spicopalle (sic) du dict Clermont. Son corps a esté enterré dans l'Eglise et paroisse St Ferréol (St Bonnet) ou demeurent Messieurs du Seminaire le dixseptiesme dudict mois par messieurs du Chapitre Cathedral qui ont fait la cerremonie dudict enterrement »



Le quinzeiesme du mois de mars l'année mil six cents soixante quatre est decédé Reverend pere en Dieu messire Louis d'Estaing Evêque de Clermont dans sa maison spicopalle du dict Clermont son corps a esté enterré dans l'Eglise de la paroisse de St Ferréol ou demeurent messieurs du Seminaire le dixseptiesme du dict mois par messieurs du Chapitre Cathedral qui ont fait la cerremonie dudict enterrement  
A Lagardette Curé

L'église Saint-Bonnet ou Saint-Ferréol était située à droite du Grand-Escalier, au dessous de la rue Montlosier. Une

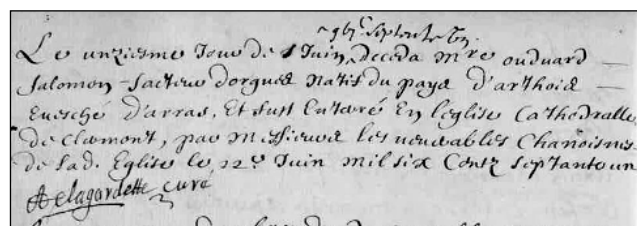
[3] Joseph PAGEIX (1884-1942), possédait, comme ses deux frères Pierre (mon gd-père) et Antony, une solide culture classique acquise au collège de Massillon à Clermont où ils firent leurs « humanités » comme on disait à l'époque. Ils y avaient également acquis pour la vie une éducation musicale, chacun d'eux jouant d'un instrument. En 1890, mon a-gd-père Jean-Baptiste PAGEIX avait acheté cette maison de la Place d'Armes aux Brunmurol-Ganne, à l'occasion d'une vente « à la bougie » en l'étude de son cousin notaire à Beaumont, Jean-Baptiste GOY-PAGEIX.

[4] LAGARDETTE ou LA GARDETTE

[5] AD63 cote 3 E 500, 404 et suiv.

Pierre gravée, dans le chœur de cette église, conservait la mémoire de la sépulture de Louis d'Estaing qui fut Evêque de Clermont de 1651 à 1664.

On assiste quelques années plus tard, le 11 Juin 1671, à un autre décès remarquable, celui d'un facteur d'orgue qui « fust enterré en l'église cathedrale de Clermont par Messieurs les vénérables Chanoines de ladite Église le 12<sup>e</sup> Juin ». Il s'agissait de « M<sup>re</sup> Oduard (Édouard) Salomon facteur d'orgues natif du pays d'Arthois évesché d'Arras »:



Le onzeiesme Jour de Juin, Deceda M<sup>re</sup> Oduard Salomon - facteur d'orgues Natif du pays d'Arthois - Evêché d'Arras, Et fut enterré en l'église Cathedrale de Clermont, par M<sup>rs</sup> les vénérables Chanoines de lad. Église le 12<sup>e</sup> Juin mil six cent soixant et un  
A Lagardette Curé

Le second jour de Juillet 1673, Messire Jean MITHON, prêtre et chanoine de l'église cathédrale fut lui aussi enterré par « Messieurs dudit chapitre après avoir reçu les sacrements de l'esglise ».

Le dixième jour de décembre de la même année, Antoine de LAGARDETTE accompagna à sa dernière demeure « M<sup>re</sup> Estienne Poisson escuyer conseiller du Roy, trésorier de France en la Généralité d'Auvergne, décédé dans sa maison à clermont et fust enterré le lendemain unzième par Messieurs du chapitre de l'esglise cathedrale dudict Clermont au tombeau de ses precesseurs qui est dans ladite esglise cathedrale »:

Notons au passage qu'on ne trouve aucun lien entre cette famille noble des POISSON et la fameuse favorite de Louis XV, Jeanne-Antoinette POISSON, Marquise de Pompadour...



**Armoiries des Poisson (d'Hozier):**

« D'azur, au chevron d'or, accompagné au chef de deux étoiles de même, et en pointe d'un dauphin aussi d'or »

(Bouillet).

Ces quelques actes montrent que l'organisation de ces cérémonies funèbres incombait aux chanoines du chapitre cathédral.





(l'aumusse des chanoines, en fourrure de petit gris, était une sorte de bonnet à cornes généralement porté sur le bras)

### Le Testament

Le 22 Novembre 1662, Anthoine de Lagardette dicta son testament; il le fit écrire et enregistrer par maître Jean Reynauld, notaire royal à Clermont.

Cet acte que je possède porte son sceau de cire rouge. Bien qu'il ait été brisé à l'ouverture du testament le 4 Juillet 1679, lendemain du décès survenu le 3, il reste tout à fait identifiable: il porte une tour crénelée avec son entrée et un toit couvert, accompagnée de deux étoiles en chef et d'une fleur à la base. Je n'ai pu à ce jour retrouver la description des armoiries des Lagardette dans les nobiliaires disponibles (4).

Voici la reconstitution de ce sceau:



Aucune mention d'un Lagardette portant ces armoiries ne se trouve dans les nobiliaires consultés (d'Hozier, Bouillet etc). Le nobiliaire d'Hozier, comme celui de Bouillet, contient bien des Lagardette, mais leurs armes sont différentes.

L'acte de décès d'Anthoine de LAGARDETTE se trouve dans les registres de baptêmes, mariage et sépultures de la paroisse Sainte-Croix de la Cathédrale de Clermont:

« Auioudhuy troiesme Juillet mil six cents soixante dix neuf a Esté Enterré dans la chapelle des curés de cette Eglise Cathedrale de Clermont Venerable Personne Messire anthoine de la gardette curé de messieurs les chanoines dudit chapitre aagé d'entour quatre vingts sept ans, après avoir receu les sacrements de penitence Et d'Extreme onction. en foy (de quoy) me suis subsigné le susdit iour. Dufraise »

Revenons maintenant au testament:

**Le titre:** « Testament Clos de Mes[sire] anth[oine] Delagardette p[re]tre Et Curé de l'esglise cathedrale de clermont du 22<sup>e</sup> 9 1662 Ouvert le 4<sup>e</sup> Juillet 1679 Expédié a l'herit[er] Le premier de 8<sup>bre</sup> 1680 Expé[dié] a m anth[oine] Delagardette huissier (...) au Chastelet a paris legat[aire] le 20<sup>e</sup> 9<sup>bre</sup> 1680. Expe[dié] a m[essieurs] du chapitre cathedral Le x<sup>e</sup> x<sup>bre</sup> 1680.

**Le texte:** *Il commence par les formules habituelles:*

Page 1<sup>er</sup>

« Au nom de Dieu tout puissant père filz et Saint Esprit sachent tous presantz & advenir que Je antoine delagardette p[rê]tre ~~Chanoine~~ Curé de l'esglize Cathedrale de Clermont & bachelier en droict Canon subsigné considerant la vie de ce monde estre transitoire & passagere qu'il n'y a rien plus certain que la mort ny moins incertain que l'heure d' icelle ne desirant decedder ab intestat ay fait & faitz mon testament ordonnance & disposition de derniere volonté en la forme qui ensuit

« Premièrement ay fait le signe de la Croix sur ma personne en disant In nomine patris et filii & Spiritus Sancti amen, Recommande mon ame a dieu le Createur a la bien heureuse Vierge Marie et tous les Saintz et Saintes de paradis & veus que separation faicte de mon ame d'aveq le corps, mond[ic]t) corps estre ensepvely si je decedde en ceste ville en lad[ic]te) esglize cathedrale a tel tumbau qu'il plaira a messieurs du ven[er]able chapitre de lad[ic]te) esglize de me donner & pour mes fraictz & honneurs funebres je m'en remetz a la discretion & volonté de mon heritier cy appres nommé lequel je prie de les faire le plus simplement & modestement qu'il pourra & ainsy que l'on a accoustumé de pratiquer aux plus mediocres personnes & sans sonner autre cloche que la petite de nostre dame

« Je donne & legue a lad[ic]te) esglize cathedrale ou autre ou je seray enterré la somme de cent livres pour dire une messe tous les jours pendant l'an de mon decedz plus la somme de cent livres pour mon anniversaire a perpetuer laquelle somme dud[ic]t) anniversaire sera employé en fondz ou rente au profit de lad[ic]te) esglize ou je seray enterré pour de lad[ic]te) rante ou revenu dud[ic]t) fondz en paye ch[ac] un an led[ic]t) anniversaire & lesd[ic]ts) cent livres dud[ic]t) anniversaire payable au bout de l'an

« Item je donne & legue aux pauvres de l'hospital general dud[ic]t) clermont en cas que je decedde en lad[ic]te) ville la somme de cent livres payable un an appres mon decedz sinon led[ic]t) legat demeurera nul.



Page 1 v°

« Item je donne et legue aux cy appres nommez savoir a antoine de la gardette mon nepveu filz de defunct claudé de la gardette mon frere la somme de cent cinquante livres t[ournoi]z

« Lesd[icts] ~~deux~~ (note en marge: « *aprouve la rature de deux A de lagardette* ») legtz payables par une seulle fois un an appres mon decedz sans interestz

« Et au surplus de tous mes autres biens tant meubles que immeubles generalement quelconques qui se trouveront m appartenir : lors de mond[ict] decedz je faictz nomme et institue mon heritier universel M[aitr]e Pierre de lagardette mon autre nepveu procureur de la cour de parlement de Paris pour les avoir & prendre aussitost mond[ict] decedz arrivé a la charge de faire mes fraictz funebres payer les susd[icts] legatz & de satisfaire a tous debtes & charges hereditaires si aucunes y en a

« Declairant ce que dessus estre mon testament ordonnance & disposition de derniere volonté casse et revoque ous autres testamentz codiciles & dispositions a cause de mort que je pourrois avoir cy devant faictz voulant le presant seul avoir effect & qu il valhie & tienne comme testament solennel nuncupatif codicille en touctes clauses codicilaires dispositions a cause de mort et autrement comme il peut & doibt valloir tant de droict que par la coutume generale de france a l entretenement duquel j ay obligé & oblige tous mes biens presantz & advenir (note en marge: « *sans que toutefois ce qui est par moy donné et legué a mond[ict] heritier puisse entrer en la communauté de biens d entre lui et demoysele jeanne bonneval sa femme ayns lui appartindra comme propre et aux siens de son coste et lieux A de lagardette* ») <sup>161</sup> & ne le pouvant escrire je l ay faict escrire par M[aitr]e Jean Reynauld no[taire] Royal aud[ict] clermont auquel je l ay

Page 2 r°

« dicté de ma bouche & appres l ayant leu & releu & icelluy trouvé conforme a ma volonté Je l ay signé a la fin & au dessoubz de chacune page & icelluy approuvé de ma main faict aud[ict] clermont le vingt deuxiesme iour de novembre mil six centz soixante deux »

« C est mon testament A de lagardette »

Page 2 v°:

« Aujourdhuy vingt deuxiesme iour de novembre mil [six cent] soixante deux par devant le no[taire] Royal soubz signé & en p[rese]nce des tesmoingt bas nommes a comparu M[essi]re antoine de la gardette pretre & curé de l esglise cathedrale de clermont & bachelier en droict canon lequel a dict & declare que dans ceste feulhe de papier cloze est son testament & disposition de derniere volonté qu il a faict escrire par le no[taire] soubz signé & l a signé a la fin & soubz ch[ac]une page qu il veut estre entretenue & aye effect casse & revoque tous autres testamentz codiciles & dispositions a cause de mort qu il pourroit avoir cy devant faictz voulant le presant seul estre executé a l entretenement duquel il a obligé & oblige tous ses biens presantz & advenir & veut qu il soit & demeure cloz & serret iusques appres son decedz de quoy il a requis acte a luy octroyé pour valloir et servir ce que de raison aud[ict] clermont dans la

[6] Par cette note, le testateur empêchait l'attribution de son héritage à la veuve (éventuelle) de son neveu, au cas où ils n'auraient pas d'enfant

maison de ven[era]ble personne Mrs Pontz degoelles pretre & chanoine de l esglise collegialle de St genes & en presance de M[essi]re giraud Jabiol vicair de lad[icte] esglise, M[essi]res) antoine Courton & francois aruet prestres & diacres de lad[icte] esglise, M[essi]re) estienne Colle aussi pretre & diacre de lad[icte] esglise, M[essi]re antoine bonnet soubz chantr, antoine Coyssard tous demurant en lad[icte] ville soubz signes aveq led[ict] S[ieu]r testateur lesd[icts] iour & an cy dessus appres midi.

A de lagardette	Degoelles	Jabiol
colle	Bonnet	Courton
Aruet	Coissard	Reynauld Nre Royal

« Le presant testament a este ouvert Le quatriesme Juillet 1679 au bailhage du Chasp[it]re cathedral Suivant Le proces verbal dudict] Jour & an Roddier »

Je n'ai pu identifier l'héritier d'Anthoine de LAGARDETTE. Il est toutefois certain que notre curé de la Cathédrale de Clermont appartenait à une ancienne famille de l'Auvergne qui comptait de nombreux prêtres dont on retrouve la trace ici et là. L'abbaye de Saint Alyre conservait une pierre tombale située à l'entrée permettant l'accès au cloître depuis l'église, sépulture d'un Frère Imbert de LAGARDETTE, mort le 16 septembre 1627...

Quelques documents relatifs aux aspects extérieur et intérieur de la cathédrale avant la construction par Viollet-le-Duc des deux flèches, dont les travaux durèrent de 1874 à 1884, se trouvent dans l'ouvrage de G. ROUCHON paru dans le N° 73 de 1934 de « *L'Auvergne Littéraire; Artistique et Historique* »: « *Notre-Dame de Clermont , son Chapitre cathédral, son quartier* ».



La rue des Gras et la façade de la cathédrale d'Étienne II en 1850. (par Ch. Jaffaux)

# Les TESTAMENTS sous l'Ancien Régime

## à propos du testament d'Antoine LAGARDETTE

par Alain ROSSI (cghav-2140)

Notre intention n'est pas, ici, d'entrer dans les détails des legs testamentaires du brave curé, mais de rappeler les différentes formes de testaments qui étaient pratiqués sous l'Ancien Régime.

Un rappel préliminaire toutefois : la France est divisée en 2 types de « Pays », les « Pays de Coutume » qui se trouvent essentiellement au nord de la Loire et les « Pays de droit écrit » qui concernent le sud de la France.

Quant à l'Auvergne, qui se trouve à cheval elle est faite d'une mosaïque des deux, avec une certaine logique :

- les seigneuries ecclésiastiques (qui dépendent de l'évêque ou d'une abbaye, sont en règle de droit écrit.
- les seigneuries féodales qui dépendent d'un seigneur laïque sont, en règle de droit coutumier

La « coutume d'Auvergne » fut écrite en 1510 sur l'ordre de Louis XII et sous la houlette d'Antoine DUPRAT, alors premier président du Parlement (de Paris) avant de devenir Chancelier. Elle fit l'objet d'une consultation élargie à toutes les communautés existantes, ce qui n'empêcha pas la co-existence de coutumes locales propres à une paroisse ou à une justice.

L'ensemble des données de coutumes et leurs interprétations ont été publiés en 1784 et 1786 par CHABROL en 4 volumineux volumes.

Au plan des testaments, le principal impact concerne la « part réservataire » des enfants et son inverse, la « quotité disponible ».

En droit écrit, le minimum réservé aux enfants est lié à la règle royale de France appelée la « légitime ». Celle-ci représente le tiers de la succession à partager entre eux, lorsqu'ils sont 4 ou moins et la moitié lorsqu'ils sont plus de 4. Ce qui permet d'avantager largement l'un des enfants, en général l'aîné des garçons, en lui attribuant, en sus de sa part, tout ce qui ne constitue pas la « légitime ».

En droit coutumier, le minimum est fixé par la coutume et représente les 3/4 de la succession à diviser entre eux.

Cette règle ne permet pas d'avantager l'un des enfants pour préserver le patrimoine, lorsqu'il est terrien. D'où la rareté des testaments en Auvergne, car le partage de la succession se fait dans le « contrat de mariage » du fils aîné. Comme il s'agit d'un « contrat », impliquant deux familles, on ne peut revenir dessus par un testament.

*Cette différenciation de l'impact des testaments sur la part des enfants dans l'héritage des parents, mais, en même temps sur les pouvoirs de décision des pères de famille explique que les trois types de testaments que nous allons examiner soient utilisés préférentiellement selon l'un ou l'autre type de droit.*

## Les trois types de testaments

### 1/ Le testament « olographe »

Il est totalement écrit de la main du testateur, signé, localisé et daté (où et quand), et comporter un certain nombre de mentions obligatoires telles « *ceci est mon testament et l'expression de mes dernières volontés ...* ».

On eut penser qu'il est facile à contrefaire en vue d'un détournement d'héritage. C'est la raison pour laquelle il est totalement refusé en pays de droit écrit, sauf dans des conditions particulières d'urgence, comme en temps de peste, ou par un militaire en temps de guerre.

2/ **Le testament solennel**, aussi appelé « *nuncupatif* »<sup>[7]</sup>, établi devant un notaire qui l'écrit entièrement (et personnellement), sous la dictée du testateur et le relit. Tout cela en présence de 7 (sept) témoins qui seront appelés à signer (s'il savent le faire : « *de ce enquis* »). Ce testament original signé sera conservé par le notaire dans ses minutes et sera « insinué » (avant 1703) ou « contrôlé » (après 1703).

A partir de 1673, il sera établi sur papier timbré : ce papier vendu par le greffe de la sénéchaussée peut être considéré comme un impôt, mais son objectif est de « *donner date certaine à l'acte* ».

En effet, pour éviter de créer des actes anti-datés, le timbre est changé tous les 3 ou 4 ans et toute personne trouvée en possession d'un papier antérieur sera immédiatement condamnée aux galères.

Les 7 témoins sont une suite du temps des testaments oraux, où l'on devait avoir un nombre suffisant de témoins pour certifier la teneur de l'acte : mais à cette époque, les testaments avaient généralement un effet très rapide, sinon immédiat.

### 3/ Le testament secret, clôt ou « mystique ».

C'est le cas qui nous intéresse ici, en rapport sans doute avec le fait d'avantager l'un des héritiers, à condition qu'il n'y ait pas d'enfant concerné.

Il doit être écrit par la personne même ou par une autre main, mais l'essentiel est qu'il soit remis à un notaire par le testateur qui affirme qu'il s'agit bien de son testament et, ici encore, devant 7 témoins, appelés à signer sur l'enveloppe de l'acte.

Le scellement de l'acte peut prendre diverses formes. Il est destiné à empêcher d'en rendre connaissance (j'en ai connu un dont le bord était totalement faufilé par un petit ruban, portant également le sceau de la personne : fait une tante protestante en faveur d'une nièce religieuse, ca 1760)

[7] Nuncupatif : issu du latin « *nuncupare* » = « déclarer/nommer de bouche » (en particulier un héritier) (« *nun* » de « *nomen* » = nom)

# UNE HOMONYMIE DIFFICILE À CIRCONSCRIRE

par Alain ROSSI (cghav-2140)

Un petit travail de recherche, fait à la demande d'un collègue, m'a amené à être confronté à deux couples parfaitement homonymes, originaires de Fournols (63).

## Le problème initial

Recherche de l'ascendance d'une jeune épouse de Fournols, **Jeanne DESANDES**, fille naturelle de **Anne DESANDES**, du village de L'Hopital, née le 24.05.1807 et mariée à Fournols le 28.05.1839 avec Vital BRESSAC, d'Aix-la-Fayette. Deux communes voisines du Puy-de-Dôme, L'Hopital se situant à leur limite, à mi-distance des deux bourgs.

Comme toujours dans ces cas d'enfants naturels, les difficultés commencent, lorsque l'on cherche la naissance de la mère de notre jeune épouse. En assimilant Jeanne et Anne, on trouve 4 petites DESANDES, nées le 1.04.1788, 18.02.1798, le 6.08.1798 et le 7.04.1799, toutes quatre filles de Blaise DESANDES et de Jeanne RIGOLET.

Pour raison d'âge à la maternité, aucune des trois dernières ne peut être la mère de l'épouse de 1839. Et effectivement on trouve une autre Anne DESANDES, née à Fournols le 8.09.1785, dont l'âge est beaucoup mieux approprié.

## Trois naissances du même couple en 14 mois ?

Les actes de naissance (1693/1802) et de mariage (1695/1902) de Fournols ont été dépouillés, et les tables du CGHAV permettent de s'y retrouver plus facilement qu'en feuilletant les registres.

Ce qui permet de trouver à Fournols, simultanément, deux couples parfaitement homonymes, habitant le même village de L'Hopital, et exerçant le même métier de scieur de long :

A eux deux, les deux couples sont parents de 18 enfants

### Couple 1 :

**Blaise DESANDES**, ° 12.04.1758, (+ 18.01.1834 à 77 ans), **fs Guillaume** (lui-même fs de Marc et Clauda BERAUD) et Marie BATISSE (ou Anne/Marie, couple x 25.09.1753), x Fournols 3.10.1780, **Jeanne RIGOLET**, ° 14.04.1760 ou 9.07.1761 (*l'une des deux est décédée le 4.04.1773 à 12 ans*), (+ 5.02.1839 à 80 ans), fa Antoine (pelotier) et Benoitte CHONION (x 21.09.1749, [Antoine x2 Anne BATISSE 19.09.1775])

### Couple 2 :

**Blaise DESANDES**, ° 8.03.1764, (+ 27.10.1818 à 57 ans), **fs Joseph** (+ 25 prairial an 4 à 60 ans) fs Marc et Clauda BURAU, et Claudine CHONION (x 11.09.1758, + 8 thermidor an 3) x Fournols 28.09.1784 **Jeanne RIGOLET**, ° 3.05.1761, + 3.07.1813, 45 ans (*filiation dans l'acte de décès*), fa Jean et Marie POINTU d'Aix-la-Fayette (Ladoux)

On notera que les deux Blaise **sont cousins germains**, issus de **Marc et Claude BERAUD**, et que Benoitte et Claudine CHONION sont sœurs.

Enfin, élément important car il nous aidera dans l'attribution des parentés, les deux membres du second couple sont morts jeunes : Blaise en 1818 et Jeanne en 1813. Par contre, les membres du premier couple sont morts plus tardivement : Blaise en 1834 et Jeanne en 1839.

## Attribution des 18 enfants

Dans cette attribution, nous avons cherché à utiliser toutes les informations disponibles. En ce qui concerne les baptêmes, aucune information sur les relations familiales n'est donnée dans les actes, celles notées sont donc supposées.

**Guillaume**, ° 5.10.1780 (+ 6.10.1781), p/m Guillaume DESANDES (*gd-père pat.*) et Anne BATISSE (*2<sup>e</sup> épouse du gd-père mat.*) → cpl.1

**Marie**, ° 12.10.1784, p/m Joseph DESANDES et Jeanne CHOMETON (*oncle et tante pat.*) → cpl. 1

**Joseph**, ° 19.10.1785, L'Hopital, p/m Joseph DESANDES (*gd-père pat.*) et Marie RIGOLET → cpl. 2  
x 3.09.1811 Jeanne PINET (*enfants à Aix-la-C.*)

**Claudine** ° 25.05.1787, p/m Antoine RIGOLET (*gd-père mat.*) et Clauda CHONION (*gd-tante mat.*) → cpl. 1

**Jeanne** ° 01.04.1788, p/m Pierre RIGOLET et Jeanne DESANDES (*tante pat. ° 1773, + 1808*) → cpl. 2

**Blaise**, ° 6.05.1789, L'Hopital (+ 9.05.1790), p/m Blaise GENESTIER (x Anne DESANDES fa Marc) et Jeanne CHONION → cpl. 1

**Antoine** ° 28.06.1790 L'Hopital (+ 24.11.1793) → cpl. 2

**Etienne** ° 20.05.1791 → cpl. 1

**Pierre** ° 14.08.1792 → cpl. 2

**Louise** ° 22.12.1792 L'Hopital (*les 2 parents décédés avant son mariage*) → cpl. 2  
x 26.05.1834 Claude MAGNET

**Claude** ° 22.02.1795 (4 vent. 03), L'Hopital (*les 2 parents sont vivants au mariage*) → cpl. 1  
x 22.01.1820 Marie POUYADE

**Marguerite** ° 5.04.1795 (16 germ. 3), L'Hopital → cpl. 2

**Anne** ° 18.02.1798 (30 pluv. 6) L'Hopital (+ 5 vent. 6) (fa de Blaise âgé de 36 ans) → cpl. 2

**Anne** ° 6.08.1798 (19 ther. 6), L'Hopital, (fa Blaise de Guillaume) (+ 10.07.1844, 46 ans, fa de + Blaise et + Jeanne RIGOLET) → cpl. 1

**Anne** ° 7.04.1799 (18 germ. 7) L'Hopital → cpl. 2

**André**, jumeau, ° 29.10.1801 (7 brum. 10) L'Hopital (*les 2 parents sont morts avant le 1<sup>er</sup> mariage*) → cpl. 2  
x1 Marie GENESTIER 24.09.1833  
x2 Jeanne COMMUNAL 21.09.1836

**Barthélémy**, jumeau, ° 29.1.01801 (7 brum. 10) → cpl. 2

**Benoit** ° 1.01.1805 (11 niv. 13) (+ 6.08.1844, 40 ans) (*les 2 parents sont morts avant le mariage*) → cpl.2  
x Agathe CHADUC 23.08.1835

## Retour au problème posé

*Tout cela est bien intéressant, mais ne résout pas le problème posé par notre collègue.*

La naissance de Jeanne DESANDES, fille naturelle d'Anne DESANDES, en 1807, est déclarée par la sage-femme, Jeanne RIGOLET, et par Blaise DESANDES, **âgé de 50 ans.**, donc né ca 1757 et probablement celui du premier couple. La sage-femme est-elle son épouse, ou celle de l'autre Blaise ?

Comme nous l'avons vu plus haut, il existe à Fournols une autre Anne DESANDES, née ° 8.09.1785, fa de Pierre DESANDES et Jeanne CHOMETON, qui avait donc 22 ans à la naissance de sa fille Jeanne (née de père « inconnu » mais scieur de long à L'Hopital de Fournols).

Pierre DESANDES, ° 12.02.1762, est fs de Guillaume et Marie BATISSE et donc frère de Blaise du « couple 1 », Il épouse à Fournols, le 5.10.1784 Jeanne CHOMETON. Sont témoins Guillaume, Blaise et Joseph DESANDES Outre Blaise et Pierre, le couple DESANDES-BATISSE aura un autre fils, Joseph (le 3<sup>e</sup> témoin ci-dessus ?).

## Conclusion

La recherche de l'ascendance de la mère d'un enfant naturel est toujours très difficile car on ne dispose pas des données de l'acte de mariage.

Il y a lieu d'examiner toutes les possibilités et d'être très attentif aux « *âges physiologiques* », qui rendent la maternité possible. Il est ainsi très peu probable d'observer la naissance d'un enfant chez une femme après 42-45 ans (sauf lors d'un remariage où la femme « fait tout e qu'elle peut pour offrir un enfant à son nouveau mari).

En dépit de la tentation d'attribuer la naissance en 1807 de Jeanne, fille naturelle d'Anne à une Jeanne, dont le prénom usuel serait devenu Anne, il y a certainement lieu d'être plus rigoureux.

Pour compléter l'information, il faudrait disposer de l'acte de décès de cette Anne, toujours vivante en 1839, et qui n'est pas trouvé à Fournols.

Comme les enfants BRESSAC ne naissent pas à Fournols, il faut sans doute suivre la trajectoire du couple BRESSAC-DESANDES et vérifier si, comme cela est fréquent, Anne DESANDES ne serait pas décédée chez sa fille.

## Usage des sources

Pour cette étude, nous avons utilisé les images de l'état civil de Fournols que l'on trouve en ligne sur le site des AD du Puy-de-Dôme. Mais, même avec l'aide des tables décennales, il est très difficile d'être exhaustif, et comme on peut le voir pour plusieurs des enfants cités ci-dessus, le devenir de plusieurs d'entre eux est ignoré.

C'est tout l'intérêt des **dépouillements systématiques, exhaustifs**, qui permettent d'être sûr d'avoir eut accès à tous les actes disponibles. C'est ce que permettent les tables du CGHAV, auxquelles on peut avoir accès par GeneaBank, en tenant compte des variantes orthographiques : DESANDES ou DEZANDES ; RIGOLET, RIGOLLET ou RIGOLET (cette dernière orthographe traduisant la phonétique locale).

Cependant, on doit dire qu'il est difficile d'être sûr d'être exhaustif à partir d'une recherche « acte par acte ». C'est là tout l'intérêt d'une base de données complète, que le listing soit informatique ou sur papier, tel que disponible, par exemple, à notre bibliothèque de Clermont-Ferrand.





## L'Auvergne ... la guerre



### L'offensive de Champagne de septembre 1915 La terrible journée du 25 septembre

vue par Antoine BORIAS de La Renaudie

La base de Mémoire des Hommes, désormais indexée, donne plus de morts pour la seule journée du 25 septembre 1915, 23 575, que pour le 22 août 1914, 21 106, estimé jusqu'à présent comme le jour le plus meurtrier de la guerre. Ce nombre n'est pas exhaustif en particulier les troupes coloniales n'y figurent pas. Il comprend 225 originaires du Puy-de-Dôme et 8 (dont 7 du 63) appartiennent au 97<sup>e</sup> RIT qui n'est pas une unité combattante.

Antoine BORIAS est agriculteur à La Renaudie (Rochevolle); il est le fils d'Annet Borias qui fut le premier instituteur; il a rédigé pendant une période des carnets de cette guerre. Son petit-fils, Georges BORIAS qui fut membre du Cghav, m'en avait remis une transcription. Comme c'est un document relativement long (une trentaine de pages), nous ne l'avons pas publié dans la revue ni ailleurs.

Jean-François TAILLANDIER et moi-même envisageons d'éditer au cours de l'année 2019 un ouvrage (80 à 100 pages) consacré à la guerre de 14/18 dans cette commune en rendant hommage aux morts mais aussi à tous ceux qui furent mobilisés. Les carnets d'Antoine BORIAS seront inclus ainsi que quelques courriers de combattants.

Le texte est remarquablement bien écrit. Nous vous proposons ici, en avant-première, sa vision de la journée du 25 septembre et des deux jours encadrant. Il était alors à Souain (Marne)<sup>1</sup> au cœur des combats; caporal, il participait avec sa section à l'appui logistique aux combattants et se déplaçait en permanence sur le champ de bataille.

Henri PONCHON (cghav 62)

**L'ouvrage (prix non encore fixé) sera à tirage limité. Que ceux qui sont intéressés me l'indiquent pour adapter au mieux ce tirage.**

[1] Souain se situe à 6 km de Souippes, au bord ouest du camp militaire de ce nom, près du monument de la ferme de Navarin

*Jeudi 23. Oh ! Que la tête me fait mal. Cela provient du casque trop lourd et surtout de l'effroyable bombardement. Pas une minute de répit, ça craque de tous les côtés. On entend qu'un roulement au loin mais là ça vous fend les oreilles. On se trouve tout à fait devant la gueule des canons qui vous envoie par rafales des détonations épouvantables. On sent des bouffées de chaleur, un serrement de cœur qui vous étreint, vous soulève, vous bouleverse. Un sifflement continu des oreilles. Pour se comprendre parler il faut être tout près et parler fort. Il y a là-dedans un peu de toutes les voix : les grosses pièces ébranlent tout l'air et font trembler la terre. D'autres font écho et ressemblent à de vieilles timbales cassées. Et le petit babillard de 75 avec son claquement sec ressemblant à des coups de fouet se presse et se précipite. Toute la journée, toute la nuit, c'est pareil, pas de répit. Nous sommes allés au travail cette nuit au boyau Nivernais et nous avons fini à 2 heures. Ils répondent très peu. Le moral est assez bon, on ne pense à rien. On est là, attendant l'heure de la mort, sans le comprendre, sans le sentir. C'est tellement bizarre, ces morts, et c'est si brusque. Notre adjudant Murat a eu cette nuit une balle dans la tête, mais étant à bout de force, elle n'a pas pu traverser. Il est évacué.*

*Vendredi 24. Toujours ce bombardement intense qui vous démolit l'estomac, vous serre la tête comme dans un étau, vous fait trembler les jambes. Nous finissons nos abris et nous nous y fourrons lorsqu'une marmite tombe trop près. Nos grosses pièces crachent aujourd'hui, ébranlent la terre, on croit que ça va s'écrouler dans un épouvantable cataclysme. J'écris quand même, mais c'est pénible de persister à être gai quand on est si près de la mort. Les rapports vont leur train. Ce soir à 3 heures une grosse marmite tombe juste sur le poste qui est à 50 mètres de nous. C'est la 40<sup>ème</sup> qui est de service et qui écope. Trois sont déchiquetés, dont le caporal qui est réduit en miettes. Machebeuf, Baraduc, et Chirol \*. Le reste est blessé, quelques-uns grièvement. On les enterre ce soir même.*

\* Il s'agit du sergent Michel MACHEBOEUF, né en 1876 à Volvic, du caporal Louis BARADUC, né en 1871 à Giat, d'Annet CHIROL, né en 1873 à Cisternes-la-Forêt. Ils appartiennent tous les trois au 97<sup>e</sup> RI et sont dits décédés le 25 septembre à Souain. Borias précise qu'en fait ce fut la veille.

*Samedi 25. C'est aujourd'hui l'attaque. La pluie vient tomber, fine, fine comme si le ciel veut pleurer les nombreux morts qui se font et se feront. La terrible bataille est engagée. On les a vus passer hier par colonnes, tous ces braves allant gaîment au danger. Ils avaient un grand morceau d'étoffe blanche, comme une affiche cousue au dos. C'était pour les reconnaître et ne pas tirer sur eux. Ils sont allés se masser dans les boyaux, là-bas dans la plaine, pour sortir comme des bêtes fauves. Tous armes de couteau au cran d'arrêt, ces tirailleurs marocains sont féroces et font peur. Nous ne nous sommes pas couchés. Les autres Cies ont pris leur poste à minuit. Nous arrangeons nos sacs, mettons des vivres pour deux jours dans les musettes. Toutes nos cartouches, ceinturon au flanc, on attend jusqu'au jour. Rien d'anormal ne se produit. Le canon ne cesse de tirer, de plus en plus même, surtout les grosses pièces. Ah ! Elles doivent être chaudes ! Sur les neuf heures on n'entend absolument rien plus, on ne peut plus se causer. C'est épouvantable. Jamais on ne pourra oublier ces instants tragiques. Ils sont sortis des tranchées paraît-il ces braves qui commencent d'arriver blessés sur midi apportant des nouvelles. Ça marche bien, disent-ils. Des prisonniers passent aussi par petits groupes conduits par des marocains, tête nue, rien dans leurs poches. C'est en partie tous des jeunes, blonds, le regard hautain, plusieurs parlent français. Le bombardement ralentit, on peut entendre la fusillade quelques fois. Les blessés arrivent en masse. On les allonge côte à côte au bord du bois. Les ambulances ne parviennent pas à les descendre assez vite, les routes se font mauvaises par suite du mauvais temps. Ils font pitié ces pauvres martyrs et ---- fend le cœur par leurs cris de douleur. Les uns meurent*

*avant d'arriver. Nous sommes appelés pour les enterrer et charger les voitures. Ceux qui ont moins de mal s'en vont à pied. Les autres sections font d'autres corvées, vont conduire des prisonniers à Suippes. La 10<sup>ème</sup> est chargée du transport des blessés dans les boyaux, sur voitures, sur brancards, à la porte de secours et toute la soirée, c'est un va et vient continuel sur ces chars de souffrance, et la pluie tombe toujours. On est mouillés, les blessés tremblent. On remplit les abris et au fur et à mesure que les voitures arrivent, on les emballe. C'est triste et toute cette souffrance endurée et voulue m'écoeure. Les blessés boches coudoient les nôtres. Ils se regardent en face. Leur expression se lit sur leur visage.*

*Dimanche 26. Et toute la nuit a été ainsi : des plaintes, des gémissements, des grincements de dents. Les blessés et prisonniers ont continué toute la nuit à passer. Bien peu de coups de canons cette nuit, pas de fusillade aussi. Nous avons avancé de 5 kil. dit-on, passé sur toutes les tranchées. Les marocains ont éziguillé depuis hier. Ils arrivaient tout en sang, couverts de boue, trempés jusqu'aux os. Ça ressemblait à des loques. Oh ! Ce sang frais sur ces habits souillés ! Vision étrange, tuerie sans nom. Je ne puis écrire mes impressions. J'ai été plus courageux pourtant que je l'aurais pensé. J'ai continué toute la nuit et ai été relevé à 7 heures du matin. Les débris de la guerre sont éparpillés partout : casques, couteaux, fusils, masques, lunettes, sabres, etc. sont pêle-mêle. Et ça continue de cogner. D'autres régiments passent, des zouaves surtout. La cavalerie aussi, dragons avec les lances, artilleurs avec leurs caissons. Le Decauville transporte toujours de ces gros pains de sucre de la grosseur d'un homme. Ces masses de fer font frémir. Le temps s'est un peu arrangé. Les avions volent. On se repose ce soir. Le nombre des blessés diminue vite. On doit les passer à présent par d'autres boyaux. On sent un bien gros poids sur le cœur de moins. La bataille se poursuit mais plus loin.*

---

**NDLR : le centenaire de la Grande Guerre et le nombre de nos ancêtres qui y ont participé et ont disparu nous ont amené à beaucoup parler de cette guerre. Mais elle ne fut malheureusement pas la dernière et nos parents en ont connu une autre.**

## **GUERRE DE 1939/1945**

### ***Petits souvenirs d'un enfant auvergnat***

par Michel COLAS (cghav-1582)

#### **Avant-propos**

Je suis né en septembre 1936 dans le petit village de Vichel (canton de St-Germain-Lembron, arrondissement d'Issoire) qui comptait 182 habitants à l'époque.

Les quelques souvenirs qui vont suivre n'ont prétention à rien mais seulement pour unique objet de rapporter quelques faits liés à la guerre et qui furent marquants aux

yeux de l'enfant de 4 à 9 ans que je fus successivement au cours de ces années-là. Cela, à l'échelle de mon village natal ou de promenades dans les rues de Clermont.

D'aucuns ne manqueront probablement pas de s'étonner qu'un enfant si jeune ait pu avoir une mémoire aussi précise de certains détails. Je leur concède mais ne puis que leur rétorquer que ce sont justement, le plus souvent, les souvenirs d'enfance qui restent les plus présents dans la

mémoire des hommes. Le jeune témoin a, en effet, alors, un esprit neuf et pas encore encombré, puis submergé, par un flot d'acquiescements découlant de l'existence même. C'est ainsi que certains faits marquants, car inhabituels ou exceptionnels, s'inscrivent avec d'autant plus de facilité et d'acuité dans son cerveau avec les autres éléments de l'apprentissage élémentaire de la vie et y demeureront bien ancrés, pour toujours, dans le subconscient. Quoi qu'il en soit, ce fut mon cas et c'est ainsi qu'à l'approche de ma 78<sup>ème</sup> année, j'ai encore le souvenir de détails infimes relatifs à ma petite enfance. A titre d'exemple, je rappellerai celui-ci. C'était durant l'été de 1939 et, après le déjeuner, ma mère m'avait confortablement installé dans mon landau, à l'abri d'un abricotier, pour ma petite sieste, non sans avoir pris soin de bien me protéger des insectes par un voile léger bien fixé qui leur interdisait toute possibilité d'intrusion. Or, ne m'étant pas endormi tout de suite, je me souviens parfaitement du ballet bourdonnant que menait une guêpe ou une abeille devant cette frêle protection et de la crainte que je ressentais qu'elle ne parvienne à pénétrer dans mon abri. Là, le danger perçu ne pouvait que renforcer le souvenir.

Au début de leur mariage, mes parents étaient allés habiter Clermont où ils furent, au moins jusqu'au début de l'année 1941, très petitement logés. Il leur était en conséquence difficile de me garder auprès d'eux, d'autant plus qu'avec les bruits de guerre qui se répandaient, les villes risquaient de ne pas être des lieux de tout repos pour les enfants. Les précédents de 1870/1871 et de 1914/1918 étaient encore présents dans les esprits avec leur lot de privations en tout genre.

Ils prirent donc la sage décision de me laisser à la campagne, chez mon grand-père maternel qui possédait une vaste maison et un grand jardin. Néanmoins, cela n'excluait pas qu'ils me prennent de temps à autre avec eux pour de courtes périodes lorsqu'ils furent logés dans de bien meilleures conditions.

## **Juin 1940** **La débâcle et les réfugiés**

Par un bel après-midi, mon grand-père et ma tante m'avaient emmené avec eux dans un champ situé tout près, en contrebas du village. Etant donné mon très jeune âge, je n'avais bien sûr rien d'autre à faire qu'à m'amuser tout en jetant, à l'occasion, un coup d'œil sur les alentours.

Je dois préciser qu'à cette lointaine époque la circulation automobile sur la RN 9 (Paris – Perpignan) à 700 m en bas du village ne connaissait qu'un trafic assez modeste. L'un des accès au village – le plus utilisé – y prenait naissance en semi-tranchée avant de déboucher sur une légère courbure, face à notre champ, à quelques dizaines de mètres de celui-ci. C'est ainsi que surgit tout d'un coup une horrible apparition, une sorte de monstre chevauchant un engin pétaradant qui, sur le moment, me fit très peur. C'était en réalité une estafette motocycliste doté d'une énorme barbe noire, avec de grosses lunettes-hublots couvrant en partie son visage surmonté d'un casque. Il ouvrait la marche à plusieurs camions militaires occupés par quelques dizaines de soldats qui battaient en retraite devant l'avancée irrésistible de l'armée allemande (le fameux « blitzkrieg », la guerre-éclair). Par la suite, une fois cette troupe installée au village, il se révéla qu'il

s'agissait d'une formation sanitaire. Ils se répartirent donc chez les habitants qui leur réservèrent plutôt un bon accueil. Cela, même si les anciens « poilus » du village – qui avait perdu le 1/5<sup>ème</sup> de sa population en 1914/1918 : 21 de ses enfants ! – se sentaient probablement consternés par ce désolant spectacle de débâcle, eux qui avaient fait partie des fiers vainqueurs quelque 20 ans plus tôt !

Le responsable de cette unité, un jeune médecin-major à la tenue impeccable malgré les circonstances, petit, mince, très strict, se nommait le Dr LINQUETTE, probablement originaire du Nord. Il laissa un très sympathique souvenir au village où ; des années après, les habitants parlaient encore de lui en termes des plus chaleureux. Cela, d'une part parce qu'il avait su rester très digne au milieu de cette période tragique, et d'autre part, parce qu'il n'avait pas manqué durant ce séjour forcé de prodiguer quelques soins de bobos et quelques conseils gratuits à d'aucuns qui lui en gardaient naturellement une vive reconnaissance.

J'ajouterai qu'il était très respecté de ses hommes, selon ce que purent constater les villageois. Pour ma part, je le vis assez souvent en me promenant avec ma famille, c'est pourquoi son image est restée bien présente à mon esprit. Je le revois très strict dans sa tenue kaki bien taillée, un béret noir crânement posé sur l'oreille au lieu et place du képi à bande bordeaux de la tenue de ville des médecins militaires, les contingences de la guerre ayant sans doute conduit à exclure momentanément les marques d'apparat.

Enfin, le soir, il ne manquait pas de faire sa tournée d'inspection dans le village, à l'heure de ce qui, en d'autres temps, avait été celle du couvre-feu. Cela afin de s'assurer personnellement que ses subordonnés ne se livraient pas à des comportements douteux étant donné que cette présence inusitée avait tout de même apporté un certain remue-ménage dans ce minuscule village jusque-là paisiblement ronronnant.

Quelque peu remis des turbulences de la débâcle, ces hommes s'étaient rapidement réorganisés au mieux, logeant et mangeant chez l'habitant, encore qu'en raison du beau temps ils préférèrent manger entre eux par petits groupes d'affinités, dans les jardins notamment.

Deux d'entre eux sympathisèrent rapidement avec mon grand-père maternel, ancien maire du village où il avait amené l'électricité au début des années 20, l'une des premières communes du coin à en bénéficier. L'un d'eux, M. Elie VALLADE, la quarantaine, était marchand ou garagiste de motos en Corrèze. Peut-être à Brive. L'autre, plus jeune – 25 à 30 ans – se nommait Gilbert LECLERC et devait être originaire du Nord. Tous deux furent même si reconnaissant de son bon accueil à mon grand-père qu'ils ne manquèrent jamais de lui adresser leurs vœux tous les ans, au moins jusqu'en 1947, un an avant sa mort.

Le matin, ils faisaient leur toilette au bac d'une fontaine proche de la maison, juste au bout de la rue. Le midi, profitant du temps magnifique, ils déjeunaient dans notre jardin, à l'ombre d'un poirier. Ils avaient jeté leur dévolu pour ce faire sur une vieille table reléguée dans un coin, à laquelle manquait la planche centrale des 3 qui en constituaient le plateau ! Mon grand-père leur en avait bien proposé une plus convenable, mais ils n'en voulurent pas d'autre. Ce détail auquel ils avaient rapidement pallié

m'avait par contre beaucoup intrigué, mon très jeune esprit ne voyant pas comment on pouvait poser quelque chose sur du vide. Je n'avais pas encore entendu parler du « système D ». Préoccupation parfaitement insignifiante mais à hauteur des possibilités de réflexion de mon âge au moment.

Durant leur séjour, ces hommes distribuèrent aux habitants des éléments de petit outillage ou objets utilitaires, autrement probablement voués à tomber entre des mains mercantiles avides de désossage des matériels militaires et adeptes du trafic de ceux-ci lorsqu'ils en trouvaient à l'abandon. Cela comme après tous les conflits.

C'est ainsi qu'ils laissèrent à mon grand-père – qui n'en avait et n'en eut aucune utilité – une énorme boîte cylindrique (environ 30 cm de diamètre) de 5 ou 10 kg de ... cambouis pour camions !

Je garde le souvenir de la répugnance que m'inspirait la seule vue de cette boîte laissant apparaître une horrible mixture huileuse, gluante et noirâtre, lorsqu'il arrivait que l'on en soulevât le couvercle !

Petit détail amusant, l'un de ces soldats, voyant que nous ne possédions pas de poste de TSF en avait proposé un en cadeau à ma bonne arrière-grand-mère qui, née en 1854, allait sur ses 86 ans. Mais celle-ci avait refusé, absolument horrifiée, redoutant qu'il ne s'agisse d'un appareil pillé dans quelque maison précipitamment abandonnée par ses occupants fuyant l'invasion.

Voilà l'une des raisons pour lesquelles nous n'eûmes aucun suivi radiophonique de l'actualité durant tout le reste de la guerre, alors qu'à l'époque un récepteur de radiophonie était encore un équipement plutôt rare et coûteux. Quoiqu'il en soit, au final, la morale était sauve !

Au bout de 15 jours ou 3 semaines, ces soldats repartirent enfin, reposés (probablement parce que l'armistice avait été signé le 22 juin et que les Allemands, entrés à Clermont le 21, s'en étaient retirés le 28), sans doute pour se faire démobiliser à Clermont ou dans le sud de la France, ayant eu la chance d'échapper au gigantesque ratissage opéré par l'armée allemande depuis la Hollande et la Belgique, et qui avait conduit les soldats du Reich en quelques semaines jusqu'à Clermont.

### Les réfugiés du Nord

Peu après le départ de ces soldats arrivèrent quelques réfugiés civils. Dont une famille de l'Aisne. Le père, la mère, un fils et une fille. Cette dernière, encore scolarisable, vint rejoindre notre petit effectif scolaire (14 élèves, garçons et filles réunis, de 5 à 14 ans). Ils restèrent au village jusqu'en 1945.

Il y eut aussi une brave et robuste Polonaise d'une quarantaine ou cinquantaine d'années, réfugiée du Nord et restée sans nouvelle de son mari qui avait du y être mineur, puis mobilisé en 1939 en Pologne (?). Logée dans une maison inoccupée, toujours en bottes, fichu sur la tête comme les paysannes de son pays, ne rechignant à aucune tâche même les plus ingrates, elle fit courageusement durant toutes ces années de guerre, quantité de lessives et de pénibles travaux des champs tel le dédoublement des betteraves, si douloureux au dos. Elle aussi repartit à l'été 1945 ou au début de 1946, et toujours sans aucune

nouvelle de son mari ! Ma mère l'avait auparavant quelque peu aidée à remplir quelques papiers – probablement des formulaires de recherches par la Croix Rouge de Genève – sans doute assez vains, hélas, étant donné les millions de personnes déplacées, surtout à l'Est de l'Europe. La pauvre femme devait être d'autant plus inquiète qu'elle ne devait pas être sans avoir entendu parler de ce qui avait pu arriver à nombre de ses compatriotes tombés sous le joug des nazis ou des terrifiants sbires du « Petit père des peuples ».

Son patronyme était vraisemblablement connu du maire mais, pour les gens du village, elle était « la Maria » ou « la Polonaise ». Depuis que l'on sait tous les drames et toute la misère que le malheureux peuple polonais a pu connaître pendant plus de cinquante ans, on peut légitimement se demander si, malgré la dureté des temps de l'Occupation en France, les années que cette personne a pu passer dans notre pays à l'époque ne constituèrent pas pour elle le meilleur temps de sa vie.

Par ailleurs, la Grande Histoire ne retient pratiquement rien, il faut bien le reconnaître, des pauvres gens dont les malheureuses existences ne furent qu'une pénible succession d'errances, de cahots et de difficultés auxquelles vinrent parfois s'adjoindre les rigueurs planifiées d'impitoyables et sadiques dictatures. Pauvre Maria, Dieu sait ce qu'elle est devenue, elle qui aurait aujourd'hui dans les 120 ans !

### Petit retour sur l'exode militaire de juin 1940

Il s'agit d'un épisode a priori insignifiant mais qui m'avait alors fait une saisissante impression. Pourquoi ? Je ne saurai le dire. Mais le souvenir m'est resté avec une forte acuité de l'impression de malaise que je ressentis alors.

Ainsi, dans ces mêmes jours de juin 1940, mon grand-père alla passer une journée à Madriat où il possédait, avec sa sœur, chacun une demi-divise d'une grande maison. Or, arrivé en haut de l'un des escaliers conduisant au balcon du 1<sup>er</sup> étage et donnant sur celui-ci, la fenêtre de l'une des pièces, habituellement fermée, était, à l'inverse, grande ouverte. Et là, assis derrière une petite table prêtée par ma grand-tante, trônait un militaire galonné ; il était en train de déjeuner. Sanglé dans son baudrier, nu-tête, le visage comme vide et dédaigneux, il jetait un certain froid. Il salua d'ailleurs à peine ma famille sans se lever de son siège. Je n'ai jamais su s'il s'agissait d'un officier isolé, réfugié seul dans ce village, mais ce qui m'est resté de ce simple aperçu m'a beaucoup fait penser, une fois grand adulte, aux lignes férocelement caustiques qu'a consacrées à certains cadres de notre armée de l'époque le grand écrivain et polémiste Lucien REBATET, dans son chef d'œuvre, *Les décombres*, paru en 1942.

Il est ainsi des choses qui, même confusément, n'échappent pas au regard neuf et craintif que porte un jeune enfant sur le monde qui l'entoure. Peut-être était-ce un jugement erroné, mais cet homme-là ne semblait pas du genre à rompre le pain avec ses hommes en ces temps de malheur collectif qui, tout au contraire, exigeaient cohésion et solidarité. Accordons-lui tout de même le bénéfice de l'indulgence. Peut-être était-il vraiment seul ou avait-il besoin de s'isoler pour réfléchir à tous les malheurs qui accablaient alors notre malheureuse patrie et ses populations tristement abandonnées à elles-mêmes. Personne ne le saura jamais !

## 1941 – Clermont

### Un défilé de tirailleurs sénégalais

Je me souviens parfaitement avoir assisté, au cours de l'année 1941, lors d'une promenade, au spectacle insolite pour cette époque d'un défilé impeccable – Boulevard Desaix en direction de la place de Jaude – de 100 ou 200 tirailleurs sénégalais, fusil sur l'épaule et haute chéchia rouge sur la tête. Sans doute étaient-ils issus des 100.000 hommes que la Convention d'Armistice du 22 juin 1940 avait consenti à laisser à la France en tant que force armée. Comme il ne s'agissait pas de prisonniers de guerre et que la France – alors totalement désorganisée – ne tenait sans doute pas à les garder en Métropole avec la pénurie alimentaire qui s'annonçait, peut-être furent-ils rapatriés en AOF au cours de l'année 1941 [*cela d'autant que le gouvernement de Vichy gardait encore la haute-main sur l'Afrique du Nord et le Sénégal ainsi que devait le démontrer l'échec de la tentative anglo-française (France Libre) de débarquement à Dakar (23-25.09.1940)*] et que les communications terrestres pouvaient encore se faire sans inconvénient par camions via l'Algérie et le Maroc (cf. les va-et-vient d'une partie des réserves d'or de la Banque de France). Le Sénégal n'intégrera, lui, la France Libre qu'après la décision de l'amiral BOISSON, gouverneur de l'AOF, le 28 juin 1943. Si un collègue a des renseignements au sujet de ce qu'il advint de ces tirailleurs qu'il en soit d'ores et déjà remercié.

## 1942 – Clermont

### Fête de la Légion des Anciens Combattants

A/ Petit rappel. Une loi publiée au Journal officiel du 30 août 1940 portait création de la « Légion française des Anciens Combattants », stipulant qu'elle était « l'organe unique par lequel s'exerce sur les plans civique, social ou moral, l'action des anciens combattants ».

Sa mission : « grouper au service du pays, tous les anciens combattants; organiser l'entraide combattante; assurer la collaboration des anciens combattants à l'œuvre des pouvoirs publics dans le cadre des communes, des départements, des provinces et de la Nation ».

Son article 4 précisait que « *ses membres doivent être titulaires de la carte du combattant* ». Y étaient également intégrés les combattants de la guerre 1939/1940.

La Légion sera « *les yeux et les oreilles du Maréchal* ». Ses membres doivent « *diffuser activement dans le pays les principes de la Révolution Nationale, notamment en collaborant activement avec les représentants des pouvoirs publics* ».

Limitée à la zone Sud (non occupée, la fameuse zone « nono »), elle comptera environ 600.000 adhérents en métropole pour atteindre au faîte de son influence le nombre de 1.400.000 dont 500.000 en AFN et Colonies.

En février 1941, afin d'augmenter son rayonnement, on lui adjoint « Les Amis de la Légion », regroupant diverses catégories de la population, descendants, veuves, orphelins de guerre, épouses de prisonniers. En résumé, tout Français ou Française offrant « toutes garanties de moralité et de patriotisme ». A compter de la loi du 18 novembre 1941, son appellation deviendra « Légion française des Combattants et des Volontaires de la Révolution

nationale » qui, au fil du temps, deviendra plus politique et donnera naissance au « Service d'Ordre Légionnaire » (SOL) à partir d'octobre 1941 pour aboutir finalement à la création (loi du 30 janvier 1943) de la « Milice Française » de sinistre mémoire, dont le chef sera Pierre LAVAL et qui sera administrée et dirigée par un secrétaire général, nommé par le chef de Gouvernement (Pierre LAVAL), Joseph DARNAND (1897-1945), authentique héros de 1914/1918 et 1939/1940, que son extraordinaire coup de main-commando du 14 juillet 1918 dans les lignes allemandes (d'où il rapportait, lui un petit sergent, des documents exceptionnels qui permirent de déjouer et de faire échouer la grande offensive de LUDENDORF prévue pour le lendemain !) fera qualifier d'« artisan de la Victoire » par le Pdt POINCARÉ en 1926, titre glorieux seulement partagé avec le Maréchal FOCH et CLEMENCEAU. DARNAND qui finira condamné à mort par la Haute-Cour de Justice, le 3 octobre 1945, pour « trahison et assassinat » et sera fusillé le 10 octobre au fort de Chatillon.

On voudra bien nous pardonner ce long prologue, mais il nous est apparu nécessaire pour expliquer l'atmosphère de ferveur dont nos quelque 6 ans furent le témoin.

### B/ La fête

Je ne saurai plus en préciser la date mais, en tout cas, ce fut bien au cours de cette année 1942 que se déroula à Clermont la grande fête de la « Légion Française des Anciens Combattants » en présence du Maréchal PETAIN. Ce jour- là plusieurs centaines d'anciens combattants – essentiellement de 1914/1918 – défilèrent sur les grandes artères avant que certains d'entre eux n'aillent porter à l'Oppidum de Gergovie – haut lieu de notre histoire – de petites urnes contenant un peu de terre venue de chaque province française. Là, se tenait une cérémonie où, le soir venu, le plateau et les sommets environnants furent embrasés.

*(Mais à ce moment-là, j'étais couché depuis longtemps !)*

Dans l'après-midi, donc, il y avait foule sur les trottoirs entre la place de Jaude et la place des Salins. Beaucoup de curieux bien sûr, mais le Maréchal était alors très populaire, et l'on n'avait pas tellement d'occasions de distractions exceptionnelles en ces temps-là ! Installé comme beaucoup d'enfants au premier rang, place Chapelle de Jaude (là où était implanté à l'époque le monument en l'honneur de Fernand FOREST, l'inventeur du moteur à explosion), je ne pus cependant apercevoir le maréchal ayant fort malencontreusement tourné la tête au moment même où passait sa voiture, soucieux que j'étais de m'assurer que ma mère, qui se trouvait à 3 ou 4 rangs derrière moi, était toujours bien là ! Voilà comment on échappe parfois à des « moments historiques » !

Néanmoins, deux images de cette journée-là me restent en mémoire. Tout d'abord, celle d'une voiture du cortège, genre « Juvaquatre », sur le toit de laquelle un jeune homme en short tenait fièrement la hampe d'un drapeau qui y était fixé. Souvenir marquant dû sans doute à ce que cette figuration symbolique rappelait fortement l'illustration, en noir, qui figurait alors sur la couverture cartonnée des fameux cahiers « CORTAMBERT » que nous utilisions à l'école. Autre souvenir de ce même après-midi, la Place des Salins, coté Avenue de Beaumont. A son extrémité sud-est était implantée une importante colonne

tricolore parsemée d'étoiles (bâton de maréchal ou francisque) d'apparemment 10 ou 15 m de haut et d'un fort diamètre à sa base, emblème que la foule contemplant avec étonnement, voire admiration.

### A l'école du village

A la même époque, dans la grande salle de classe de l'école communale de Vichel, (où se trouvaient confondus 2 ou 3 niveaux d'étude) trônait sur le mur, à environ 2 m. en arrière du grand calorifère cylindrique, un grand cadre abritant la photo en pied, en couleur sépia, du maréchal. Celui-ci, fièrement campé, canne en main et moustache gaillarde. A noter, à propos de celui-ci qu'en une occasion au moins, nous fûmes appelés à chanter l'hymne de la France d'alors : « *Maréchal, nous voilà !* » dont le refrain disait ceci :

*« Maréchal, nous voilà !  
Devant toi, le sauveur de la France,  
Nous jurons, nous tes gars,  
De servir et de suivre tes pas.  
Tu nous as redonné l'espérance,  
La patrie renaîtra,  
Maréchal, Maréchal, nous voilà ! »*

Détail curieux : alors que la République avait été remplacée par l'Etat Français, et que la plupart des symboles qui pouvaient s'y rattacher avaient été bannis de l'espace public – et même, par prudence, privé – nous étions distribués de superbes buvards en couleurs, d'environ 20 cm sur 12, illustrés de thèmes patriotiques tels « JEANNE HACHETTE » se démenant sur les remparts du siège de Beauvais, hachette en main, vigoureusement maniée. Ou encore, la mort du jeune BARRA, en uniforme de hussard (?) tenant la bride d'un ou deux chevaux et sur le point de succomber, percé de coups de piques par ses adversaires royalistes car se refusant à crier « Vive le Roi » et clamant tout au contraire d'un ton énergique « Vive la République ! ».

Toute une imagerie à vocation citoyenne. Très longtemps, cela n'avait pas laissé de m'étonner. Mais, à la réflexion, je pense qu'en cette époque de pénurie en tous domaines, y compris de papier dans ses divers usages d'imprimerie, les services gouvernementaux avaient du découvrir quelque part chez un imprimeur ou une coopérative de fournitures scolaires, un stock important de ces buvards à thème patriotique ou républicain, datant probablement du Front Populaire.

Et, pénurie et opportunité obligent, il avait dû être estimé quelque part, en haut lieu, que mieux valait utiliser tels quels ces articles – *d'excellente qualité, les actuels fabricants de buvards (des humoristes ?) avec leur productions lisses qui n'absorbent plus rien feraient bien de s'en inspirer !* – plutôt que de les envoyer au pilon. Quoi qu'il en fût, cette antinomie devait certainement surprendre certains adultes.

Enfin, surprise sans doute pour certains jeunes contemporains qui répugnent à tout propos au moindre effort, l'époque voulait que les élèves de plus de 7 ans environ scient les barres de bois de chauffage sur une « chèvre » en X pour les transformer en bûches et qu'ils rangent soigneusement celles-ci sous le préau en attendant qu'elles soient utilisées. Chaque matin, à tour de rôle, 2 élèves entre 7 et 14 ans étaient « de semaine », ce qui

consistait à arriver une heure avant l'ouverture de la classe, allumer le grand poêle, arroser le plancher avec une sorte de long entonnoir en zinc, à poignée – d'une capacité d'environ 1,5 ou 2 litres – , cela, en faisant des « zig-zag », puis à balayer, en soulevant néanmoins pas mal de poussière ! Les 3 grands tableaux noirs fixés au mur derrière le bureau de l'institutrice devaient être soigneusement effacés de toute trace de craie avec une grande éponge naturelle jaunâtre et essuyés au chiffon. Le cérémonial accompli, la maîtresse pouvait faire son entrée, non sans avoir vérifié que le chiffon à poussière avait, lui aussi, bien été passé ! Tel était le rituel matinal d'une école de campagne du Lembron dans les années 1940/1945 et, au moins jusqu'en 1948,, où je cessais ma scolarité à Vichel.

### Clermont – 1<sup>er</sup> Janvier 1943 Un attelage en péril

Une journée d'hiver plutôt maussade. Au prix du sacrifice de quelques uns de nos précieux tickets d'alimentation prélevés sur le contingent honoré pour le mois, mes parents avaient osé la petite folie d'un repas de fête, le midi, au restaurant. Ces restaurants qui, à l'époque, pour la plupart des personnes modestes, ressemblaient assez à une auberge espagnole, en ce sens qu'il aurait presque fallu y apporter ce que l'on était censé pouvoir y consommer, mis à part rutabagas et topinambours envers lesquels, depuis 70 ans, j'ai gardé une solide aversion ! Nos agapes du jour consistèrent en un mince beefsteak-purée (une pure folie en ces temps de disette) peut-être une tranche de Saint-Nectaire à voir au travers et une mandarine provenant peut-être d'Espagne ou d'Italie, puisque les relations avec l'AFN étaient pratiquement interrompues depuis le débarquement américain du 8 novembre 1942.

Après ces fastueuses agapes, une longue promenade à pieds. Or, arrivés en haut de la place Sugny, s'offrit à nous un spectacle qui, dans le contexte de l'époque, ne dut pas manquer de réjouir le cœur de certains des promeneurs observant la scène.

En effet, deux malheureux « bidasses » de l'armée d'occupation, à l'air pas très futé, affublés d'une modeste tenue « vert-de-gris » – qui n'aurait apparemment rien eu à envier à la si seyante (!) tenue n° 3 (tenue d'écurie) de notre artillerie, encore en usage jusque vers 1960 (!) – avaient entrepris la très périlleuse tentative de faire descendre la place Sugny à leur attelage hippomobile, style chariot du Far West ! C'est ainsi que les deux pauvres chevaux renâclaient, glissaient de tous leurs fers, se cabraient jusqu'à se retrouver pratiquement sur leur arrière-train, tant leur lourd attelage était difficile à retenir ! Après deux ou trois tentatives avortées, nos deux cochers perplexes finirent par renoncer – au grand soulagement sans nul doute des deux pauvres bêtes – et préférèrent sagement emprunter la rue Saint-Genès beaucoup moins périlleuse !

Dans les mêmes temps, lors d'une promenade dominicale avec mes parents, nous entrâmes pour m'acheter une tartelette dans la pâtisserie qui existait alors au fond de la place de Jaude (là où s'élève aujourd'hui la galerie commerciale). Plusieurs soldats allemands – vareuse, ceinturon, et calot, tenue de sortie – étaient en train de se faire servir, et ils ne lésinaient pas sur les achats d'autant que leur



solde s'établissait à un change très favorable pour eux. Je me souviens avoir observé que, dans la monnaie rendue à mes parents, il y avait une pièce de 5 Reichspfennige dont mon père me fit cadeau comme curiosité.

## Autres souvenirs de l'année 1943

### A – Souvenirs tristes

Cette année 1943, je fus invité au mariage d'une cousine proche où, étant le plus jeune sujet de la noce, j'apparais assez intimidé sur la traditionnelle photo-souvenir. Parmi les invités, tout proche de moi sur cette photo, un grand jeune homme au physique de jeune premier, André ORTIGER, de Saint-Gervazy, dont rien ni personne n'aurait alors pu supposer que, l'année d'après (1944), il entrerait dramatiquement dans l'histoire locale. De même que le photographe sur lequel je reviendrais.

Le soir, malgré les risques liés à ces temps de guerre (par exemple les rafles de jeunes cherchant à échapper au STO, le Service du Travail Obligatoire dans les usines allemandes), il y eut le bal de noces. Celui-ci eut pour cadre notre ancien local de boulangerie prêté pour l'occasion, la porte vitrée volets bien clos et doublée d'un grand rideau de tissu épais pour bien masquer la lumière – en fait, celle d'une pauvre « loupote » – et étouffer les sons de l'accordéon de l'unique musicien constituant l'orchestre. Je revois toujours l'image de ce jeune homme, alors danseur heureux et insouciant, souvenir que ravive la photo du mariage que je possède toujours lorsque je feuillette l'album-photos de ces années là.

En effet, en mai ou juin 1944, parti de Saint-Gervazy en vélo rendre visite à sa fiancée à Charbonnier-les-Mines, et descendant de Mauriat vers la RN 9, il aperçut un barrage de soldats allemands au carrefour du lieudit « Les Baraquettes ». Inquiet à cette vue – peut-être était-il réfractaire au STO ?, encore que, de toute façon, avoir 20 ans et quelques années à cette époque là et se faire contrôler par semblable barrage n'ait sûrement pas été de bon augure – il tenta de se dissimuler en se faufilant derrière des haies tout en portant son vélo sur l'épaule. Malheureuse initiative, car, aperçu par la patrouille allemande – qui dut estimer que s'il agissait ainsi, c'est qu'il avait quelque chose à dissimuler ou à se reprocher vis-à-vis d'elle – tira sur lui, le tuant net. Il avait 24 ans. Voilà donc pourquoi son souvenir vit encore dans ma mémoire quelques 70 ans après.

Reste le photographe. A lui aussi les jours étaient comptés. Mais pour une tout autre raison, infiniment moins glorieuse ! Ce pittoresque quinquagénaire d'origine grecque, sec et vif, très brun, roulant des yeux d'anthracite, arborait une remarquable et fière paire de moustaches en croics qui le faisaient ressembler à l'un de ces dompteurs que représentent maintes images de la fin du 19<sup>e</sup>, début 20<sup>e</sup>.

Très sollicité en raison de la qualité de ses travaux, il avait pratiquement le monopole des photos de mariage pour le canton de Saint-Germain-Lembron et même au-delà. Malheureusement, sous son aspect sympathique et communicatif, il se livrait de façon beaucoup plus discrète à la coupable activité de détection et de délation de ce qui pouvait apparaître comme activités résistantes ou anti-nazies. Ce qui lui valut, l'année suivante, d'être abattu par la Résistance.

## B - Un souvenir comique

Dès avant la guerre, on connaissait les sketches figés mais comiques de Buster KEATON, le comique au visage marmoréen. Bien sûr, aussi, les sketches aux situations invraisemblables de grosse farce de LAUREL (le grand) et HARDY (le gros), le premier anglais, le second américain. Mais, en ces temps de prohibition des œuvres anglo-saxonnes, notre propre actualité pouvait elle aussi offrir, et de surcroît gratuitement, des scènes que n'auraient pas dédaigné de saisir les « big bosses » hollywoodiens.

C'est ainsi que dans leur première année à Clermont, mes parents avaient habité un immeuble dont le rez-de-chaussée était occupé par une boutique de tailleur. Un couple super-gentil de 50/55 ans, taquinant malheureusement beaucoup la bouteille d'élémentaire « gros rouge ». Il arrivait qu'en fin de matinée l'on entendit un fracas de bouteilles cassées. C'était la malheureuse femme, déjà ivre morte, qui, retour de l'épicerie proche, venait de faire du verre pilé dans ses cabas suite à un très malheureux atterrissage. Puis, rapidement, la malheureuse était morte. Buvant un peu moins que son épouse et les restrictions étant arrivées, les occasions de sacrifier à Bacchus étaient devenues beaucoup plus rares, et le brave homme – excellent artisan au demeurant – avait continué seul son travail et conservé quelque clientèle. Mais il ne fallait pas qu'une opportunité vinique se produise, car notre homme retombait alors « dans l'ornière du péché » et c'est ce qui du être à l'origine de ce qui va suivre.

C'est ainsi qu'un après-midi de décembre 1942 ou janvier 1943, alors que je me promenais avec mon père et qu'il faisait plutôt froid, celui-ci me proposa d'entrer dans un café proche, situé à l'entrée de la rue des Minimes, coté place de Jaude, afin d'y prendre un « Viandox » bien chaud. Or, le patron de cet établissement attendait justement, d'un moment à l'autre, un costume que devait lui livrer ce fervent de Bacchus.

La vitrine de ce café était composée de trois éléments, celui du milieu représentant la porte. Et, soudain, venant de la gauche (béret sur la tête, bien emmitoufflé dans un étroit manteau noir, carton du costume attendu sous le bras !), un peu comme un vieux pélican morfondu, arriva, en tanguant fortement, le virtuose de l'aiguille. Dans les très brefs instants de ses oscillations, certains des consommateurs s'étaient mis à faire des « Oh » et des « Ah » supputant le coté où il allait tomber !

Et, en une seconde, patatras !, le bonhomme traversait la vitre de la porte et s'écroutait dans la salle, laissant, image surréaliste, sa silhouette découpée, presque « selon le pointillé » !, sur ce qui restait de la vitre ! Plusieurs personnes dont le patron – sans doute ravi de l'événement en une époque où trouver des vitres relevait de l'escalade de l'Everest – s'étaient précipités pour venir à son secours. Le bonhomme était du coup radicalement dessoulé ! En dehors probablement d'une « sévère engueulade » du patron, il avait ainsi perdu tout ou partie du fruit de son travail, beaucoup des heures passées à tirer l'aiguille venant en compensation du coût de remplacement de la vitre. Pour ma part, j'avoue que c'est avec des yeux « en Pastilles Valda » que j'avais assisté à ce sketch impromptu. C'est bien peu charitable, mais je pense que,

pour moi, ces instants intenses associés à quelques quolibets humoristiques des clients, avaient avantagusement remplacé un film de Laurel et Hardy !

Un peu farce moyenâgeuse, mais en cette malheureuse époque, les occasions de rire étaient plutôt rares ; alors, c'était « toujours ça de pris » comme l'on disait au moment.

## **Mai-Juin 1944**

### **Une immense chenille motorisée**

#### **Des combats et des flammes**

Et puis vint l'année 1944. A l'époque, la RN 9 était déjà plutôt déserte. Parfois tellement que l'on aurait très bien pu avoir le temps entre le passage de deux véhicules de s'installer sur un pliant, de faire cuire une omelette – si œufs il y avait eu ! – et de s'en délecter tranquillement ! Seules quelques rares « conduites intérieures » comme l'on disait alors pour les automobiles couvertes, et qui fonctionnaient, bien souvent, avec un gros réservoir gazogène fixé à l'arrière. Aussi, quelques véhicules militaires allemands – voitures ou camions – et « la messe était dite » !

Or, par une belle matinée de mai ou de juin, en tout cas à l'époque de la fenaison, j'avais accompagné mon grand-père maternel qui s'en allait faucher un pré sur un coteau appelé « La Croix-Vieille », juste au-dessus du village, endroit d'où l'on jouit d'une vue panoramique extraordinaire s'étendant de St-Germain-Lembron jusqu'au bassin minier de Charbonnier-les-Mines/Brassac. Préoccupé de chasse aux sauterelles ... lorsque celles-ci voulaient bien se laisser attraper (!), je ne prêtais pas particulièrement attention à ce qui se passait aux environs.

Et puis, soudain, tournant la tête en direction du Nord-Est, je restais stupéfait du spectacle que je découvris. En effet, venant d'Issoire en direction de St-Germain-Lembron, apparaissaient au loin sur la RN 9 les premiers éléments de ce qui devait se révéler une véritable immense « chenille » de véhicules à moteur de toute nature. J'en décomptais pas moins de 180 (!), c'est-à-dire infiniment plus que je n'en avais jamais vus de ma courte existence au moment. Bien évidemment, j'alertais aussitôt mon grand-père, homme de grande culture qui, pourtant « en avait vu bien d'autres » dans sa vie – il avait alors 73 ans et avait habité Paris de longues années – n'en revenait tout de même pas.

Par la suite, devenu grand adulte, je lus quelque part qu'il s'agissait d'un convoi allemand de renfort contre les maquisards de Haute-Loire et du Cantal (Combats du Mont-Mouchet et du réduit de la Truyère). C'était très impressionnant et m'a laissé un souvenir indélébile.

Autre évènement : le 14 juin 1944 après-midi, nous entendîmes des grondements sourds et des détonations. C'étaient des canons de chars. Il s'agissait en fait des combats livrés au village d'Esteil, face à Vichel, à quelques 9 km à vol d'oiseau, dont on aperçut bientôt des flammes s'élever, le village ayant été miné et en partie incendié. Un de nos voisins, ouvrier maçon, père d'un de mes copains, travailla d'ailleurs assez longtemps à sa reconstruction après-guerre.

A cette époque, en visite chez une brave dame habitant à La Baraque, juste en bordure de la RN 9, étant accoudé au balcon de sa maison, je vis passer un véhicule militaire

léger, genre pick-up sur le plateau duquel 3 ou 4 soldats allemands entourant une mitrailleuse, se dirigeant vers la Haute-Loire. Peut-être une patrouille chargée de sécuriser une section de la route. Ils souriaient.

### **La traque de la nourriture**

Pour ceux qui n'étaient pas agriculteurs, ou aisés – ce qui était le cas de ma famille – le problème majeur était celui du ravitaillement. Beaucoup de paysans ayant un débouché facile, au prix fort, avec des citadins, rechignaient à vendre leur produits « à la taxe » comme on disait à des voisins, voire même à des parents.

La grande excuse que j'ai entendue maintes fois alors que, pauvre gamin de 7 ou 8 ans, j'accompagnais ma tante dans sa recherche d'un peu de beurre ou de fromage, était : « en ce moment, on est nous-même un peu juste », avec la variante pour les pommes de terre : « c'est qu'il nous faut faire la soudure ». A croire que certains paysans s'étaient transformés en spécialistes du chalumeau ! Tout cela avait bon dos, d'autant que certains de ces bons apôtres avaient parfois été de fidèles abonnés au crédit alors que mes arrière-grands-parents tenaient leur boulangerie-épicerie.

Notre jardin était grand, mais le carré aux pommes de terre restait minuscule, faute de pouvoir se procurer des semences. Parfois on les coupait en quatre pour obtenir autant de plants. Rutabagas et topinambours étaient censés venir en substitution, ce qui, par la suite, a fait haïr ces 2 légumes par 2 ou 3 générations, notamment les douceâtres topinambours gorgés d'eau, à la saveur cuivrée et quasiment impossible à éradiquer là où on en avait plantés. Les 2 horribles légumes-emblèmes de ces temps difficiles !

Pour ce qui est des pommes de terre, les enfants étaient préposés à la cueillette-éradication des doryphores qui pullulaient (raison pour laquelle les soldats allemands avaient été surnommés ainsi). On en ramassait de pleines boîtes à conserve. Ils étaient ensuite brûlés sur des mini-brasiers de fanes séchées.

En dehors de l'argent, il est une autre chose qui rend les hommes fous : la recherche de la nourriture. Or, en ce domaine, l'honnête jardinier n'était parfois en rien assuré de pouvoir enfin bénéficier des fruits de son travail. Il arrivait ainsi qu'à l'époque où les patates parvenaient à maturité dans les jardins, des « visiteurs » nocturnes, munis de sacs de jute, s'emploient à éviter les fatigues de la récolte à celui qui avait eu la peine de les cultiver ! Beaucoup de ces vols à motivation alimentaire étaient imputés par les victimes à des éléments douteux issus du proche bassin minier qui comptait alors pas mal de travailleurs étrangers pas toujours vus d'un œil très amène par le monde paysan environnant.

Ainsi – un comble ! – nous vola-t-on, une nuit, nos quatre malheureux lapins dans leurs cages à l'entrée du jardin, juste en face, de l'autre côté de la rue. Cela, alors que nous avions tant de peine à trouver de la nourriture, sans même parler de la viande de boucherie !. Les gendarmes de St-Germain-Lembron vinrent bien enquêter, mais, naturellement ne découvrirent aucun indice. Et puis, c'est sans doute assez souvent qu'ils étaient saisis de semblables faits.

Par la suite, nous apprîmes que nos infortunés « rongeurs » avaient constitué le plat de résistance d'un mariage dans ce même bassin minier. Certes, la terre ne s'en était pas pour

autant arrêtée de tourner, mais, pour nous, ce fut vraiment un coup très rude !

### Libre service à la mitrailleuse

Comme l'a écrit le bon LA FONTAINE, « la raison du plus fort est toujours la meilleure ». En voici une illustration version Printemps 1944.

Un beau jour, en milieu de matinée, nous étant rendus avec ma tante chez une brave vieille fermière habitant au bord de la RN 9, et qui voulait bien, de temps à autre, nous vendre lait ou fromage, nous trouvâmes la pauvre femme dans tous ses états, tant elle était encore sous le choc violent de ce qui venait de lui arriver. En effet, quelques instants auparavant, alors que son mari et son fils étaient aux champs, une escouade allemande avait violemment frappé à sa fenêtre de cuisine, seule ouverture qu'elle utilisait pour parler aux personnes étrangères tant les redoutables « corniauds » censés protéger sa ferme étaient agressifs ! Elle s'était donc aussitôt trouvée nez à nez avec 3 ou 4 soldats allemands porteurs de très persuasives mitrailleuses, qui, sans s'embarrasser de subtilités linguistiques, avaient exigé qu'elle leur livre, séance tenante, un maximum de provisions (jambon, saucissons et fromages). Elle avait ainsi du promptement s'exécuter, chassant en toute hâte ses chiens dans la cour car leurs aboiements rageurs commençaient à énerver ses « visiteurs » qui n'auraient peut-être pas hésité à y mettre un terme de manière particulièrement expéditive ... et définitive.

Jugeant satisfaisant ce qu'elle leur avait apporté de sa réserve, ils étaient aussitôt remontés en voiture, sans lui avoir, bien évidemment, payé quoi que ce soit ! Elle avait eu malgré tout une certaine chance car il ne leur était pas venu à l'idée d'enjamber la fenêtre et de la suivre dans la pièce où étaient entreposées ses réserves de nourriture ! Peut-être étaient-ils trop pressés ?

Dernières allusions à la nourriture. Béni fut le fait que notre campagne environnante comptât des dizaines de cerisiers sauvages qui offraient leurs fruits du début mai à la mi-juillet. Le plateau comportait, lui, des « ronds » géants de délicieux petits mousserons à consommer frais ou séchés. De même, certains sous-bois étaient riches en morilles, lesquelles, une fois séchées elles aussi (enfilées à l'aiguille par le pied sur de grands fils), constituaient pour nous d'appréciables compléments alimentaires.

Quant aux « friandises » de l'époque, il y avait les fameuses barres de « chocolat » soi-disant « vitaminées ». Longues de 8 à 10 cm, épaisses d'environ un doigt et larges d'environ 4 cm, elles étaient en fait seulement enrobées d'une mince pellicule de chocolat, et fourrées d'une substance blanche de consistance ferme avec un goût prononcé de caséine. Lorsqu'il y avait une attribution de cet ersatz, on s'en régalaient tout de même. Enfin, nous en avons réchappé !

Quant à la présence allemande à Vichel, disons qu'à mon souvenir, elle se révéla des plus discrète, se limitant, en tout et pour tout, à une petite troupe venue s'installer en fin de journée dans un pré à l'une des entrées du village, et s'affairant autour d'une énorme tente ronde hérissée d'antennes. Mais, dès le lendemain matin, très tôt, hommes et matériel avaient disparu.

Avril / Mai 1945

### La Victoire et la paix en Europe

Puis, vint progressivement la fin des hostilités accompagnée du retour des prisonniers et déportés. Je me souviens ainsi des passages souterrains de la gare de Clermont baignant dans la prenante odeur du Crésyl – un désinfectant alors abondamment utilisé en raison des arrivées de train ramenant rescapés des camps d'extermination et prisonniers libérés, lesquels avaient le plus souvent vécu jusque-là dans les pires conditions sanitaires.

De jeunes soldats assuraient la surveillance dans l'enceinte de la gare, habillés apparemment avec les moyens du bord, c'est-à-dire de semblants d'uniforme constitués d'un blouson de cuir marron foncé, de pantalons de gros tissu vert-feuillage (probablement prélevés dans les dépôts d'habillement abandonnés par les Allemands dans leur retraite), de grosses chaussures cloutées, sans doute de même origine ; un béret basque noir sur la tête et mitrailleuse au poing.

La Place de Jaude, en ces jours magnifiques mais frais du printemps de 1945, était dans sa partie nord (sur l'espace compris entre le débouché de l'Avenue des Etats-Unis et celui de la rue du 11 novembre, restée « la rue Neuve » pour la plupart des Clermontois d'avant 1960/1970), le rendez-vous de nombreux militaires blessés, pour la plupart hospitalisés à l'hôpital militaire temporaire des Gravouses, au nord-ouest de Clermont. Ils stationnaient là, en milieu de matinée, discutant entre eux. La plupart étaient des hommes jeunes. Je me souviens de l'un d'eux, âgé d'environ une trentaine d'années – un « vieux » pour moi ! – en uniforme impeccable, au visage plutôt rond, calme et souriant, barré d'une fine moustache à la Clark GABLE. Il discutait avec d'autres blessés, adossé à l'un des catalpas (?) qui, à l'époque, ornaient la place. Et, tout d'un coup, détail cruel, je réalisais que l'une de ses jambes de pantalon flottait doucement au vent en l'absence du membre amputé ! Or, à 8 ans, il est difficile de concevoir qu'un être jeune puisse être privé d'un membre essentiel au quotidien, cela me fit de la peine.

Enfin arriva le 8 mai, l'Armistice et le retour à la paix en Europe. Pour fêter cette date mémorable, une attribution exceptionnelle de confiture avait été accordée à notre école ; en l'occurrence, une grosse boîte en fer étamé de 5 kg de confiture d'abricots. Notre institutrice organisa donc un goûter dans la salle de classe même, avec de grosses tranches de pain de 3 livres et une bonne louchée de confiture dans une soucoupe pour chacun d'entre nous qui représentions le considérable effectif d'une quinzaine de gamines et galopins.

Après ces juvéniles agapes, je rentrai à la maison un peu « patraque » en raison de ce qui se révéla être la varicelle. A chacun sa façon de célébrer la Victoire !

Cette même année 1945, le général de GAULLE recevait la visite de S.M. Mohamed V, le Sultan du Maroc. Il devait, je pense, le raccompagner vers un port méditerranéen au terme de ce séjour. C'est ainsi que les enseignants et les élèves des écoles des localités situées sur ce parcours étaient invités par les autorités préfectorales à se rendre, dans la matinée pour nous, au bord de la RN. 9,

sur le passage du cortège officiel, munis de petits drapeaux tricolores, tandis qu'une modeste guirlande avec drapeaux français et chérifien en son centre avait été tendue à la diligence du Conseil municipal entre deux poteaux au-dessus de la route.

Tout ce que nous vîmes, en fait, ce fut le passage en un éclair, du cortège officiel ! Pas mal de mise en scène pour de bien fulgurants instants de spectacle ! Nous remontâmes néanmoins bien contents au village après ce bref témoignage citoyen. Voilà comment passent certains moments de l'Histoire. A toute vitesse !

## 6 août 1945 – Hiroshima

### La bombe atomique fait sa terrifiante entrée dans l'Histoire ... et apporte... dynamisme et bonne humeur dans nos bals de campagne

Depuis le 8 mai 1945, la guerre était finie à l'Ouest, mais s'éternisait dans le Pacifique et à l'Est de l'Asie.

A Vichel, le 6 août 1945, il faisait un temps magnifique. Aussi, dans l'après-midi, par un soleil éclatant, je m'employais à faire inlassablement rebondir ma chère « balle-mousse » sur laquelle une dame souris avait commencé un timide grignotage ; pénurie obligeait, sans doute !

Vint alors à passer un jeune cousin qui, s'adressant à mon grand-père, planté sur le seuil de la maison, lui dit de but en blanc : « Ca y est, y-z-ont-dit à la radio que cette nuit les Américains ont jeté une bombe atomique sur le Japon ! »

« Cette nuit » concernait en fait la France qui, elle, dormait encore avec ses 7 heures de décalage horaire. En effet, alors qu'il n'était encore que 01h17 en France, il était déjà 8h17 à Hiroshima lorsque la bombe « Little Boy », transportée par l'avion « Enola GAY » fut larguée sur la ville (70.000 à 80.000 morts et 130.000 blessés). Et, au final, 243.271 victimes dénombrées entre le 6 août 1945 et le 8 août 1984. Puis, après un autre bombardement, le 9 août sur Nagasaki à 11 h (heure locale : 4 h du matin à Paris) avec là encore, plusieurs dizaines de milliers de victimes, la guerre se terminait enfin !

En conséquence, deuil et consternation au Japon qui, à certains égards, ne l'avait pas volé par ses crimes odieux en Asie. Mais, ici, place à la bonne humeur ! La paix enfin retrouvée se devait naturellement d'être fêtée dans la liesse, d'où de nombreux bals populaires outre ceux des fêtes votives.

Il va de soi que ces réjouissances se devaient aussi de présenter quelques heureuses innovations. C'est ainsi que, dans la foulée, un quidam primesautier et à l'esprit vraisemblablement peu encombré de considérations compassionnelles, à défaut d'élémentaire décence, écrivait les paroles et composait la musique d'une vigoureuse sauterie qu'il baptisait martialement « La danse atomique » ! laquelle fit à l'époque un « tabac » dans nos bals campagnards ! Ce petit « bijou » bien injustement oublié – on se demande pourquoi, n'est-ce pas ? – consistait notamment, alors que la musique insistait à divers moments sur le « a » de « atomique », à empoigner solidement sa cavalière par la taille et, dans un vigoureux élan, à la soulever de terre le plus haut possible en grotesque réminiscence de l'explosion et du hideux

champignon qui l'avait accompagnée. Tout cela sur un air au dynamisme guilleret que l'orchestre de 2 musiciens – nous n'étions pas au bal du 14 juillet à Paris – s'employait à mettre tout son cœur, vraisemblablement pas peu fier d'en livrer la primeur aux villageois, tout heureux, quant à eux, qu'on leur apportât si vite une aussi plaisante actualité ! Eh oui, les enfants de 1945, dont votre serviteur, eurent ainsi l'insigne et heureux privilège de pouvoir, les premiers, assister à ces si plaisantes et inconscientes gesticulations !

Inutile de dire que ces robustes danseurs et leurs accortes cavalières ne manquaient pas, par leurs visages réjouis, de témoigner qu'ils venaient de passer là un bien sympathique moment ! Peut-être regrettaient-ils même de ne pas avoir plus souvent l'occasion de pratiquer des exercices aussi motivants par la vigueur que réclamait leur exécution. Il est vrai que l'on n'a que le bon temps que l'on se donne ! Et l'époque ne voyait aucunement malice à d'aussi enthousiasmantes distractions !

« La joie par l'atome » en quelque sorte ! Ah, on savait mettre à profit l'actualité en ces temps désormais quasi préhistoriques pour la jeunesse d'aujourd'hui. Néanmoins, avec MONTHERLANT (*Les Célibataires*), jetons toutefois « le voile de la charité sur ces menus débordements ».

### En matière de conclusion

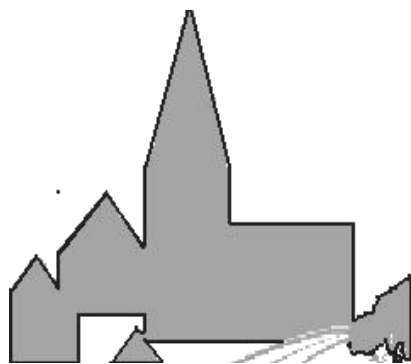
Désormais, tout cela s'est évanoui au fil des ans. Tous les adultes acteurs de ces temps antédiluviens ont disparu et les témoins de ma génération sont bien près d'en faire autant ! D'autre part, il faut bien le reconnaître, il existe parmi nos successeurs un grand désintérêt envers le passé et ce n'est pas la substitution de populations en cours, apparemment inexorable, qui devrait améliorer les choses. Enfin, on ne saurait oublier que le coup de grâce qui menace la conservation de nos archives pourrait très bien venir de la « panacée » que serait la « dématérialisation » ; le nouveau « passez-muscade » dont on ne peut que redouter la pratique par des maffieux, des déments ou de simples imbéciles qui, en un simple clic, enverrait aux « vieilles lunes » archives ou titres de propriété ainsi traités. La porte serait alors grande ouverte au « Circulez, il n'y a (plus) rien à voir » ! Rien. Mais, bien sûr, « après nous, le déluge » !

#### NDLR : à propos de cette conclusion :

N'oublions pas qu'il n'y a encore que bien peu de temps, on nous proposait de faire disparaître les deux registres de l'état civil pour les remplacer par un fichier informatique dit « sécurisé ».

On sait ce que vaut la « sécurisation » dans le domaine informatique, dont les systèmes donnent bien souvent l'impression d'être « ouverts à tous vents ».

Au temps où fut faite cette proposition, notre Fédération Française de Généalogie s'était fortement élevée contre cette fausse bonne idée, destinée à faire quelques petites économies.



### Le JOURNAL du CURÉ de GRANDVAL *Une analyse des « débelugements »*

par Philippe CHALET (cghav-1449)

La lecture du journal du Curé Jacques BELLET nous permet de relever 62 mentions de personnes « débelugées » en 17 ans (1663 à 1679), soit presque 4 par an, si on considère l'absence (absence réelle ou omission ?) de données pour 1667 et 1678.

D'une manière systématique les débelugés sont annoncés quelques jours, ou au maximum quelques semaines avant la nomination des collecteurs de taille pour l'année suivante. Par ailleurs, l'annonce était payante, et on voit des mentions « payé » en marges de certaines mentions.

Beaucoup des lieux d'arrivée, environ les trois quarts, sont des communes directement limitrophes de Grandval (La Chapelle Agnon, 21 fois, St Amant Roche Savine, 14 fois, Bertignat, 6 fois...).

Concernant les hameaux de départ, on note Sabatier, avec 12 mentions, devant Le Cros, 11 mentions, puis Les Salles, 7 mentions...

Certains « mouvements » sont très limités comme par exemple le passage du Cros (Grandval) au Cros Olgagnier (La Chapelle Agnon), distants d'environ 500 mètres !

En complément de l'article de M. ROSSI dans le dernier numéro de la revue, et en cherchant dans les inventaires des archives départementales proposés sur internet, j'ai trouvé par exemple l'existence de la cote 1 C 3344 qui contient pour la période 1680-1684 des « *déclarations de débelugements ou translations de domicile...* », qu'il serait peut être intéressant d'étudier.

J'avoue être un peu perplexe sur la signification exacte du débelugement.

Concernant Grandval, et en se penchant sur certaines personnes mentionnées, et en première approche, j'ai pensé que le débelugement pourrait consister en une désinscription des rôles de taille de la commune de départ mais pas forcément suivie d'un déménagement physique de la personne, même si on relève bien les mentions « *transfert de domicile* », « *pour aller demeurer à...* » qui semblent claires.

Ainsi, Françoise BERNARD, femme de Claude FOURNET, se fait débeluger le 26 septembre 1666, avec

pourtant la mention « *pour aller demeurer à Tirevache* » (Chambon sur Dolore), mais réside toujours à la Dixmérie (Grandval) sept mois plus tard, où elle teste le 13 mai 1667, avant d'y décéder le 14 mai 1667.

Antoine et Pierre DARROT se font débeluger le 30 septembre 1674 pour aller à la Farge (St Amant)... mais sont encore à la Guimoye (Grandval) sur le rôle de taille du 18 décembre 1674.

Ils sont toujours mentionnés à la Guimoye (Grandval) le 5 décembre 1678 (rôle de taille pour 1679), mais entre temps Antoine a une fille le 21 novembre 1676 en étant domicilié à la Farge (St Amant).

Par ailleurs, beaucoup de débelugés continuent à avoir des enfants à Grandval après leur débelugement.

Barthelemy VIDAL, par exemple, est débelugé le 30 septembre 1663, mais sa fille Marie naît encore à Sabatier en aout 1664 et il y est toujours en 1674 (cf note de A. ROSSI).

Pierre DEMAUS est débelugé le 23 septembre 1665, mais sa fille Marie naît encore à Sabatier en avril 1666.

Autre exemple avec Damien JALLAT BERT / JALLABEL (JALABERT), meunier du Moulin de l'Obeniche au Cros (Grandval) qui se fait débeluger trois fois.

La première le 30 septembre 1663, mais il ne bouge pas et sa fille Jeanne naît en mars 1664 au Cros (Grandval). La deuxième le 28 octobre 1670, puis de nouveau un an après, le 4 octobre 1671, il n'était donc pas parti la deuxième fois. Malgré tout son fils Michel naît à Grandval en juillet 1672, il n'était donc pas parti non plus la troisième fois ! Il décédera d'ailleurs à Grandval en juin 1690.

Annet DUCROS, se fait lui aussi débeluger pas mois de cinq fois, le 30 septembre 1663, puis le 19 septembre 1666, et enfin le 29 septembre 1669, et encore le 4 octobre 1671 et le 29 septembre 1675, mais est toujours au Cros (Grandval) le 8 décembre 1678.

Michèle FONLUPT et Jean GROLLET son fils se font débeluger le 25 septembre 1672, mais sont toujours au Montel (Grandval) le 18 décembre 1674 (date du rôle de taille pour 1675, le premier conservé pour la commune de

Grandval), puis se font de nouveau débeluger le 29 septembre 1675, mais sont toujours au Montel (Grandval) le 5 décembre 1678, date du rôle de taille pour 1679 !

François TERME, du Cros, se fait débeluger le 30 septembre 1674 mais figure toujours au Cros (Grandval) dans le rôle des tailles du 18 décembre 1674.

Autre exemple, Pierre OSSEDAT jeune se fait débeluger le 3 octobre 1677 mais figure toujours aux Salles (Grandval) avec son père le 5 décembre 1678.

Jacques PERROTIN se fait débeluger le 23 septembre 1674 mais figure toujours à l'Epinat (Grandval) sur le rôle de taille du 18 décembre 1674.

La définition du débelugement comme simple désinscription des rôles de taille de la commune de départ sans déménagement physique ne semble donc pas être correcte non plus.

Il semble donc qu'il faille conclure que le débelugement est l'annonce d'un vrai déménagement ... mais qu'il est très rarement suivi des faits, du moins dans le cas de Grandval étudié ici !

A moins que cela ne soit une sorte d'annonce préventive à la communauté, la personne avertissant qu'elle souhaite s'en aller si son impôt ne baisse pas l'année suivante ?

Il faudrait pour cela étudier les rôles de taille de 1675 à 1679, année par année, et je n'ai des photos que des années extrêmes, 1675 et 1679.

Certains débelugements semblent pourtant réellement suivis de déménagements, mais là encore avec des éléments difficiles à expliquer.

Prenons le cas de Pierre VAISSIERE (VEISSEIRE(S)).

Il est maître chapelier au Bourg de Cunlhat quand il se marie en février 1653 avec Magdelaine VIDAL qui, elle, est de Grandval. Le couple semble s'installer à Grandval car on sait qu'ils résident à la Courtade (Grandval) le 24 octobre 1664.

Le 20 septembre 1671, Pierre se fait débeluger, déclarant qu'il est à présent à Cunlhat et qu'il y demeure. Jusque-là, rien d'illogique.

Mais pourquoi un nouveau débelugement le 17 septembre 1673, toujours pour Cunlhat, où il déclare avoir demeuré quelque temps ? et surtout pourquoi on le retrouve sur le rôle de taille du 18 décembre 1674 ... toujours à la Courtade (Grandval) ! <sup>[1]</sup>

Il finira toutefois bien par aller à Cunlhat et y décède le 22 septembre 1685 à 63 ans.

Autre cas avec Souveraine CHAMBON, veuve de feu Me Guillaume VIDAL, qui se fait débeluger le 23 septembre 1665 pour aller à Cunlhat. Rien d'étonnant car son fils, Pierre VIDAL, y est chirurgien .

Mais pourquoi, moins de trois ans plus tard, on la retrouve dans son village d'origine à Sabatier (Grandval) où elle décède le 5 mai 1668 ?

Claude FOURNET, déjà évoqué précédemment pour sa première femme Françoise BERNARD, étant toujours à la Dixmerie (Grandval) se remarie alors avec Pironne

CHARRIER. Ils ont des enfants en avril 1668, mars 1670, septembre 1672, tous nés à la Dixmerie. On retrouve aussi Claude FOURNET à la Dixmerie sur le rôle de taille du 18 décembre 1674 et pourtant on constate aussi l'annonce d'un débelugement le 25 septembre 1672. Certes le déménagement à Tirevache (Chambon-sur-Dolore) est possible, mais très court, entre le 25 septembre 1672 et le 18 décembre 1674.

Jeanne GIRODIAS, veuve de Barthelemy EMBERDIS, a peut être fait un séjour à Grandsaigne (Ambert) après son débelugement du 24 septembre 1673 ... mais elle est déjà de retour à l'Imberdis (Grandval) son village, 7 mois plus tard, le 18 avril 1674 (marraine de son petit fils) et c'est encore dans celui-ci, qu'elle décède le 13 décembre 1681.

Antoine MORILLAS se fait débeluger le 3 septembre 1676 pour aller à St Amant.

On le retrouve effectivement à St-Amant, où son fils Benoit naît le 1 novembre 1676, mais il est déjà de retour au Mas (Grandval), son village d'origine le 5 décembre 1678.

Enfin certains débelugements semblent être de vrais déménagements, sans retour.

Jean COURTADE, de la Courtade, débelugé le 30 septembre 1663 pour aller à Marat, et qui y est d'ailleurs déjà depuis trois ans, ne laisse ensuite aucune trace à Grandval, aucun acte de naissance, mariage, ou décès le concernant. Il ne figure pas non plus sur le premier rôle de taille subsistant le 18 décembre 1674.

Pour les métayers, se sont aussi de vrais déplacements, comme Guillaume JALLAT, métayer du Cros, qui après y être resté quelques années (naissances d'enfants en avril 1662 et avril 1664), se fait débeluger le 29 août 1666, et que l'on retrouve effectivement à La Chapelle Agnon plus tard.

Une anecdote à son sujet, le fait de se faire débeluger le 29 août 1666, ne l'a pas empêché pas d'être nommé collecteur le 7 novembre 1666, avant finalement d'être remplacé par Annet OSSEDAT le 21 novembre 1666, l'erreur étant sans doute détectée.

Martial VIALARD, du Cros, débelugé le 3 octobre 1677, a quant à lui réellement fait sa vie à St-Amant-Roche-Savine à L'hôpital puis Louschamps/Louschaux, comme métayer et tisserand, avec des naissances en septembre 1679, décembre 1681 ... jusqu'à son décès le 2 avril 1696.

Ainsi, on pourrait étudier l'ensemble des 62 débelugés mentionnés par le Curé BELLET, mais il semble que moins d'un cas sur dix environ se soit traduit par un déménagement réel de la personne.

## La taille royale à Grandval

Le journal du Curé Jacques BELLET, nous donne aussi le montant de la taille totale réclamée à Grandval pour les années 1665 à 1680, car chaque année, en chaire, il annonce ce montant et cette annonce est répercutée sur son journal, qui doit lui servir, pour cela, de « carnet de notes ».

Disposant d'une copie des rôles de taille établis en décembre 1674 pour l'année 1675 et de décembre 1678

[1] Il faudrait regarder les rôles de taille de Cunlhat pour cette période, s'ils existent, mais je ne les ai pas.

pour l'année 1679, j'ai pu vérifier l'exactitude des annonces du curé pour ces deux années  
Les données sur le montant de la taille de Grandval sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Année	Taille (Livres)
1665	1 800
1666	1 850
1667	1 960
1668	1 970
1669	1 800
1670	1 800
1671	1 800
1672	1 850
1673	2 020
1674	2 038
1675	2 165
1676	2 360
1677	2 380
1678	2 430
1679	2 130
1680	2 070

Globalement on constate une augmentation de 15% de l'impôt total en 15 ans, ce qui reste très raisonnable.

Il faudrait avoir les chiffres de la population pour chaque année pour une analyse plus précise, mais malheureusement le premier rôle de taille qui subsiste pour Grandval est daté du 18 décembre 1674 pour l'année 1675.

On a alors 141 cotes imposables, dont deux métayers, Guillaume BRUGERETTE, métayer de la Courtade, et Damien FAIDIDES, métayer de la Dixmérie, qui représentent à eux seuls plus de 10% de l'impôt global.

Par ailleurs, il est à noter une importante augmentation de 1672 à 1678, à relier sans doute au financement de la guerre de Hollande.

## Quelques notes sur la taille royale

par Alain ROSSI (cghav-1240)

Un grand merci à Philippe CHALET pour cette première étude du journal du curé de Grandval. De tels journaux sont très rares, probablement mal conservés car jugés « sans intérêt » au XIX<sup>e</sup> siècle.

Il en est de même des rôles de taille, qui n'ont été conservés, de façon continue (presque toutes les années), que pour l'élection d'Issoire, probablement à la sous-préfecture, loin des Archivistes. Pour les autres élections, on ne dispose que d'une ou quelques années « accidentelles »

En voici les cotes archivistiques (relevées et publiées par JN Mayet en 1997, dans AmA ! n<sup>os</sup> 79, 80 et 81) :

Grandval : B(IS)775 : 1674-1761 ; B(IS)776 : 1762-89

Bertignat : B(IS)634 : 1678-1740 ; B(IS)635 : 1741-51 ;  
B(IS)636 : 1762-89

Ambert ville : B(IS)563 : 1680-1740 ; B(IS)564 : 1741-67

Ambert villages : B(IS)567 : 1681-1708 ; B(IS)568 : 1709-28

La Chapelle Agnon : seulement 1601, 1656, 1672

Cunlhat : seulement 1745, 1747, 1771

Le processus d'imposition de la taille était bien codifié :

- en juillet, le Conseil du Roi définissait ses besoins budgétaires pour l'année suivante
- le montant de chaque province était communiqué à l'Intendant qui lançait ses « élus » pour faire des « cavalcades » et identifier les capacités contributives de chaque collecte dans chaque « élection »
- en novembre, le montant de la taille affecté à chaque collecte était communiqué localement
- fin novembre, on « nommait » les collecteurs locaux qui seraient responsables pécuniairement de cette collecte
- les montants collectés devaient être transmis aux collecteurs des élections par « quartiers » en décembre, mars, juin et septembre.

### Les collecteurs locaux

S'ils étaient élus chaque année par leurs concitoyens, ceux que l'on appelait des « consuls » en Livradois, étaient financièrement responsables de leur collecte dont ils devaient, théoriquement, combler les « trous ».

Par ailleurs, la monnaie étant rare, les collecteurs parcouraient en permanence leur territoire pour collecter, sous après sous, ce que chacun devait.

Inutile de dire que l'on se précipitait pas pour être candidat.

### Le montant de la taille

Les montants à payer par chacun étaient établis en public dans les premiers jours de décembre, après réception de la « commission ».

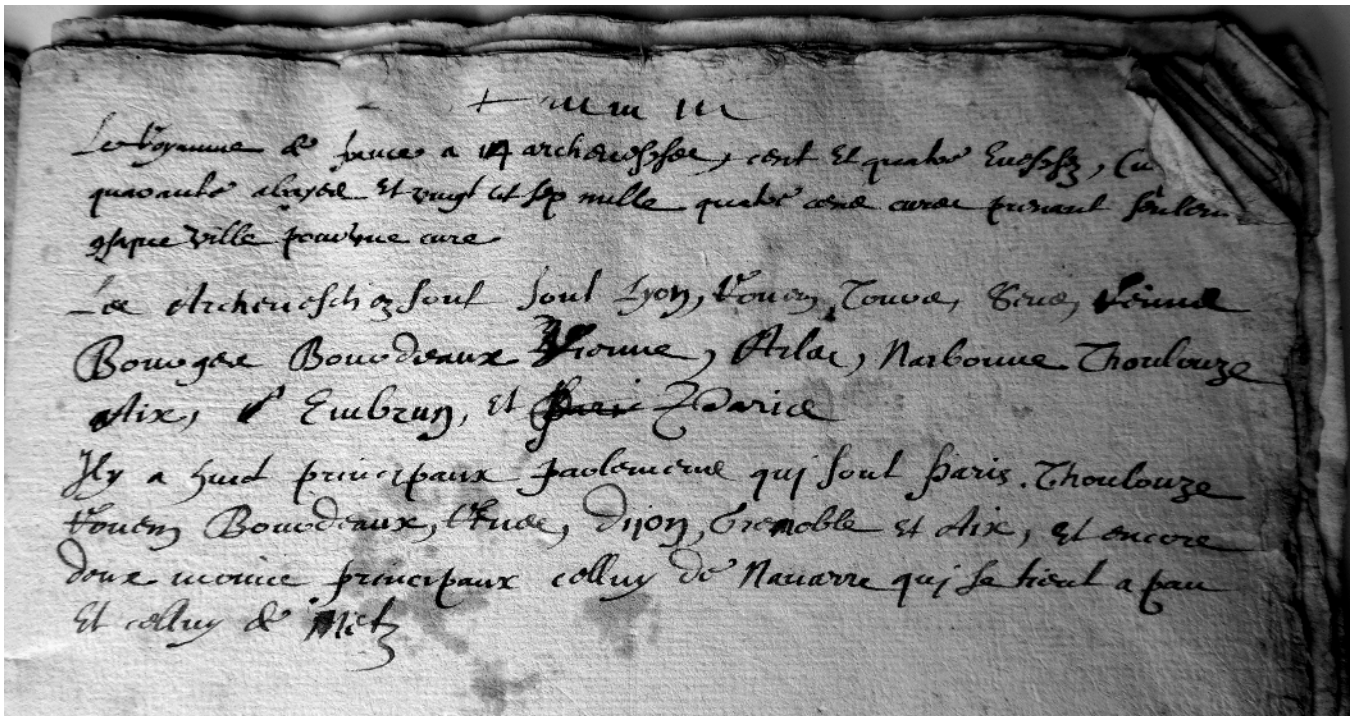
Il faut rappeler que l'Auvergne était surimposée par rapport aux autres provinces, car ses habitants ne payaient pas la gabelle (qui avait été rédimée par un versement unique en 1453).

Le Conseil du Roi estimait donc que la « capacité contributive » de la Province pour la taille était plus importante, en l'absence d'impôt obligatoire sur le sel.

En outre, les dépenses de guerre faisaient l'objet d'une « crue » ajoutée au montant de base de la taille.

# LES PAGES D'ECRITURE DU CURE DE BEURIERES

par Henri PONCHON (cghav-62)



En relevant les BMS de Beurières (63) à partir de clichés pris en mairie (avec Christine EMERY-DI BELLA), je suis tombé sur des pages comme celle-ci et la suivante, dont l'explication n'est pas évidente.

En voici la transcription

Le Royaume de France a 14 archevesches, cent et quatre evesches, cent quarante abayes et vingt et six mille quatre cens cures prenant seulement chaque ville pour une cure.

Les Archevesches sont Lyon, Rouen, Tours, Sens, Reims  
Bourges, Bourdeaux, Vienne, Arles, Narbonne, Thoulouze,  
Aix, Embrun, et Paris

Il y a huict principaux parlemens qui sont Paris, Thoulouze,  
Rouen, Bourdeaux, Renes, Dijon, Grenoble et Aix, et encore  
deux moins principaux celluy de Navarre qui se tient a Pau  
et celluy de Metz

On a l'impression que le curé a noté des informations dont il pourrait avoir besoin dans l'exercice de ses activités. Comme si son registre lui servait de « carnet de notes ».

L'autre page (présentée page suivante) est encore plus particulière par la qualité de son écriture qui tranche sur celle des actes d'état civil du registre.

Après une phrase qui est peut-être une phrase standard « à utiliser au cours » des mariages dont un modèle d'acte suit, ou peut-être au cours de ses prênes : « Dieu tout premier puis pere & mere honores Soit juste et droict »

Après les deux faux actes de mariage des mentions politico-historiques :

- « Constantinople fust prise par Solyman, Paleologue »
- « Sainct Louys le plus grand monarque de la France »
- « Sigismond Battory Monarque de Polougne »

Mais le plu intéressant est représenté par les 4 dernières lignes de la page suivante.



magnif m m

Dieu tout premier puis pere & mere honore lors Jullé & d'voe  
magistralu

Après avoir fait la voix annoncer aux voix seigneur  
soubz seigneur seigneur au 2 3 et q d'nausse & l'advent  
Et ayant point esté aduict d'aucun seigneur seigneur  
Eubie Moz Claude Valhoz filz & son Antoine d'augerz sa  
& Bourgeois d'une part & d'aucun seigneur seigneur fille & son  
sa tante de seigneur seigneur de Marthe d'au le mariage  
& seigneur seigneur aux per seigneur de fait & seigneur de moy  
Cure seigneur & de Antoine Galloz Martin Thomas, seigneur  
seigneur & plusieurs autres le 8 Janvier 1639  
Mitte

Après avoir fait  
Après avoir fait la voix annoncer aux voix seigneur seigneur  
seigneur seigneur au au au et ayant  
point esté aduict d'aucun seigneur seigneur seigneur  
filz de Du lieu de d'une part et  
fille de Du lieu de d'au le  
Marrage & seigneur seigneur aux per seigneur de fait & seigneur  
& Moy cure seigneur & de

Dieu tout premier puis premier puis pere & mere  
Dieu tout premier puis pere & mere honore lors  
Constantinople fust prise par Soliman, Paleologue  
Saint Louis le plus grand monarque de France  
Sigmund Battori Monarque de Polouane  
Alain Bese Luther Zwingle Ocolampade  
Bucer Viret Servol destestable brigand  
seigneur Martet ochin Carlostad Melankton  
Crunage du Moulin Butin & Lacheron

Alain Bese, Luther, Zwingle, Oecolampade  
Bucer, Viret, Servol destestable brigand  
Pierre Martet (?), Ochin (?), Carlostad, Melankton  
Crunage (?) du Moulin, Butin, & Lacheron (?)

On reconnaît aisément une liste des principaux leaders protestants du XVI<sup>e</sup> siècle (« Bese » est en fait Théodore DE BESE), avec LUTHER, ZWINGLI, OECOLAMPADE, BUCER, VIRET, CARLOSTADT, MELANCHTON  
Dans cette liste, Arnaud de CERVOLE, dit « L'ARCHIPRÊTRE » était un capitaine de routiers, méritant bien l'appellation de « détestable brigand ».

Cette page explique sans doute ce qui s'est passé : après s'être trompé dans l'acte de mariage en haut de la page, qui est daté ici du 8 janvier 1639, . Le curé MITTE aurait ensuite utilisé ce papier pour des notes personnelles. Il fut trouvé inséré dans un autre cahier à une date sans rapport.  
Le mariage concerné est retrouvé à la date du 4 février 1639 et ouvre le premier registre d'état civil de Beurières.,



## Vie et métiers d'autrefois



### LE RÉGISSEUR DE LA BARONNIE ET LES ÉCHEVINS DE LA VILLE DE THIERS *Douze années de procédures (1770-1782)*

par Jean-Pierre BARTHÉLEMY (cghav-1260)

Louis Antoine CROZAT, baron de Thiers, devait être un homme fort occupé. Il avait à gérer les nombreuses terres héritées de son père Antoine, « *l'homme le plus riche de Paris* » (Saint-Simon) qui avait fait fortune avec la traite négrière et fut le premier propriétaire de la Louisiane. Il était aussi maître des requêtes au Conseil d'État, receveur général des finances, lieutenant général de la province de Champagne et, accessoirement, grand collectionneur d'art.

Il habitait Paris, place Louis-le-Grand (aujourd'hui place Vendôme).

Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, qu'il n'ait pas prêté toute l'attention nécessaire à sa baronnie. Pour remettre de l'ordre sur cette terre, il jugea bon de faire appel à quelqu'un qui soit extérieur à la Province et donc sans aucune liaison antérieure avec les habitants.

#### L'arrivée de Théodore Joseph BELIN

Le baron CROZAT fit donc venir un homme originaire de Picardie qu'il avait déjà employé sur d'autres terres et dont il avait pu apprécier les capacités et la probité. Il se nommait Théodore Joseph BELIN et était âgé de 30 ans.

Le 14 mai 1765, il lui donna une large procuration pour la gestion de ses terres et, compte-tenu des résultats obtenus, il en fit, en janvier 1767, le **régisseur et le receveur** pour toute la baronnie. Sa mission était d'assurer la perception de tous les droits dus au seigneur et, en cas de difficultés, d'en référer à celui-ci avant de recourir à des moyens coercitifs.

Th-J. BELIN releva un certain nombre d'anomalies dans les comptes de la baronnie, surtout après 1757, année qui vit un certain RUDEL nommé juge de police par la ville de Thiers. Celui-ci avait contesté à peu près tous les droits du seigneur et s'était emporté jusqu'à vouloir mettre en prison le précédent receveur, le sieur CHAILLOT.

#### La restauration des droits seigneuriaux

##### *La révision du terrier*

Le premier travail du nouveau receveur fut de refaire le **terrier** de la baronnie, ce qu'il fit en liaison avec le notaire royal et commissaire à terrier, Me Amable MAISSE.

La baronnie comportait 90 fiefs de tailles très variables. Tous les tenanciers durent établir leur aveu et dénombrement et le soumettre à l'acceptation du régisseur, représentant du seigneur. La réfection de l'ensemble des fiefs demanda 5 années de travail.

L'un des fiefs les plus importants était celui tenu par Messire François MATHEVON, prêtre et prébendier, habitant au bourg de Salles-en-Forest, ses terres s'étendant sur cette paroisse, sur le Sept, Crouzet, le Suchet et même sur la paroisse de Noirétable ; ce terrier comporte 46 pages.

L'aveu et dénombrement qui posa le plus de difficultés fut celui de Me Jean Roland BRUSTINE de La VERCHEYRE, Me honoraire en la Maîtrise des Eaux et Forêts de Lyon. Le litige concernant la détermination des confins de son fief aboutit à une procédure pour faux-témoignage à l'encontre du régisseur, BELIN étant accusé d'avoir incité, en mars 1767, Georges CHAIZE, meunier de Chez Mignot, Pierre VERDIER, du Pont et Antoine MORANGE à faire des déclarations fausses et calomnieuses devant Me CELLERIER, notaire.

##### *Le droit de leyde*

Le nouveau receveur entreprit aussi de faire appliquer le **droit de leyde** (dit aussi droit de filage, de minage ...). Ce droit donne au seigneur la possibilité de faire un prélèvement, à son profit, sur les grains vendus sur son marché. Marchés et foires sont alors très réglementés et le

seigneur doit fournir les poids et mesures nécessaires à leur bon fonctionnement.

Selon une déclaration royale de 1723, tous les grains doivent être négociés sur un marché ; il est interdit de les vendre dans un grenier particulier ou à la ferme, hors la ville. Cette obligation subsista jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, même si les Parlements en limitèrent l'application en estimant parfois que cette déclaration répondait à une période de disette.

Le droit de leyde s'appliquait aussi aux transactions sur le fer qui étaient nombreuses dans cette ville de coutellerie (*cf. Note 1*).

Le paiement de ce droit faisait l'objet d'un acte devant notaire. Plusieurs actions en justice durent être engagées pour faire confirmer ce droit vis-à-vis de certains récalcitrants qui se refusaient à le payer comme :

- le sieur Guillaume TORRENT, ancien maire, et sa femme, qui ont même injurié et menacé le préposé au recouvrement, ce pourquoi ils ont été condamnés le 21 mars 1766,
- le sieur GUILLEMOT, condamné à payer le droit sur le fer en 1769,
- le sieur DAROT, maire mais aussi marchand de bled, qui fit l'objet de plusieurs saisies pour vente prohibée dans ses greniers.

Le refus de l'héritière présomptive du baron d'exempter le curé de Saint-Genest du droit de leyde augmenta beaucoup l'animosité à l'encontre du receveur bien qu'il n'ait été pour rien dans cette décision.



Eglise Saint-Genest à Thiers

## L'action du Procureur fiscal

### *L'ordre public*

Ce qui acheva de monter les esprits contre Th-J. BELIN, c'est la décision du baron de lui conférer, en avril 1770, la place de **Procureur fiscal** avec instruction de rétablir le bon ordre dans la ville, où on se livrait publiquement à toutes sortes de jeux interdits par les ordonnances. Le principal opposant au nouveau procureur fut le précédent titulaire du poste qui comptait beaucoup de partisans, le jeune sieur Barthélemy BAUDIMENT.

Pour lutter contre les vagabonds qui courraient les rues armés de bâtons, menaçaient les passants et se

regroupaient la nuit en certains lieux, le procureur saisit le juge et obtint une ordonnance qui fut affichée dans la ville.

Le lendemain, les carrefours et places publiques faisaient place à des placards d'une insolente parodie envers toutes les autorités qui ont pris part à cette décision :

*De par Belzébut, prince des Démons  
De l'ordonnance de Lucifer, prince des Enfers,  
Sur les conclusions d'Asmodée, procureur général des  
Troupes Infernales,  
Défenses sont faites à tous Borgnes, Boiteux et Cagneux  
d'aller en troupe, la nuit, armés de bâtons.*

En juin suivant, les greniers du seigneur furent enfoncés et une partie de la population regretta que le vol se soit limité seulement à 5 ou 6 sacs de bled. Le receveur dut porter plainte et beaucoup d'habitants, dont GUILLEMOT, le frère du précédent, furent poursuivis et vinrent donc accroître le nombre de mécontents.

### *Le droit de voirie et de benevis*

En tant que procureur fiscal, Th-J. BELIN s'attacha aussi à restaurer le **droit de voirie et de benevis** (« bonne voie ») perçu sur les enseignes et sur tout ouvrage empiétant sur le domaine public.

Tous ceux qui souhaitaient conserver la possession d'une enseigne, de contrevents, de soupiraux, de bancs ou tout autre élément avançant sur la rue – ce qui était le cas de tous ceux qui bénéficiaient de tels aménagements – étaient conduits à demander au procureur fiscal de le *beneviser*, selon le terme utilisé dans les actes notariaux (*cf. Note 2*).

Ces actes font référence à des textes anciens, à savoir :

- la transaction passée entre Anne de France, dame de Thiers, et les sieurs chanoines du Chapitre de Thiers en date du 25 août 1516
- l'arrêt du Conseil d'État rendu en faveur du duc de Lauzun, seigneur de Thiers, contre le maire et la communauté des habitants, le 11 septembre 1693.

Le « benevis » était accordé moyennant un droit d'entrée pouvant aller de 5 à 20 £ et un cens, payé annuellement à la Saint Julien, fixé le plus souvent à 3 deniers.

## Le conflit entre le régisseur et les échevins

### *Les griefs des échevins*

Le baron CROZAT décède le 15 décembre 1770 à l'âge de 70 ans. Décidés à se débarrasser de BELIN, ce trouble-fête venu d'ailleurs, le maire Barthélemy DARROT et quelques notables décident, au nom du « Corps de Ville », d'engager contre lui des poursuites au criminel tant pour les abus commis dans les aveux, dénombrements et reconnaissances exigés des censitaires, que pour les vexations infligées aux habitants à raison des droits relatifs à la directe ou à la voirie.

Th-J. BELIN est ainsi accusé :

- d'avoir reçu des sommes considérables des propriétaires de fiefs pour les aveux et dénombrement qu'ils devaient fournir au sieur MAISSE, notaire royal commis par des

lettres à terrier, qui devait refuser tous ceux qui n'étaient pas rédigés par Th-J. BELIN et ce dernier demandait des sommes importantes alors que, le plus souvent, il ne faisait que recopier l'ancien document,

- d'avoir augmenté indûment les cens ; les cens étaient dus au seigneur en mesure cessale, celle-ci comportant un 9<sup>e</sup> carton en sus du sétier ordinaire qui en comprenait 8, mais BELIN en exigeait deux,
- de demander aux censitaires, outre les grains, argent et gélines, *la Moisson du châtelain*, qui était due autrefois au seigneur lorsqu'il allait tenir ses assises aux confins de sa justice, mais qui n'était plus perçue depuis longtemps,
- d'avoir créé, lorsqu'il a réuni la charge de procureur d'office à celle de receveur, un droit *d'investison* perçu par le greffier, outre les droits de lods, sur tous les contrats d'acquisition d'héritages, celui-ci étant fixé à 3 £ minimum.
- d'avoir pris prétexte du droit de voirie appartenant au seigneur pour exiger des droits non dus des marchands et des ouvriers qui avaient des propriétés empiétant sur le domaine public,
- d'étendre le droit de layde prélevé sur les grains débités dans la ville et ses faubourgs aux grains que les voituriers conduisaient d'Auvergne dans le Forest sans s'être arrêtés dans la ville.

La décision de porter plainte au nom du Corps commun est prise le 16 juillet 1771 par Barthélemy DARROT, maire, et quelques notables : Joseph DUFOUR, chanoine, échevin, Gabriel MIGNOT, du FLOQUET, GUILLARD, PINON, CROUSSOLLES, RAYNAUD, COSTE, Jean-Baptiste CHASSAIGNE, COQUER de BUISSON aîné et MONTONNIER.

Thiers est une ville très peuplée composée d'artisans, d'ouvriers et de marchands, mais une trentaine de familles de marchands, unies par des parentés, des mariages ou des affaires, gouvernent tout à elles seules.

Les corporations de métiers gardaient pour leur part, une position plutôt réservée dans ce conflit (3)

La plainte du Corps de ville vise aussi les collaborateurs de BELIN : Jean-Baptiste DUMAS, notaire royal, lieutenant à la châtelainie, Pierre PESSET dit Beaufort, cavalier de la Maréchaussée, Amable MAISSE, notaire royal et feudiste, Jean-Philibert CUSSON, notaire ordinaire en la châtelainie, Jean GONIN, huissier en la châtelainie et garde-chasse, Anna ANDRAUDIAS, veuve de Mathieu PELISSIER, maître coutelier, Antoine Félix DUFOUR et Barthélemy CHAMBARD, huissiers royaux, Jean-Baptiste COSTE, palefrenier, Jean PROUX dit Lambrelin, journalier, et Jean TIXIER, boulanger et préposé à la perception du droit de layde.

### ***La défense de BELIN***

Th-J. BELIN réfute les différents chefs d'accusation portés contre lui avec les arguments suivants :

- Sur l'établissement du nouveau papier terrier de la baronnie, il a travaillé durant 5 ans et n'a perçu que 2000 £ sur lesquelles il a payé le papier timbré, le parchemin, le contrôle, le scel et les appointements des

commis. La collaboration avec Me MAISSE, notaire royal et commissaire à terrier, était de nature à faciliter le travail de tous.

Seuls 5 vassaux ont conclu un traité avec BELIN pour la rédaction de leurs aveux et dénombremments : le Sr HENRY, seigneur de Lollière, le sieur RIBEROLLES, sgr de Landrevie, autre sieur RIBEROLLES, sgr des Hors, le sieur BAUDIMENT, seigneur de Pignac, et le Chapitre de St-Genest de Thiers. Les autres vassaux n'ont eu recours à ses lumières qu'en tant que de besoin, et lui ont payé ce qu'ils avaient convenu. Au demeurant, personne ne s'était plaint dans les années suivantes.

- Sur *la mesure cessale* relative au droit de leyde sur les grains, il y a confusion entre la mesure du grenier du seigneur et celle du marché. Le recours à la mesure qui a eu pour effet de faire payer un carton supplémentaire aux censitaires provient d'une décision seigneuriale qui remonte à 1262 et n'est pas le fait de BELIN.
- Sur *le Moisson du Châtelain*, tous les actes passés depuis 1735 prouvent que cette charge prélevée lors de la concession d'un tènement à raison d'au moins 3 sols par tènement a été régulièrement acquittée et n'est donc pas tombée en désuétude comme le prétendent ses accusateurs.
- Sur *le droit de voirie et benevis*, il rappelle que celui-ci était si mal perçu que le Bureau des Finances de Riom avait décidé d'établir un commissaire sur Thiers pour en assurer le recouvrement. La publication faite en 1767 rappelant que ce droit était dû sur toutes les enseignes et ouvrages saillant sur la rue a été entendue par la population de sorte que le commissaire est devenu inutile. Ce sont 150 personnes (et non 500 comme le prétendent ses accusateurs) qui ont acquitté ces droits et ceux-ci se sont montés à 487 £ 10 deniers, soit environ 3 £ 15 sols par personne.
- Sur *le droit d'investison*, perçu à raison d'au moins 3 sols sur chaque acquisition en sus des lods et ventes, il a été décidé par le seigneur et ne peut être imputé au régisseur.

En tout état de cause, il s'agit, pour lui, de faits relevant du civil et, en aucune façon, du criminel.

## **Les procès**

### ***Les années noires du régisseur (1771-1780)***

L'information ouverte à la suite de la plainte du maire et des échevins recueille 236 témoignages qui vont dans tous les sens. Marie LAMOUROUX dite Ragotte, veuve d'Antoine PRODON, émouleur, va même, au cours de cette enquête, jusqu'à accuser BELIN d'avoir abusé de sa fille, Marie PRODON, qu'il avait employée pour la levée du droit de leyde.

Le 31 août 1771, sur l'action engagée par le Corps de ville, BELIN fait l'objet d'un décret de prise de corps par le lieutenant criminel de la Sénéchaussée de Riom. Il interjette appel aussitôt, mais le décret est confirmé par le Conseil Supérieur le 5 juin 1772.

Le 24 avril 1773, la Chambre du Conseil de la sénéchaussée de Riom le condamne, par contumace, « pour avoir abusé des qualités réunies en sa personne de procureur fiscal et de régisseur des revenus de la seigneurie pour se faire redouter et commettre des concussions, exactions et malversations ».

Il est banni de la sénéchaussée de Riom pour 5 ans et condamné, en outre, à 2.000 £ de réparation envers le maire et les échevins.

Parmi les membres de son équipe :

- Jean Philibert CUSSON est condamné pour l'avoir aidé à extorquer de fausses déclarations
- Jean-Baptiste DUMAS se voit enjoint d'être plus circonspect à l'avenir et il lui est fait défense de récidiver à peine de punitions exemplaires
- Jean GONIN, Anne ANDRAUDIAS et Amable MAISSE font aussi l'objet d'une défense de récidiver à peine de punitions exemplaires pour les 2 premiers et d'une interdiction d'exercer pour le dernier.
- J-B. COSTE, Antoine Félix DUFOUR, Barthélemy CHAMBARD, Jean PROUX dit Lambertin, Jean TIXIER et Pierre PESSET sont mis hors de cause.

BELIN se constitue prisonnier, et attaque cet arrêt, faisant valoir que le Corps de Ville n'a pas compétence pour engager une action correctionnelle, ce qui ne peut être que le fait d'une partie qui aurait été lésée par une de ces mesures.

Il est à nouveau débouté par un arrêt du 5 juin 1774 dont il demande la cassation devant le Conseil d'Etat privé du Roi.

Le 25 février 1774, le Conseil supérieur se prononce sur la plainte du sieur de La VERCHEYRE et l'accusation de faux-témoignage porté par le lieutenant criminel à l'encontre de Th-J. BELIN, Georges CHAISE et Pierre VERDIER. Th-J. BELIN est mandé en la Chambre du Conseil de la Sénéchaussée pour être blâmé, de même que lesdits CHAISE et VERDIER pour être admonestés. Il leur est fait défense de récidiver sous peine de punitions corporelles et doivent aumôner chacun pour 3 £ au pain des prisonniers de la Conciergerie. (Antoine MORANGE avait été mis hors de cause auparavant)

Dans le même temps, Th-J. BELIN saisit le Conseil d'Etat privé du roi pour obtenir l'annulation du décret de prise de corps le concernant et de la sentence du 24 avril 1773, mais celui-ci, réuni à Versailles le 16 janvier 1775, déclare la demande irrecevable, sans autre explication.

Le 18 avril 1777, BELIN se fait volontairement écroué à la conciergerie du Palais à Paris pour purger sa contumace.

Le 23 août suivant, le Parlement de Paris décide de le remettre en liberté, à charge pour lui de se présenter à toute réquisition de la sénéchaussée de Montbrison qui est chargée de poursuivre le procès commencé en la sénéchaussée de Riom. Pour cette affaire, les officiers de Montbrison sont autorisés à enquêter en dehors de leur ressort en tant que de besoin.

Le rapport du magistrat instructeur de SAINT-ALBAN qui a longuement entendu BELIN semble avoir joué un rôle important dans cette décision visant à soustraire cette affaire aux réseaux d'influence locaux. En application de

cette décision, toutes les pièces du dossier sont transférées de la sénéchaussée de Riom à celle de Montbrison qui est également destinataire du rapport de SAINT-ALBAN.

La décision rendue par la sénéchaussée de Montbrison le 11 septembre 1780 va pourtant dans le même sens que les décisions rendues à Riom, voire plus loin, en reprenant les différents chefs d'accusation.

BELIN, mandé en la Chambre pour être blâmé, enjoint d'être plus circonspect à l'avenir sous peine de punitions corporelles, est condamné à 1.000 £ de dommages et intérêts envers la ville de Thiers et à la même somme de 1.000 £ en forme de réparation applicable aux pauvres de la ville.

### *La victoire sur les échevins (1782)*

Le 29 juillet 1782, le Parlement de Paris juge en appel à la fois la sentence de la sénéchaussée de Riom du 4 mars 1773 et celle de Montbrison du 11 septembre 1780.

L'instruction avait à nouveau été confiée à de SAINT-ALBAN qui a encore entendu longuement l'ancien receveur.

Le jugement décharge BELIN des condamnations prononcées contre lui par la sénéchaussée de Montbrison sur les plaintes portées par les maires et échevins et ordonne que ses écrous soient rayés de tous les documents officiels.

Il décharge pareillement ses collaborateurs des condamnations prononcées par la sénéchaussée de Riom le 24 avril 1773 sur plaintes du maire et des échevins.

Il condamne le maire, les échevins et les officiers municipaux à payer, à titre de dommages et intérêts :

- 1.200 £ à BELIN,
- 400 £ à Jean-Philippe CUSSON,
- 100 £ à MAISSE,
- 50 £ à Jean TIXIER et à Anne ANDRAUDIAS

**Au bout de 12 ans, il est permis de se demander s'il a pu savourer cette victoire...**

### NOTES

**Note 1 :** Couteliers payant annuellement 6 deniers de droit de leyde : Marie BARTELAGÉ, veuve de Jean BOUTRIGÉ, Henri CHAZEUX, Pierre DELOCHE, Michel DUBORT, François FAUCHER, Louis GOURET, Jeanne GRODON, veuve de Pierre MOUGER, Veuve GUITTARD, place de la Porte neuve, Annet JACQUETON puis Elisabeth JOURDAN, sa veuve, Charles LACHEYRIER, Pierre MONTONNIER, Jean-Baptiste NOURISSON, Pierre OBSTANEIRE, Michel RAYNAUD et sa femme Jeanne Marie DUCHÉ, Jean RIBEYRON, François THIERS

**Note 2 :** Droit de voirie et benevis pour enseigne, contrevents ou soupirail acquitté en 1768 notamment par Claude BIZET, rue du Bourg, Louis CHALVON, rue Pavée, Laurent DUFOUR, rue de la Porte neuve, Joseph ESTEVE, rue du Pirou, Louis GOURET, marchand

coutelier rue Neuve, Jacques LACHENAL, faubourg des Capucins, Jean PRADEL, boulanger rue de la Grenette, Michel RAYNAUD, marchand coutelier rue de la Mallorie, Annet RENURY, rue du Pavé.

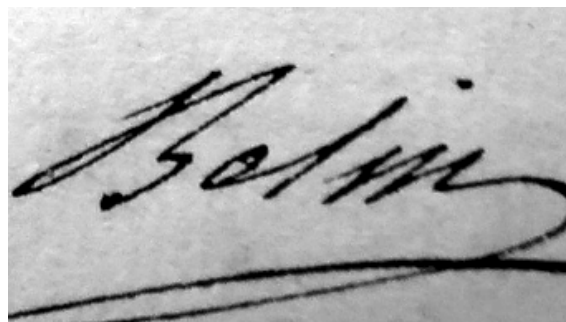
Françoise MANOTTIER et son fils André FAYET, rue du Luc, acquitte ce droit pour la construction d'un degré sur la ruelle adjacente.

Jacques ARTAUD pour des aménagements beaucoup plus importants puisqu'il souhaite confirmer son emprise d'eau sur la Durolle et construire une nouvelle manufacture à papier.

**Note 3 :** A coté des couteliers, les corporations les plus actives étaient celles

- des **boulangers** avec Jean Georges ALAGNON, Jean BETANT, Etienne BLANCHARD, Jean CHAPPELAT, Bertrand COLLANGE, Antoine CONSTANCIAS.

- des **perruquiers** avec Joseph ESTEVE, Charles Pierre HUGON, Henri MARCHAND et Laurent MAUBRUN.



Signature de Théodore Joseph BELIN

**Sources :** Archives nationales. Parlement de Paris  
X/2b/1339  
X//2a/888

## ANNEXES

### *Éléments complémentaires autour des relations des bourgeois de Thiers avec leur seigneur*

Source : REMACLE : « *Dictionnaire des Fiefs de la Basse-Auvergne* » (Mem. Acad. Sci. B.-Lettres et Arts -1941-42)

La baronnie de Thiers appartenait aux BOURBON, ducs de Montpensier (dont le connétable « félon », Charles III) L'héritière de sa Maison (c'est-à-dire du Dauphiné d'Auvergne, du duché de Montpensier, des Dombes et de la baronnie de Thiers), Marie de BOURBON, épousa Gaston d'ORLÉANS, Monsieur, frère de Louis XIII.

Ils n'eurent qu'une fille, Anne Marie Louise d'ORLÉANS, dite « La Grande Mademoiselle » qui fit don de la baronnie à François Nompar de CAUMONT, duc de Lauzun (*qu'elle avait peut-être épousé secrètement*). Celui-ci la vendit à Antoine CROZAT le 4.09.1714.

La baronnie fut donnée à son second fils, Louis Antoine qui épousa Marie Louise Augustine de LAVAL-MONTMORENCY, d'où 3 filles dont la seconde hérita de Thiers.

C'est à partir de la disparition du second CROZAT (qui se faisait volontiers appeler « CROZAT DE THIERS » (décédé à Paris le 14.12.1770) que les ennuis de leur régisseur Théodore Joseph BELIN augmentèrent sérieusement.

On peut penser que les CROZAT, père et fils, disposaient d'une oreille attentive auprès de Louis XV (qui disparut en 1774) et donc de la plus grande attention de la part du Conseil du Roi, qui tranchait toujours en dernier ressort dans ce genre d'affaires.

Source : Fancisque MEGE, « *Les Cahiers des paroisses d'Auvergne* » (Clermont-Fd 1899)

En fonction des « aventures » du sieur BELIN, il est intéressant de relever ce qui figure dans les cahiers de doléances de 1789 pour Thiers.

Malheureusement les cahiers de Thiers ont été perdus et on ne possède pas leur rédaction *in extenso*, mais seulement d'un « aide mémoire » en 30 articles, destiné aux représentants aux Etats-Généraux.

Parmi ces articles la majorité traite de problèmes généraux concernant l'Auvergne, mais certains apparaissent directement en rapport avec les relations des bourgeois avec le régisseur :

**Art.11 :** Suppression de toutes les **leydes, banalités et autres droits insolites** établis pendant l'anarchie du gouvernement féodal, ainsi que ceux perçus par les seigneurs aux péages des écluses par eux construites au préjudice de la navigation.

**Art.11bis :** Règlement sur le fait de la **voirie**

(*Art 18 : L'uniformité des poids et mesures non seulement dans la province mais dans tout le royaume*)

**Art 19 :** La **réduction** de celle (?) des seigneurs au taux fixé par l'arrêt des Grands Jours de Clermont, et faire surveiller les **fermiers des seigneurs pour qu'ils n'excèdent pas les droits de la seigneurie**

# LES GRANDES LESSIVES D'ANTAN

par Danièle BONNET (Montluçon)

Lorsque l'on demandait aux femmes au foyer, tout de suite après la guerre de 1940 -1945, quelle était à leur avis l'invention qui avait changé leur vie, elles répondaient presque toutes sans l'ombre d'une hésitation :: la machine à laver (sous-entendu la machine à laver le linge). On dit aujourd'hui le lave-linge. Détails comiques relevés dans mon enfance lorsque j'assistais toutes oreilles béantes aux conversations des adultes :: j'ai entendu une mère de famille nombreuse dire qu'elle aimait mieux accoucher d'un enfant plutôt que de faire la lessive et une autre, qui avait baptisé sa machine à laver « Miss dos Santos » du nom de la blanchisseuse portugaise qui venait tous les lundis laver le linge de toute la maisonnée.

Les panneaux affichés à l'exposition <sup>[1]</sup>, panneaux qui relataient la grande lessive, ont été lus avec curiosité. Ils avaient été confectionnés en se servant d'extraits d'un livre écrit en 1912 par Madame MOLL-WEISS et intitulé « *Le livre du Foyer* ». On y trouvait également des citations d'Edouard DESPARMET, « *Le Conseiller de la Famille* » en 1908.

Plus d'une jeune femme visitant l'exposition a pouffé de rire en lisant les panneaux expliquant le rituel des lessives anciennes. En effet, c'était compliqué. Les différentes opérations étaient : **1-** le triage du linge, **2-** le trempage, **3-** l'essangeage <sup>[2]</sup>, **4-** le coulage, **5-** le lavage proprement dit, **6-** le rinçage, **7-** l'azurage, **8-** le séchage.

Un triage bien fait permettait l'essangeage en fonction du linge et des taches. Le linge de corps humecté par la sueur et les sécrétions devait tremper à l'eau tiédie. Le linge de cuisine auréolé de taches de graisse était trempé à l'eau chaude. Le linge taché de sang devait tremper à l'eau froide.



Le trempage devait durer 12 heures environ. (un bon trempage enlève la moitié des impuretés).

Ensuite, le linge est inspecté et les endroits encore sales seront savonnés et frottés.

Puis, c'est le coulage. On dépose sur le fond de la lessiveuse le savon en copeaux et les « cristaux » <sup>[3]</sup>

[1] Exposition d'été 2018 de l'Association du Pays Montmaraultois

[2] « Essangeage » : premier lavage avec lessive et cristaux de bicarbonate de soude (*Dictionnaire Larousse de 1905*)

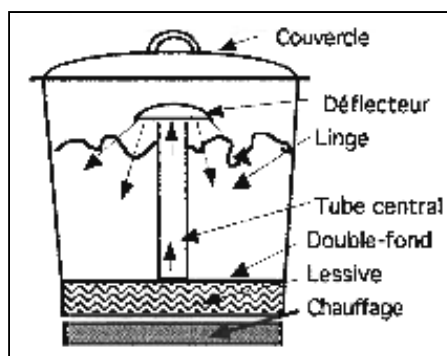
[3] « Cristaux » de bicarbonate de soude

dans la proportion de 250 grammes de savon et de 50 grammes de cristaux pour 10 kg de linge sec.

Puis on place le double fond sur lequel on étend d'abord le gros linge, puis le linge moins gros, enfin le linge fin.

On verse sur le tout quelques litres d'eau, on ferme hermétiquement et l'on place la lessiveuse sur le feu.

Dès que l'eau commence à bouillir, elle monte dans le tube injecteur et ressort par la pomme supérieure en retombant sur les couches de linge, les pénétrant, les ébouillantant, les désinfectant. Au bout d'une heure et demie à 2 heures, on retire le linge fumant de la lessiveuse.



On relave les endroits restés tachés en frottant dans le sens de la chaîne.



Cuveau en douelles de bois, planche striée sur laquelle était frotté le linge encore sale et pince en bois servant à le sortir bouillant de la lessiveuse

Puis le linge est soigneusement rincé dans plusieurs eaux. Pour les perfectionnistes, il y avait encore l'azurage. Dans la dernière eau de rinçage, on mettait du bleu d'outremer qui blanchissait encore le linge : on disait alors qu'on passait le linge au bleu.

Puis on essorait à la main le linge, en particulier les draps épais. C'était souvent l'occasion d'une grosse rigolade car on s'y mettait à deux. L'une tournait l'extrémité du drap dans un sens et l'autre dans l'autre ; il fallait tordre, mais pas trop pour ne pas faire de plis. L'eau s'écoulait surtout au niveau du nœud. Et enfin le séchage, si possible au grand air et au soleil.

Actuellement, les tissus ont changé, donc plus d'ébullition. L'opération se passe en catimini. Le linge est mis dans le lave-linge, la lessive est « opérationnelle ». On choisit le programme et hop, c'est parti !



Puis la machine clignote pour dire qu'elle a fini son travail. On sort le linge déjà bien essoré et on le place dans le sèche-linge qui livre un linge parfaitement sec. Il n'y a plus qu'à effectuer un repassage succinct (et parfois pas de repassage !).

### La lessive à la campagne dans les temps jadis

La lessive rurale a toute une littérature, entre autres cette charmante description d'André THEURIET <sup>[4]</sup> à laquelle il y a peu de choses à ajouter:

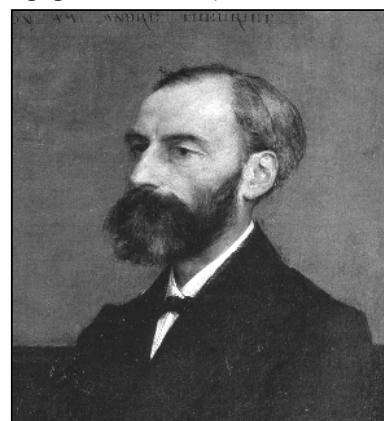
« Pendant des mois, on avait emmagasiné des cendres de bois destinées au lessivage (surtout des cendres de chêne car les autres risquaient de tacher le linge). Bien longtemps à l'avance, on fixait la semaine où aurait lieu la lessive et on retenait les laveuses et les repasseuses. Les hauts greniers aux charpentes touffues étaient emplis de monceaux de linge sale qu'on triait, après l'avoir tiré d'un vaste coffre en bois de sapin, et que les servantes, pliant sous le faix emportaient à la buanderie.

« La lessive, comme une comédie espagnole, comprenait TROIS JOURNEES, trois actes bien distincts. D'abord on entassait. Dans le vaste cuvier ventru, on disposait par couches serrées le linge de la famille en arrosant d'eau froide ; puis, quand le cuvier était plein, on étendait à la surface un drap de grosse toile appelé cendrier, et sur ce drap on répandait un lit épais de cendres de bois. On laissait ensuite dormir pendant la nuit. Le lendemain avait lieu le coulage. Dès l'aube, une ouvrière spéciale, experte dans l'art de couler la lessive arrivait dans la buanderie, allumait des bourrées de sarment dans le fourneau, au-dessus duquel s'arrondissait la grande chaudière pleine d'eau, et commençait, dès que le liquide était suffisamment chaud, à arroser les cendres du cuvier. L'eau, en passant lentement à travers les cendres leur prenait une partie des principes alcalins qu'elles contiennent et, tamisée par le cendrier, elle imbibait petit à petit et lessivait doucement les couches de linge. Elle s'écoulait ensuite par la bonde ouverte à la base du cuvier, était recueillie dans une seille et reversée dans la chaudière, où le feu de fagots la maintenait à une température toujours égale. A la suite de ces passages successifs à travers les cendres et le linge, cette eau de lessive, douce et savonneuse, prenait une belle teinte brune et exhalait une odeur ammoniacale tout à fait caractéristique. Ce coulage de la lessive exige une science et une expérience très appréciée des ménagères. De même qu'on naît rôtisseur, on naît lessiveuse. Les bonnes « couleuses » sont rares et recherchées. Elles doivent verser le liquide sur les cendres avec méthode et sans précipitation. Elles sont obligées de maintenir toujours l'eau de lessive à une température uniforme et elles ont besoin d'un flair très exercé pour doser le liquide et mesurer les intervalles qu'on doit laisser entre chaque arrosage.

« Aussi, dans les ménages garde-t-on pendant des années la même lessiveuse, qui fait presque partie de la famille : la nôtre avait jeté la lessive pendant un quart de siècle chez mes grands-parents .

« Ces laveuses sont de rudes gaillardes aux robustes bras rouges, à la voix rauque, à la mine hardie . Elles

sont fort effrontées et ont la langue bien pendue . Quand j'étais enfant, on leur donnait, pour cette besogne d'un jour un franc, le café au lait et le savon. (et elles les gagnaient bien !).



André THEURIET (1833-1907)

« Dans la plupart des campagnes, le cuvier dont on se sert pour faire la lessive est formé de douves cerclées de fer. Toutefois, dans certaines contrées, on se sert encore de l'ancien cuvier en terre (noire ou rouge) dont l'origine semble se perdre dans la nuit des temps, puisqu'il paraît probable que les Romains s'en servaient déjà. Au fond, sans l'inconvénient de sa trop grande fragilité, il serait supérieur au cuvier de bois. Certains bois contiennent en effet des matières colorantes qui, entraînées par l'eau chaude tachent le linge. De plus, le cuvier de terre est plus facile à tenir propre : un linge passé avec soin après le nettoyage suffit à le sécher. Il n'en est pas de même du cuvier de bois, qui, exposé au soleil risque de se fendre, et, trop séché, manque d'élasticité .

« Pour le séchage, après rinçage, on étend les pièces de linge dans un pré. L'herbe doit être haute et serrée, et dépourvue de plantes à suc laiteux ; elle ne doit pas être à l'ombre des arbres. On expose ainsi le linge un jour et une nuit . L'air, la lumière et l'humidité de la rosée lui donnent cette blancheur éclatante qu'aucune de nos blanchisseuses ne pourra obtenir avec l'emploi du chlore ou de l'eau de Javel. Les grandes lessives se font généralement en automne et au printemps car, durant ces saisons, la rosée est plus abondante. Si le linge n'est pas séché sur le pré, il est étendu sur des fils dans des séchoirs. A Limoges, par exemple, les blanchisseuses habitaient des maisons riveraines du cours d'eau ; elles sont facilement reconnaissables par leurs murs latéraux qui ne montent pas jusqu'à la toiture afin de permettre la ventilation du grenier ou plus exactement du séchoir. De longues perches dépassent les murs horizontalement d'une longueur de 2 à 3 mètres : elles servaient au séchage des draps de lit. »

**Et pour conclure cet article, rappelons le proverbe : « mieux vaut laver son linge sale en famille »."**

**Et, confiance pour confiance : d'avoir tapé ce long article, je suis « lessivée ».**

**Heureusement des inventeurs, à qui nous devons rendre hommage, sont intervenus pour simplifier nos tâches**

[4] André THEURIET, (1833-1907), poète, romancier et auteur dramatique, fut élu à l'Académie Fse le 10.12.1896 Il fut aussi maire de Bourg-la-Reine (où il fut enterré) de 1894 à 1898. Une rue et un quartier de Clermont-Ferrand portent son nom.



## LA COLOMBE

Cette merveilleuse machine à laver baptisée par son inventeur « La Colombe » fut la vedette incontestée de l'Exposition d'été organisée par l'Association du Pays Montmaraultois (A.P.M.). Des visiteurs étrangers, hollandais, anglais, s'extasiaient en voyant cette drôle de machine. Les passagers d'un car entier venant des rivages du Lac Léman, faisant escale à l'Hôtel de France de Montmarault, défilèrent devant la Colombe et écoutèrent religieusement les explications. Parmi les visiteurs montmaraultois, il se trouvait certaines personnes âgées qui ont reconnu la machine dont elles se servaient autrefois (*pour leur plus grand bonheur !*).

Nicolas PICANDET était médecin à Montmarault et il était peiné de voir de nombreuses patientes atteintes de pneumonie, d'engelures et de crevasses, de douleurs insupportables dans les reins, tout ceci dû aux stations au lavoir municipal, ou pire au rinçage dans la rivière voisine, ce qui impliquait parfois un long parcours à pied en poussant une lourde brouette chargée de linge mouillé.

Comme il avait l'esprit inventif, il cogita cette drôle de machine en 1920. Il s'associa pour cette entreprise à son cousin MALLETERRE de Beaune d'Allier qui était alors Directeur des usines Decauville à Corbeil. Le cœur de la machine est en bois d'aulne qui supporte bien les hautes températures et les lessives. Pour un lavage simple, on remplissait la cuve qui contenait le linge (pas jusqu'en haut), on mettait de la lessive à base de saponaire, puis on tournait la manivelle. On sortait le linge, on vidait l'eau dans un grand baquet où l'on mettait à tremper le linge suivant (pas de gâchis : l'eau est une denrée précieuse). On remettait le linge dans la Colombe avec de l'eau claire. On tournait la manivelle. Puis, on sortait le linge, on vidait l'eau dans une autre bassine, et on recommençait. On sortait le linge et l'eau, puis on remettait le linge seul et on essorait. Pour le linge à bouillir, on sortait le cœur en aulne. On retirait la manivelle et on plaçait le bouchon d'obturation. On mettait le « champignon », puis le linge, l'eau et la lessive. On fermait avec le couvercle et on plaçait « l'engin » sur une source de chaleur. Souvent dans la buanderie, il y avait un petit poêle bas alimenté avec du bois. Quand l'eau bouillait, le champignon déversait par intermittence l'eau sur le linge (la désinfection était totale). Puis, même topo que ci-dessus pour rincer (pas plus de deux fois !). Toutes les opérations se faisaient à l'abri, d'où les commentaires élogieux des utilisatrices.

La fabrication tourna à plein régime et le Docteur PICANDET avait même installé un atelier dans ses communs d'où il sortit 800 petites Colombes. Il y avait deux modèles : un pour les familles et un autre pour les collectivités. Il décéda avant d'avoir pu mettre au point l'électrification de sa machine.

Un couple de Montmaraultois nous apporta une boule à laver des années 60 qui fonctionnait sur les mêmes principes que la « Colombe » (avec cependant une différence : on ne pouvait pas mettre la boule sur une source de chaleur). Je me souviens avoir utilisé une boule à laver baptisée « Merveille Minut », surtout en camping.

**Un peu de publicité est toujours utile !**

R. C. Montluçon 5518 PRIX : 2 FRANCS

**LA COLOMBE**  
LESSIVEUSE-LAVEUSE  
*Modèle déposé*  
MACHINE DOUBLE A LESSIVER ET A LAYER  
Adoptée par les services Publics et l'Enseignement ménager.

**MANUEL DE BLANCHISSAGE**

Médaille d'Argent LAPALISSE

Médaille de Bronze CUSSET-VICHY

MACHINES A LAYER " LA COLOMBE "  
MONTMARAUULT (Allier)  
Montmarault Imprimerie FROIDÉFOND.

La lessiveuse-laveuse lave tout sans effort, économiquement, rapidement et conserve le linge. Révolution dans la pratique du blanchissage et remède à la vie chère.

Outillage indispensable à tout ménage à côté de la machine à coudre.

Médaille d'Argent Lapalisse et Médaille de Bronze Cusset Vichy

## Voici la COLOMBE



La fameuse Colombe

### Son prospectus



**MACHINES A LAVER**

Le plus hauts récompensé à tous les concours

**LA COLOMBE**

Adaptée par les services publics et, enseignement

Marque déposée

**Lessiveuse-Laveuse à double usage**

LA LESSIVEUSE-LAVEUSE LA COLOMBE permet toutes les combinaisons pour un bon blanchissage ÉCONOMIQUE, RAPIDE ET SANS EFFORT



**Fonctionnement :**

Quand la cuve fonctionne comme lessiveuse, le tambour est enlevé et un bouchon fileté vient obstruer le trou donnant passage à la manivelle.

Quand la cuve fonctionne comme laveuse, le tambour est descendu dans ses tourillons, le bouchon est enlevé et la manivelle permettant la rotation est emmanchée dans son carré.

**Pour faire une bonne lessive.**

**TREMPAGE.** — Faire tremper normalement le linge dans la cuve nue.

**ESSANGAGE-FROTTAGE.** — Opération essentielle du blanchissage et que SEULE LA COLOMBE réalise. — Remplir la cuve jusqu'au trait avec une eau de lessive contenant 25 grammes de savon et 20 grammes de peroxide de lessive, jeter sur un frotteur quelconque de cuisine, redoublé, etc., mouler la cuve en l'avance, mouler le tambour au 2/3 de sa hauteur. Tourner la manivelle doucement en décomptant de temps en temps la durée de la rotation. Durée de la rotation 2 à 3 minutes pour le linge peu sale, 5 à 10 minutes pour le linge très sale.

**LESSIVAGE-CUISSON.** — Monter la cuve en lessiveuse. Opération automatique à la façon d'une lessiveuse ordinaire.

**RINÇAGE-ESSORAGE.** — Opérer comme pour essangage avec de l'eau claire, la durée de la rotation réduite à 1 ou 2 minutes. Essorer par la force centrifuge avec quelques secondes de rotation rapide.

Un Manuel détaillé de blanchissage est joint à chaque appareil

**— AVANTAGES —**

**LA MANŒUVRE EST BIEN MOINS LONGUE ET PENIBLE QUE POUR LES AUTRES MACHINES,** grâce à la réalisation de l'essangage-frottage et au mécanisme de la lessiveuse automatique.

**GROS AVANTAGE SUR LE TAMBOUR EN TOLE.** — La Brosse et le Balais, LA COLOMBE est garnie d'un bois qui se frotte aux linge grâce aux dimensions de son tambour en bois spécial.

Seule LA COLOMBE blanchit à la perfection quelle que soit la couleur de linge, blanc, couleur, teinture.

**ECONOMIE.** — Écarts de temps de savon, de main d'œuvre et conservation du linge. LA COLOMBE est gagnée en quelques mois.

**HYGIENE.** — Pas de saleté sur le linge échangé sur un linge malpropre. A l'abri et sans danger, le linge sale est lavé en famille.

**— CONCLUSION —**

La machine spécialement conçue de la construction simple, pénible, manœuvre de lavage à la main, le nettoyage de ses tourillons, elle doit se présenter une COLOMBE, MACHINE A LAVER, LA PLUS CHÈRE, LA PLUS ÉCONOMIQUE, SIMPLE ET PRATIQUE.

QUELQUES ATTESTATIONS	
<p>« J'ai eu depuis quelque temps une machine à laver comme les autres, j'ai plus de travail avec elle que pour faire et à la fin du lavage je suis obligé de trouver quelqu'un pour essorer. De plus en avant le balais et la brosse, mon linge est toujours plus mouillé qu'au lavage. Les appareils qui se vendent partout sont mauvais et j'obtiens toujours, quand je fais moins par le simple et la lessiveuse lavage LA COLOMBE. J'ai eu ce qui m'a servi à un point de vue et je ne regrette qu'une chose : c'est de ne pas l'avoir achetée plus tôt. »</p> <p style="text-align: right;">Madame Marie MORET à Saint-Privat.</p>	<p>« J'ai beaucoup de linge à blanchir, j'ai eu de suite à acheter un service à laver. Depuis que j'ai la lessiveuse lavage LA COLOMBE, le blanchissage se fait à une vitesse extraordinaire et en un rien de temps. Mes vêtements sont plus blancs et plus durables. »</p> <p style="text-align: right;">Madame BLANZAT, Château de Puyguyon.</p>
<p>« Par ce temps de sécher, c'est une joie de laver : l'abri et tout pour avec la lessiveuse lavage LA COLOMBE. Je n'ai plus les mauvaises heures qui suivent, se plier et essorer des machines à la main ou au lavoir. Quand on peut avoir un bon lavage on n'a pas besoin d'appareil. Il faut que le produit soit bon parce que c'est ce qui est dans chaque ménage. »</p> <p style="text-align: right;">Madame PORTOIS à Chappes.</p>	<p>« J'ai eu depuis quelque temps une machine à laver comme les autres, j'ai plus de travail avec elle que pour faire et à la fin du lavage je suis obligé de trouver quelqu'un pour essorer. De plus en avant le balais et la brosse, mon linge est toujours plus mouillé qu'au lavage. Les appareils qui se vendent partout sont mauvais et j'obtiens toujours, quand je fais moins par le simple et la lessiveuse lavage LA COLOMBE. J'ai eu ce qui m'a servi à un point de vue et je ne regrette qu'une chose : c'est de ne pas l'avoir achetée plus tôt. »</p> <p style="text-align: right;">Madame PERROT à Brives.</p>

**DEUX MODÈLES**

**COLOMBE légère de ménage** —

**COLOMBE grand modèle** pour hôtels, restaurants, collèges, lycées, cultivateurs, etc.

*Écrire et mentionner sur commande*

DÉPÔT :

MAGASIN GÉNÉRAL FROUILLON

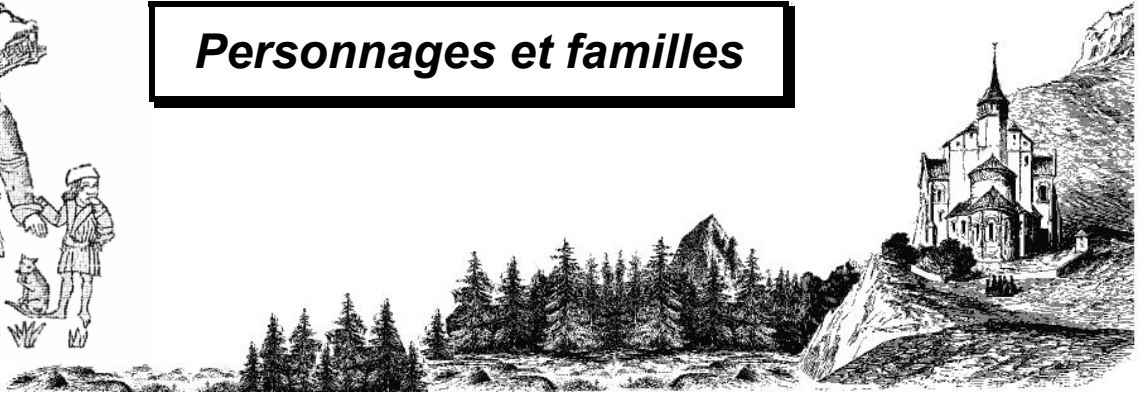
Fiche technique de la Colombe

## AVANTAGES DE LA "COLOMBE"

- 1°. — Le blanchissage se fait à l'abri, à la buanderie ou à la cuisine et par tous temps.
- 2°. — Suppression de la fatigue, un enfant, un homme ignorant tout du blanchissage, ont d'emblée un résultat parfait.
- 3°. — La ménagère pouvant opérer elle-même n'est pas à la merci des professionnelles. La maîtresse de maison peut obtenir de son personnel le lessivage chez elle et sous ses yeux.
- 4°. — Outil rêvé de la professionnelle décuplant son gain par la rapidité du travail, chez elle et sans négliger son ménage.
- 5°. — Garantie absolue que la "**COLOMBE**" ne détériore pas le linge même le plus fin, dentelle, etc. Reproche justifié par les tambours en tôle des autres machines, des blanchisseries, par la brosse et le battoir.
- 6°. — La "**COLOMBE**" est la meilleure machine parce qu'elle n'a pas de tambour en tôle.  
Elle seule réalise l'essangeage-frottage que la ménagère est obligée de faire à la main avec les autres appareils.  
Elle ne nécessite en moyenne que 10 minutes de manœuvre par fournée au lieu de 30 minutes avec les autres machines.  
Elle donne la cuisson automatique.  
Elle n'a pas besoin de foyer spécial aussi mobile et légère qu'une lessiveuse ordinaire.  
Elle seule donne un linge de plus en plus blanc à chaque lessive.  
Elle obtient la plus haute récompense à tout concours parce qu'une démonstration fait éclater sa supériorité et le jury s'incline devant l'épreuve.
- 7°. — L'économie de savon, de temps, de main-d'œuvre, la conservation du linge, font que cet appareil est gagné en quelques mois.
- 8°. — **HYGIÈNE** — La "**COLOMBE**" permet de laver son linge sale en famille, sans risque de souillure de linge étranger appartenant à des tuberculeux et malades contagieux ou d'eaux de lavoir infectées et malodorantes.
- 9°. — La ménagère est sûre de la propreté, de la bonne odeur et de la conservation de son linge. Elle en a le sourire et la reconnaissance à la "**COLOMBE**" qui la débarrasse d'un gros souci. Elle la recommande à toutes ses amies.



## Personnages et familles



### Christian MONTCOUQUIOL dit « NIMEÑO II » un célèbre torero, presque ambertois

par Henri PONCHON (cghav-62)

En novembre 1991, les journaux annoncent la mort de NIMEÑO II. Le plus grand matador français s'est donné la mort à Nîmes, deux ans après la blessure qui avait mis fin à sa carrière ; il s'est pendu dans son garage.

Devant les arènes de Nîmes, la statue d'un torero, rappelle le souvenir de NIMEÑO II, de celui qui reste encore la principale figure de la tauromachie française. Il est né à Spire en Allemagne au gré des mutations de son père, sous-officier, mais qui sait encore que Christian MONTCOUQUIOL, tel est son nom, est d'ascendance ambertoise par sa mère, famille d'industriels du chapelet et articles religieux et de papetiers.

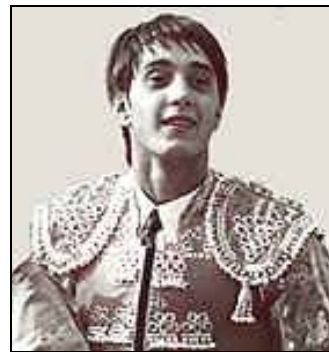
Son frère aîné, Alain MONTCOUQUIOL, NIMEÑO I, également torero, en souvenir de la ville de Nîmes où il vivait, aurait pu être surnommé *l'Auvergnat* ainsi qu'il l'a écrit car il était né à Ambert le 4 septembre 1945. Il fut un des tous premiers toreros de l'après-guerre.



Sa statue devant les arènes de Nîmes (DR)

NIMEÑO II effectue sa première « novillada » à Nîmes le 17 mai 1975. Très vite, il participe à un grand nombre de corridas en Espagne, en France et en Amérique Latine. A partir de 1982, il est dirigé par son frère Alain. Le 14 mai 1989, à Nîmes, il participe à un « *mano a mano* » (deux toreros face à six taureaux) en compagnie du portugais

Victor MENDES, un des plus grands matadors portugais. MENDES ayant été blessé par son premier taureau, NIMEÑO II doit affronter seul les six taureaux : il remporte ce jour là un triomphe mémorable après une corrida d'anthologie.



Christian MONTCOUQUIOL

Mais, le 10 septembre 1989, à Arles, lors des célèbres corridas de la ville, le second taureau le bouscule violemment et le propulse en l'air. NIMEÑO II chute tête première, se blessant très fortement les cervicales. Il reste entre la vie et la mort durant plusieurs jours. Il reste tétraplégique et lutte pour retrouver l'usage de ses membres. Plus d'un an après son accident, il a enfin retrouvé l'usage de ses deux jambes et de son bras droit, mais le bras gauche reste paralysé, ce qui lui interdit de retourner dans une arène.

Le 25 novembre 1991, il se suicide par pendaison dans le garage de sa maison. Il est inhumé au cimetière Saint-Baudile de Nîmes.

### Sa généalogie auvergnate

Alain MONTCOUQUIOL, NIMEÑO I, est né à Ambert le 4 septembre 1945. En juillet 1946, la famille part en Allemagne où Léonce MONTCOUQUIOL a été affecté. Christian NIMEÑO II naît à Spire en 1954. Peu après, le 4 novembre 1955, leur père Léonce meurt dans un accident de moto dans le Gard.

La mère et ses enfants vivent alors à Aubenas puis à Ambert avant de s'installer à Nîmes où la mère rejoint une amie.

Le 5 juillet 1964, première mise à mort d'Alain à Jaén (Espagne) qui devient NIMEÑO I.

**1A.** Alain MONTCOUQUIOL, « NIMEÑO I » ° 04.09.1945 Ambert

**1B.** Christian MONTCOUQUIOL, « NIMEÑO II », ° 10.03.1954 Spire (Allemagne), + 25.11.1991 Caveirac (30)

2. Léonce René MONTCOUQUIOL, sous-officier, ° 13.04.1918 Aubenas, + 04.11.1955 l'Ardoise (Gard) x Ambert 01.12.1944

3. Josette Maria DASSAUD, ° 29.11.1921 Ambert

4. Edouard Victor MONTCOUQUIOL, retraité des postes en 1944, habitant Aubenas, ° 31.08.1877 Vinezac (Ardèche), + 15.11.1958 Aubenas (Ardèche) x2 Paris 15°, 01.05.1909

Note : *Les MONTCOUQUIOL sont connus à Vinezac depuis le début du 18<sup>e</sup> siècle.*

5. Henriette Rachel DUMAZERT, ° 13.02.1879 Bessèges (Gard), + 28.04.1963 en Ardèche

Note : *les grands-parents de Coco Chanel ont vécu quelques années à Bessèges dans les années 1860*

6. Pierre DASSAUD, industriel à Ambert, ° 19.10.1882 Saint-Rémy-sur-Durolle, + 15.01.1953 Ambert y x 06.05.1905

7. Victorine VALANCHON, ° 22.07.1885 Chamblet (03), + 05.04.1943 Ambert

12. Antoine DASSAUD, coutelier à la Monnerie, ° 01.06.1848 Celles-sur-Durolle x St-Rémy-sur-Durolle 05.05.1880

13. Antoinette BECHON, ° 18.09.1858 St-Rémy-sur-Durolle (Béchon)

Note : *sur l'acte de mariage le père Gilbert DASSAUD « consentant au mariage projeté suivant la procuration en date du 12 janvier 1865, passé devant Jacques Alfred Quemener sous-commissaire, chef du service administratif aux Iles du Salut »*

14. Joseph VALANCHON, maçon à Marcillat (03) en 1883, fabricant de croix incrustées à Ambert, ° 04.02.1864 Marcillat, + 30.07.1938 Ambert x Chamblet 03.02.1883

15. Marie AUBERGER, domiciliée aux Thuelles (Chamblet) en 1833, ° 07.05.1860 Chamblet, + 13.10.1930

24. Gilbert DASSAUD, mécanicien, coutelier, condamné pour meurtre en 1858, ° 11.01.1814 Thiers, « *habite aux Iles du Salut en 1880* », + Saint-Laurent du Maroni le 1<sup>er</sup> novembre 1874, x Celles-sur-Durolle 05.09.1839

25. Françoise BEAUJEU, ° 12.06.1808 Celles-sur-Durolle, veuve de François BEAUJEU (+ 25.09.1835)

Note : *le x dudit Gilbert autorisé par Monsieur le général commandant la subdivision du Puy-de-Dôme, n'étant pas libéré de la classe 1814.*

26. Rémy BECHON, forgeron et coutelier à Béchon, ° 15.01.1832 St-Rémy-sur-Durolle (Béchon), + 11.08.1878 Vichy (rue de Nîmes), x St-Rémy 16.02.1854

27. Françoise TARRERIAS, ° 21.01.1832 Saint-Rémy (chez Maître), + 10.02.1871 Béchon

28. Pierre VALANCHON, marchand de bestiaux au lieu de Bournat (Marcillat), ° 07.07.1825 Marcillat (03), + 10.02.1871 Marcillat, x Ambert 17.06.1854 (Cm le 15/06 M<sup>e</sup> TABART à Craponne)

29. Marie ROLLE, 53 ans en 1883, habitant Marcillat, ° 18.11.1826 Ambert

30. Claude AUBERGER, demeurant aux Brandes de Magnet (Chamblet) en 1853 avec sa mère, mineur aux Thuelles, 52 ans, ° 15.11.1829 Chamblet y x 14.06.1853

31. Madeleine RAYNAUD, servante aux Thuelles en 1829, ° 25.04.1829 Chamblet

48. Claude DASSAUD, menuisier natif de Châteldon mais habitant Thiers en 1813, propriétaire à Thiers, ° ca 1788 Châteldon, fs Gilbert tisserand et Marie TOURNAIRE x Thiers 13.04.1813

49. Catherine MARGNAT (noté MAIGNOL au x), ° 20.09.1793 Thiers fa + Pierre (+ 24 pluviôse an 13 Thiers) et Louise ARCHIMBAUD, habitant 5 rue St-Marc 50. Jean BEAUJEU, ° 22.01.1765 Celles-sur-Durolles (Martignat) y + 06.12.1845 y x 13.02.1787 fs Mathieu, marchand coutelier, et Antoinette CHOMETTE BRINDAMOUR

Note : *Antoinette CHOMETTE BRINDAMOUR, ° 09.10.1742 Augerolles (la Chonias), fa Jean et Anne FAUGÈRE*

51. Françoise CHEVALERIAS ° 13.01 1763 Celles-sur-Durolle + 27.07.1828 St-Rémy, fa + Jacques et + Marie DOZOLME

52. Pierre BECHON, coutelier chez Béchon, ° 09.05.1805 St-Rémy, fs Pierre, coutelier, et Marie RODIER, x St-Rémy 16.02.1830

53. Antoinette RODDIER ° 15.07.1800 St-Rémy fa + Gabriel et + Jeanne BARGE

54. Jean TARRERIAS, forgeron, veuf d'Anne TARRERIAS, ° 20.12.1794 St-Rémy y + 21.09.1848 (chez Maître), fs François, forgeron, et Anne RENARDIAS, x St-Rémy 02.02.1823

55. Claudine THERIAS ° 10.03.1798 St-Rémy y + 19.03.1876 (chez Maître) fa Claude, forgeron, et Michelle BECHON

56. Michel VALANCHON, propriétaire au lieu du Maréchal (St-Hilaire) en 1819, propriétaire à Bournat, ° 09.03.1789 St-Hillaire, x Espinasse 17.02.1819

57. Anne SUDRE, ° 13.03.1792 la Rochette d'Espinasse (63), demeurant au moulin Dupont en 1819

58. Jean ROLLE, aubergiste à Ambert en 1854, voiturier à Ambert en 1825/1826, ° 25.06.1795 Ambert, x Ambert 16.11.1825

59. Anne Marie ARTAUD, ° 19.05.1803 Ambert

60. Jean AUBERGER, + 21.09.1843 Chamblet, fs Gilbert et Marie PARRY, y x 01.12. 1813

61. Marguerite DOGE ou DAUGE, fa Gilbert et Anne BERTHON

62. Gilbert RAYNAUD, + 12.05.1835 Chamblet fs Gilbert et Marie CIVADE, y x 02.08.1822,

63. Anne PASQUET + 16.01.1847 Chamblet, fa Louis et Elisabeth GEORGE

112. Etienne VALLANCHON, + 18.11.1816 St-Hilaire-(près-Pionsat) au lieu du Manuchal, 86 ans, veuf de

113. Marie DESMANECHE (DEMANCHE), + 20 brumaire an X (10.11.1801) à St-Hilaire-près-Pionsat

114. Michel SUDRE, métayer à la Rochette (Espinasse) en 1772, ° ca 1753 Sauret-Besserve (Chambonnet), fs Michel et Marguerite BLANCHON, x Espinasse 11.02.1772

115. Jeanne MASSON, blanchisseuse de Nirmont (Chambon), fa François et Gilberte AMOROUX, ° ca 1754 Sauret

116. Annet ROLLE, fs de Pierre et Anne POINTU, aubergiste et boulanger de la ville d'Ambert, ° ca 1769, + 27.03.1819 Ambert x Grandrif 09.06.1791

117. Marie BERTHEOL (BERTIOLLE), fille de Barthélemy, marchand épinglier, et Jeanne POMIER, habitant le bourg de Grandrif, (1762-1839)

118. Joseph ARTAUD, fabricant de papiers, demeurant à Noirat (Nouara) en 1802, ° 27.03.1781 Ambert (l'Escalon) fs Alexandre, maître papetier, et Magdeleine MICOLON, x Ambert 22 thermidor an X ( 10.08.1802)

119. Marie FENEYROL, ° 15.07.1776 Job (la Forie), fa de Georges, fabricant de papier, et Marie VIMAL, demeurant à la Bossonie en 1802,

Note : tous les témoins au mariage sont des parents fabricants de papiers : Jean GRIVEL, 36a, fabricant de papier demeurant à Heuvry de Bas, beau-frère époux ; Jean Baptiste CHAPON, 37a, fabricant de papier à la Ribeyre, aussi beau-frère de l'époux ; Alexandre ARTAUD Malmenayde, 40ans, fabricant de papier à Noirat, et Jean ARTAUD, 50a, papetier de la Forie, oncle maternel de l'épouse.

### L'affaire DASSAUD aux assises

Dans son numéro du 26 février 1858, *Le Moniteur du Puy-de-Dôme* fait un compte-rendu détaillé de l'audience du 24 février de la Cour d'assises du département : « *Le dénommé DASSAUD, âgé de quarante-cinq ans, coutelier domicilié à Celle, comparait devant le jury sous l'accusation d'homicide volontaire commis dans la nuit du 29 novembre dernier sur la personne du dénommé Antoine BEAUJEU, son neveu par alliance. L'accusation reproche à DASSAUD d'être violent, cupide, ivrogne, débauché, et d'entretenir des relations coupables avec une de ses voisines.* »

On peut lire dans ce journal, accessible sur Internet, quelques détails de l'interrogatoire et des circonstances de l'homicide. On peut noter, entre autres, que « *lors du mariage des deux filles de sa femme, il a exigé de l'argent des futurs, ne voulant donner son consentement qu'à ce prix, et il menaçait les prétendus de coups de fusil, si on ne lui obéissait point.* »

Après un quart d'heure de délibérations, le jury le déclare coupable et le condamne à 15 années de travaux forcés, des circonstances atténuantes étant admises en faveur de l'accusé.

### Les VALANCHON d'Ambert

Ils ont été étudiés par Jean-Louis BOITHIAS dans le *Pays d'Ambert*, Tome II, pp 185-191. Joseph VALANCHON, originaire de Marcillat (Allier), associé à POUTIGNAT, démarre en 1901, au moulin de Taboulet, une fabrique de croix incrustés. La sœur de Joseph VALANCHON, Marie, avait pour sa part épousé Lucien DUPRÉ un fondateur clermontois installé à Ambert en 1881.

Ces VALANCHON n'étaient pas totalement étrangers à Ambert puisque leurs parents, Joseph et Marie AUBERGER, s'étaient mariés à Ambert et que la mère de Joseph, Marie ROLLE, était la fille d'un aubergiste et voiturier d'Ambert.

Lucien DUPRÉ décède en 1908 et POUTIGNAT en 1910. Par la suite, la veuve DUPRÉ vend son affaire à son frère Joseph. Après une année de test et d'observation, Joseph VALANCHON signe une donation partage à ses trois enfants :

- Marie, née en 1883, épouse DÉPAILLET,
- Victorine, née en 1885, épouse DASSAUD
- Lucien, né en 1890.

En 1923, VALANCHON, DASSAUD et DÉPAILLET déclarent 42 employés aux Etablissements VALANCHON.

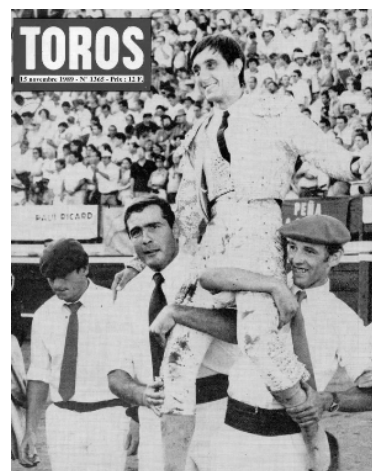
En 1931, Victorine et Pierre DASSAUD vendent leur part à Lucien puis, après un incendie, Marie, veuve DÉPAILLET, vend à son tour en 1932.

Propriété unique de Lucien VALANCHON, l'établissement devient « *Valanchon fils successeur* ».

Ce dernier transmettra ensuite l'affaire à son fils Joseph VALANCHON (1915-1993), second du nom. C'est en 1966 qu'il mettra fin à ses activités industrielles et commerciales.

De son côté, Pierre DASSAUD, grand-père de Christian MONTCOUQUIOL, continuera seul, rue Saint-Joseph, « *à produire des croix comme tabletier et à entretenir un commerce d'articles de bureau, de coutellerie et de services de tables avec Thiers.* »

*Remerciements à Marie Dominique ICOLE pour son aide en mairie d'Ambert*



# Benoit VOZI – Une vie bien remplie

par Marie Adeline BONNEVAL (cghav-637)

Certes ce n'est pas un de mes ancêtres directs, mais il m'est tout de même apparenté, étant l'époux d'une arrière-arrière-arrière....grand-tante : Antoinette GRANGHON, soeur de Jeanne, ma sosa-73. C'est donc à ce titre que je me permets d'évoquer sa vie.

Il voit le jour à Mandelles paroisse de Cistrières (43) le 01.05.1701 .Il est le fils de Vital x Magdelaine MAUMEGE. Il sera l'aîné d'une fratrie de huit enfants .Il aura quatre frères et trois sœurs : Louis (° 1703), Christophle (° 1704), Claude (° 1707), Jean (° 1713) et Jeanne (° 1706), Catherine (° 1709) et Anne (° 1716).

Claude et Catherine décéderont, l'un âgé d'un mois et l'autre de quatre jours.

Le 03.04.1716, c'est le père de famille qui meurt âgé d'environ quarante cinq ans. Benoit n'a alors que quinze ans.

Magdelaine MAUMEGE, veuve avec cinq enfants, dont le plus âgé a à peine quinze ans et la plus jeune tout juste quelques mois, décide de se remarier. C'est chose faite le 13.10.1716. Elle épouse Pierre BARREYRE de Fenérol. L'union sera brève car Magdelaine MAUMEGE meurt le 30.05.1717 âgée de 35 ans environ.

[x1] Le 13.07.1717 Benoit (âgé de 16 ans) épouse Catherine GRANGEON, qui lui est probablement quelque peu apparentée car leur union nécessite une dispense du 3<sup>e</sup> au 4<sup>e</sup> degré. Pierre BARREYRE, qui est, selon toute probabilité le tuteur légal de la fratrie est témoin au mariage en sa qualité de beau-père du marié.

Deux enfants naîtront de cette union: Jean en 1720 et Vital\* en 1724. Mais la maman ne survivra pas (Vital\* est né le 06.11.1724 et Catherine décède le 07.11.1724).

[x 2] Le 11.02.1725 (soit trois mois plus tard) Benoit se remarie avec Marguerite/Jeanne THAMAN.

D'où : Christophle, né le 13.08.1727. Le bonheur est de courte durée.Marguerite/Jeanne décède le 08.10.1730.

Que faire avec trois jeunes enfants orphelins de mère et en bas-âge ? Une seule solution : se remarier...

[x3] Notre Benoit va donc épouser en troisièmes noces **Antoinette GRANGHON** , ° le 02.12.1730 à Cistrières. (ca 2 mois après le décès de Marguerite/Jeanne).

Six enfants naîtront de cette union : Pierre (° le 29.10.1732), autre Pierre (° 28.01.1735), Jean (° le 23.05.1737),, autre Jean (° le 11.01.1740), Marie (° le 25.07.1742) et Simon (° le 01.09.1746).

Mais le malheur frappe une nouvelle fois : Antoinette meurt le 30.12.1746 à peine âgée de trente cinq ans, laissant six orphelins....

Voilà derechef, notre veuf confronté au douloureux problème de ces enfants en bas-âge privés de maman. Aux mêmes causes les mêmes effets : Benoit va donc se

remarier une quatrième fois. Il est alors âgé de quarante-six ans.

[x4] Le 25.07.1747 Benoit x Marguerite BEGON.

De cette union naîtront : Christophle II le 31.07.1751 et Clauda le 16. 02.1753.

Entre temps, le 31.07.1750 Christophle I x Clauda CHAMBON

Benoit sera parrain des deux premiers enfants du couple et Marguerite BEGON sera marraine de Guillaume leur 3<sup>e</sup> enfant le 11.04.1756.

Le jeune Benoit VOZY qui, en 1718 apparaissait sur le « Rôle de Taille » sous la rubrique du Freyssonet, imposé comme « *labourant à 1 paire de vaches* » et ce faisant étant redevable de la somme de 9 livres 10 sols assortie d'une « *crue* » de 5 sols 6 deniers apparaît en 1756 sur le « Rôle de Taille » de l'année imposé alors de la somme de 37 livres 15 sols pour le principal en tant que « Me scieur de long ».

Voilà qui indique un certain esprit d'entreprise et une volonté de réussite indéniable. Il a en quelque sorte quadruplé sa « surface imposable ».

Le 09.11.1758 Benoit est parrain de son neveu **Benoit BONNEVAL** fs de Simon et Jeanne GRANGHON. (*Benoit BONNEVAL est le grand-père paternel de mon arrière-grand-mère paternelle, Marie-Anne BONNEVAL*)

Le 26.12.1760 Marguerite BEGON décède âgée d'environ 42 ans:

En 1761 d'après le Rôle de Taille, il est imposé conjointement avec le dit Christophle I pour le principal de 35 livres 5 sols.

De ceci on peut vraisemblablement déduire qu'ils étaient en quelque sorte associés et partageaient « *même pot et même feu* » selon l'expression consacrée.

Christophle devenu veuf à son tour x2 Clauda GRANGHON le 16.11.1762. Cette union sera brève car Christophle meurt le 18.05.1763 .Un fils posthume naîtra de cette union le 20.11.1763, mais ,décèdera le 08.12.1763 âgé d'environ trois semaines.

[x5] Le 13.06.1765, Benoit bien que déjà âgé de soixante cinq ans va convoler une cinquième fois à Vieille-Brioude avec Marguerite LAZARD, une veuve avec un enfant, Jacques LAUMENEDE, qui se mariera le 11.09.1787 avec Marguerite VOZY fa d'Annet x Reine GAIGNAT à Cistrières (43).

Pour mémoire les quatre précédents mariages avaient été célébrés à Cistrières (43).

Sa dernière épouse (qui sera aussi sa veuve) lui donnera le 13.03.1766 des jumeaux, Christophle et Pierre qui décèdent, Christophle âgé de quatre jours et Pierre âgé de 8 jours...



Le 03.05.1768 Marguerite ALEZARD donnera le jour à autre Christophle (Christophle IV), ce sera le dernier enfant de Benoit VOZY. Il a alors 67 ans.

Le 25.10.1768 Benoit sera témoin au mariage d'Antoinette LAZARE, sa belle-soeur, avec Antoine CARMIER. Mariage célébré le même jour que celui d'un des fils de Benoit et Antoinette GRANGHON à savoir Jean II avec Clauda SAUGUES .

Les jours se succèdent avec leurs lots de joies et de tristesses...

Benoit VOZY décèdera au Frissonnet le 18.10.1782 agé d'environ quatre-vingt un an, au terme d'une vie que l'on peut qualifier de bien remplie.

Né à la fin du règne de Louis XIV, il meurt au début du règne de Louis XVI. La Régence, le règne de Louis XV... les années se sont succédées, sans apporter de grands changements dans sa vie quotidienne faite de dur labeur, semblable en cela à celle de tant d'autres humbles tâcherons...-

De ses cinq mariages il aura eu quatorze enfants, tous n'ont pas vécu, mais il aura tout de même assisté à la naissance de vingt-trois petits-enfants : 15 garçons et 8 filles. La famille continuera à se perpétuer après sa mort. Sa fille

Claude x Vital MESTRE le 10.10.1786 lui donnera encore deux petites- filles : Toinette ° le 27.07.1787 et Catherine ° le 20.01.1790.

Un arrière-petit-fils Cristophe, fils de Guillaume x Marie GAYDAMOUR, se mariera quant à lui le 30.10.1833 à Elidie GALLON à St Sauveur-la-Sagne et leur fils, Claude VOZY, veuf de Marie-Rosalie GAIGNAT de La Chaise-Dieu épousera, en secondes noces, le 18.04.1871, à St Sauveur-la-Sagne (63) également, Jeanne Marie MOSNIER du Clavelier paroisse de St Sauveur-la-Sagne.

Ce Cristophe avait une soeur Elisabeth née le 03.03.1787 au Frissonnet.

### **Devenir de la famille**

Il semble que les différentes branches de la famille VOZY, tant au point de vue ancestral, oncle ou grand-oncle, que les descendants directs de Benoit VOZY, soient restés très concentrés sur Cistrières et ses abords immédiats. La Révolution, les guerres napoléoniennes passeront par là, suivies de la Révolution industrielle, qui jettera loin du berceau familial nombre de candidats à ce qu'ils pensaient être une vie meilleure pour eux et les leurs.

#### **Sources :**

Registres Paroissiaux de Cistrières (43)

Table de Mariages de St Sauveur-la -Sagne (63)



## Questions du CGHAV



Les questions et les réponses doivent être adressées  
à Jean-Pierre BARTHÉLEMY  
14 rue Broca 75005 Paris  
Courriel : barthelemyjpmc@wanadoo.fr

La rubrique Questions-Réponses est conçue pour être un espace d'échanges privilégié, ouvert à tous. Dans cet esprit, elle reprend les échanges intervenus sur le forum.

Si certains le souhaitent, ils peuvent entrer en contact avec l'auteur d'une question (directement ou par mon intermédiaire), mais ils ne doivent pas oublier de tenir la rédaction informée de leur réponse qui peut intéresser d'autres adhérents car... nous sommes tous cousins !

Pour les textes envoyés par Internet, et afin de faciliter le travail de reprise, veuillez placer le prénom en minuscules avant le nom en majuscules, et écrire les noms de lieu en minuscules. Pour les envois manuscrits, utilisez les majuscules pour tous les noms propres, patronymes et lieux. Attention aux dates.

Avant l'envoi de vos questions, vérifiez que celles-ci comportent à la fois une date et un lieu au moins approximatifs et limitez-vous à 5 ou 6 questions par numéro.

Voici les abréviations couramment utilisées dans les questions/réponses afin d'alléger le texte :

° = né(e) le	<b>b</b> = baptisé(e) le
+ = décédé(e) le ou feu(e)	<b>x</b> = marié(e) le
<b>fs</b> = fils de	<b>fa</b> = fille de
<b>asc.</b> = ascendance	<b>desc.</b> = descendance
<b>av.</b> = avant	<b>ap.</b> = après
<b>psse</b> = paroisse	<b>pr.</b> = présent(s)
<b>ca</b> = environ pour une date ou un lieu	
<b>y °, y +, ou y x</b> = évite la répétition du lieu déjà cité.	
Le département noté dans le titre de la question n'est pas répété auprès des lieux du même département.	

Le signe \* devant le n° de la question signifie qu'une réponse se trouve dans ce même numéro, mais cela n'empêche pas qu'un complément soit bien accueilli et puisse paraître ultérieurement.

Toutes les questions et réponses reçues, par courrier postal ou électronique, avant le **7 février 2019** ont été reprises dans ce numéro.

## QUESTIONS GÉNÉRALES

### \*167-17488 Fille dévote

Que recouvre exactement le terme « fille dévote » relevé dans plusieurs actes : célibat, piété, vœux ?

Yvette AURIAC (cghav-3331)

### \*167-17489 Mariage clandestin

Dans la commune du Brignon (43), « *Le vingt cinquième jour du mois de mars, feste de notre dame de l'annonciade mil six cent soixante trois a ... esté baptisé Marie GERBIER filhe de Vincent GERBIER et de Marguerite FRESCHON mariés clandestinement du lieu daunac par<sup>sse</sup> St Martin du Brignon diocèse du Puy en Vellay ...* »

Comment interpréter ce « clandestinement » ?

Françoise CHOSSON (cghav-11098)

### \*167-17490 Décédée après avoir gagné le jubilé

Dans l'acte de Benoite CHABOISSIER décédée le 23.10.1701 à St-Amant-Roche-Savine, je lis « décédée le 23 à 9 h du matin après avoir gagné le jubilé par mtre jean teyras ». Que signifie cette expression ?

Jean-Loup HOBENICHE (cghav-1808)

### \*167-17491 Permis d'inhumer

Depuis quand existent les permis d'inhumer ? Sont-ils consultables ? Où sont-ils archivés ? Qui pourrait éclairer ma lanterne.

Annie FRIER (cghav-3065)

### \*167-17492 Mineur à Thiers

J'ai un ancêtre qui exerce dans les années 1850 la profession de mineur au village de Boulay à Thiers. Qui pourrait m'apporter des précisions sur ce métier plus particulièrement à Thiers ?

Daniel GROISNE (cghav-2872)

### \*167-17493 Régiments 1914-1918

Effectuant des recherches sur le régiment de mon grand-père et de mon grand oncle, pendant la Grande Guerre, je souhaiterais savoir à quelle Division d'Infanterie (DI) appartenait le 36<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie de Campagne (RAC) ?

Différents sites sérieux du Web, donnent tantôt la 25<sup>ème</sup> DI, tantôt la 26<sup>ème</sup> DI... D'où ma perplexité....

Thierry TATRY (cghav-1655)

### \*167-17494 Démobilisation 1914-1918

Quelle loi (et à quelle date) a permis aux pères de famille nombreuse de rentrer dans leurs foyers avant la fin de la guerre 14-18.

Monique MASSIS (cghav-2036)

\*167-17495 Frédeville

J'ai en ma possession une fiche BRUNEL concernant Antoine BORDEL et Anne GRISSONNANCHE. Mais aucun lieu de naissance n'est indiqué. Seulement un lieu pour le décès de l'épouse : Frédeville. Mais où-est-ce ?

Isabelle CHRISTOPHE-OUANNADI (cghav-3765)

## QUESTIONS PARTICULIERES

167-17496 ANDANSON-MANDON (63)

x ou cm Mathieu ANDANSON - Marguerite MANDON qui ont vécu à St Etienne des Champs où est né le premier de leur enfant (connu) le 03.02.1785.

Claude VERNET (cghav-3846)

167-17497 BACHELARD-CONSTANT (42)

° Jean BACHELARD (entre 1815 et 1845) et Marie CONSTANT (entre 1820 et 1850) ca La Fouillouse (42) ou Saint Just Saint Rambert (42)

- leur mariage entre 1848 et 1868

- leur décès, dans ces mêmes communes ou environs

- leurs ascendants

Gilbert VACHER (cghav-2781)

167-17498 BARTHELEMY-MALET (43)

x ou cm Jean BARTHELEMY- Catherine MALLET ca 1650/1660, ca Lantriac

Paul VERDIER (cghav-1333)

167-17499 BROC-BELLEDEMENT (43)

x ou cm Pierre BROC-Helix BELLEDEMENT ca 1660, ca St-Privat d'Allier.

Paul VERDIER (cghav-1333)

167-17500 CHAMBLARD

Heloy CHAMBLARD ° 20.11.1599 Ambert est fs de Me Antoine CHAMBLARD et Genevieve COLOMBIER.

Isabelle CHAMBLARD (° vers 1595 ) x Jean GLADEL, fa de Me Antoine CHAMBLARD. Est-elle fa de Genevieve COLOMBIER comme je l'avais relevé dans la revue (n° 93 page 182 ?) ou de Françoise DEGAGERON (Généanet)

Jeannine BOREL (cghav-2204)

167-17501 CHANTELAUZE-DUFAUT-

CONTEMONBRUN (63)

x Barthélemy CHANTELAUZE avec Jeanne DUFAUT ca 1730 et de son frère Pierre CHANTELAUZE avec Antoinette CONTEMONBRUN. Région papetière : Chamalières ou Thiers. Les ascendants sont de St-Martin et les descendants de St-Amant-Tallende.

Alain BORDET (cghv-2308)

\*167-17502 COUDERT (43)

Je suis à la recherche de mon arrière-grand-père qui est originaire de Saint-Just en Haute-Loire. Il est né le 02.11.1848 en cette commune, son père Jean et sa mère Anne Marie sont de la même région

J'aimerais ajouter quelques branches à mon arbre généalogique avec votre aide.

Claude MAURICE

\*167-17503 de CUBLEZES

Dans le n° 164 d'AmA ! (mai 2018), nous avons publié une liste figurant dans le registre de Job de 1614, et parmi les paroissiens cités, il y avait « Damoyzelle Marie CONSTANT femme à noble Vital DANDRAUD tant pour elle que ledit ANDRAUD et noble Jehan CONSTANT son

feu père que Clauda DE ONBLEYES ou ONBLEZES\* sa feuèrè mèrè et noble feu Jehan PONS son feu mari. »

A plusieurs, nous avons lu Clauda ONBLEZES sans être convaincu. Florian DUMAS vient de suggérer une nouvelle lecture, celle de CUBLEZES. Bien que le C soit bizarre dans l'acte, Lucien DROUOT, Thierry REMUZON et moi-même sommes tombés d'accord sur cette interprétation qui est homogène avec d'autres indices.

La famille de CUBLEZES (dont le nom primitif serait SICARD ou de SICARD. On peut aussi les trouver sous le nom SICARD de CUBLEZES) est originaire du lieu-dit Cublaise sur la paroisse des Villettes (43). Elle apparaît sur Gallica dans l'Armorial du Velay, voir le lien ci-après : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5408238k/f217.image.r=SICARD%20CUBLAISE>

Mais nous ne savons pas rattacher cette Clauda de CUBLEZES à une des branches. Quelqu'un aurait-il une idée ou une piste ? Merci d'avance pour tous ceux qui descendent de cette Marie CONSTANT et donc aussi de Clauda de CUBLEZES.

Henri PONCHON (cghav-67)

167-17504 DUMAS-THIERS

° et filiation du couple Jean DUMAS DOS REGNAUD x 06.02.1690 Thiers St-Genest Magdeleine THIERS, veuve de Genes FERRIER (malheureusement non filiatif) . Peut-être par un CM quelqu'un aurait la réponse ?

Bernadette GILLET (cghav-1839)

167-17505 CARTE – CHABRIER (63)

°, +, x, asc et desc de Gilbert CARTE – Marie CHABRIER, x av 1725, peut-être à Marat ou alentours

Dominique LEMARECHAL (cghav-1308)

167-17506 DELOLME – COMPTE (63)

°, +, x, asc et desc de Jacques DELOLME – Marie Jeanne (ou Jeanne Marie) COMPTE, x av 1765 peut-être à Medeyrolles ou alentours

Dominique LEMARECHAL (cghav-1308)

167-17507 FARGEIX-TATRY (63)

x et asc. de Légère FARGEIX (ou FARGE) x ca 1815 avec Jean TATRY à Saint-Julien-Puy-Lavèze ou Bourg-Lastic ou communes proches. Ces personnes sont mentionnées sur l'acte de naissance de leur fils Pierre TATRY ° 11.06.1817 à Saint-Julien-Puy-Lavèze.

Le patronyme FARGEIX est assez répandu dans cette partie des Combrailles auvergnates...

Thierry TATRY cghav-1655)

167-17508 FAYE-VALENTIN (63)

+ d'Antoine FAYE (ap. 1703) et Marguerite VALENTIN (ap. 1709 car elle est marraine d'un petit fils en 1709) sur Sauvessanges ou environs. Ce couple a eu 4 enfants entre 1673 et 1682 à Sauvessanges, Cottes.

Robert PÉLARDY (cghav-2948)

\*167-17509 FERRAGNE (15)

J'ai vu sur Google Earth qu'à Riom-es-Montagne il y avait un chemin qui portait mon patronyme. J'ai pu constater de visu en 2014 que ce lieu est bien indiqué par un petit panneau.

Ce patronyme apparaît sous la forme FAIRRAIGNE à Riom-es-Montagne (5MI 293/2 page 24), puis page 70 en 1670 sous le nom de lieu-dit de Ferragnes et page 76 le village de Ferragnes. Je retrouve toutes ces dérives d'écriture dans mes actes (départements 63-43)

Quelle est l'origine de ce nom de lieu ?

Je recherche aussi s'il y a un lien entre mes 2 lignées « FERRAGNE » celle du 63 et celle du 43

Ghislaine FERRAGNE (cghav-2938)

167-17510 FERRAND – BOUNABOT/BONABAUD (63)

°, +, x, asc et desc de Jean FERRAND – Antoinette BOUNABOT/BONABAUD, x av 1751 peut-être à Medeyrolles ou alentours

Dominique LEMARECHAL (cghav-1308)

167-17511 FERRY – MOREL (63)

°, +, x, asc et desc de Barthélémy FERRY – Claudine MOREL, x av dec 1767, peut-être à Sauvessanges ou alentours

Dominique LEMARECHAL (cghav-1308)

167-17512 GIMBERT-COUTTURIER (43)

x ou cm André GIMBERT – Marie COUTTURIER ca 1650/1660, ca Arlempdes.

Paul VERDIER (cghav-1333)

167-17513 GLADEL

Georges GLADEL ° vers 1555 x Michelle GOUTTE serait-il fs de Pierre et Marie PESCHIER ou, selon Mr GLADEL, fs de Guillaume et Damiane DUPUY ?

Jeannine BOREL (cghav-2204)

167-17514 GOUTTE – GROLET (63)

°, +, x, asc et desc de François GOUTTE – Anne GROLET, x av 1735, peut-être à St Amand Roche Savine ou alentours

Dominique LEMARECHAL (cghav-1308)

167-17515 GRANOUILLET (63)

Mes recherches généalogiques familiales me conduisent à Arlanc où je n'arrive pas à lire le lieu de naissance de Marie GRANOUILLET dans l'acte figurant dans le registre ci-après (6 E 1024 - 1793-AnX p 43/271), 27 ans fille a feu Pierre et a défunte Marguerite MAZARET

Michel COMBES

167-17516 GRISSONNANCHE (63)

Marie GRISSONNANCHE ° 04.04.1788 Courpière, fa Jean et Anne BOY y x 28.02.1813 Jacques GRISSONNANCHE y ° 08.03.1783, cultivateur, fs François et Marie GRISSONNANCHE.

Le 16 janvier 1814 naît son fils Benoit.

Le 14 juin 1816 son époux Jacques meurt à Courpière.

Marie GRISSONNANCHE y +le 13.05.1820, 32 ans.

Mon problème : les tables de successions indiquent que Marie lègue tout à ses 2 enfants, Benoit et Marie. J'ai cherché sur Courpière entre 1813 et 1820, je ne trouve pas cette Marie.

Isabelle CHRISTOPHE-OUANNADI (cghav-3765)

167-17517 GROUANE (63, 03)

Ttes info. sur Louis GROUANE x Marie DEPOSSET (?) commis à l'administration du district de Montluçon qui vend à Pierre PELLETIER une propriété, suite au décès d'Elisabeth BOIRON, à Janzat suivant acte de Me BOITELET notaire public à Aigueperse du 27 vend. an 3.

Daniel GROISNE (cghav-2872)

167-17518 JARGAUD (63)

Asc. d'Anne JARGAUD x 1606 Antoine ARNOUX (1584-1650), sgr d'Uriat et de Maison-Rouge, avocat, trésorier général de France.

Alain SOURY-LAVERGNE (cghav-378)

167-17519 JARGHAULD (63)

Asc. d'Anne JARGHAULD x Jean PEGHOUX, échevin de Clermont en 1586.

Alain SOURY-LAVERGNE (cghav-378)

167-17520 JARSAILLON-SERINDAT (63)

x ca 1725 et asc. du couple Pierre JARSAILLON – Marie SERINDAT. Région papetière en relation avec Ambert et Davezieux (07)

Alain BORDET (cghv-2308)

167-17521 JOUBERT-PEILLON (63)

x ca 1740 et asc. du couple Claude JOUBERT – Louise PEILLON. Région papetière entre La Fouillouse (42) et Ambert ou autres.

Alain BORDET (cghv-2308)

167-17522 JOUBERT-TESTON (63, 07)

x ca 1695 et asc. du couple Crespin JOUBERT – Catherine TESTON. Région papetière entre 63 et 07.

Alain BORDET (cghv-2308)

167-17523 LAROCHE-D'AUZOLLES (15)

°, x Antoine LAROCHE (+ le 23.12.1815 à Saint Martin Valmeroux, veuf, 74ans) x Jeanne D'AUZOLLES ° ca 1756, + 10.09.1813 à St Martin Valmeroux

Yvette AURIAC (cghav-3331)

167-17524 MASCLAUX-HUGON (43)

x ou cm Jean MASCLAUX-Anse HUGON ca 1650/1660, ca Arlempdes.

Paul VERDIER (cghav-1333)

167-17525 MONTAGNIER-BOURGADE

Asc. du couple Jean MONTAGNIER (° 11.06.1799 Orléat y + 28.01.1850) – Louise BOURGADE, dont Madeleine ° 27.01.1835 Orléat x 08.07.1861 Courpière Jacques TOURNEBIZE

Daniel GROISNE (cghav-2872)

167-17526 PAIGE-BERT (63)

x Jean PAIGE ou PEIGE - Anne BERT et leur filiation.

Ils sont tous les deux décédés à Salledes en 1839 et 1850. Plusieurs de leurs enfants y sont nés. Lors de la naissance de Jacques PEIGE le 5 pluviôse an IX, le père est dit âgé de 20 ans.

Il y a des lacunes dans les archives en ligne sur les années précédentes. Je n'ai pas trouvé le mariage sur Vic-le-Comte non plus.

Nadine CHASSAING (cghav-3504)

167-17527 PETITCLERC-ROUBIAC (43)

x ou cm Antoine PETITCLERC – Bonne Marie ROUBIAC, ca 1650/1660, ca La Monastier-sur-Gazeille

Paul VERDIER (cghav-1333)

167-17528 PHELUT (63)

Quartiers d'Anne PHELUT, + < 1724, x 07.01.1674, Clermont-Fd (N-D du Port), Antoine NEYRAT, marchand orfèvre à Clermont.

Alain SOURY-LAVERGNE (cghav-378)

\*167-17529 PONS-BABUT (63)

Tous renseignements sur les 2 mariages suivants PONS-BABUT à Montferrand dans les années 1670 :

Antoine PONS – Françoise BARBUT dont enfant en 1671

Jean PONS, charpentier - Marie BABUT dont un enfant en 1678. Ils sont frères et avaient un autre frère Pierre PONS

La famille PONS pourrait venir de Maringues par déduction des parrains et marraines. Je possède tous les CM de Montferrand, ils ne sont pas dedans.

Roland PONT (cghav-3309)

167-17530 de La ROCHE (63)

° Marguerite de la ROCHE ca 1636 - 1646 à Thiers x avec Antoine THIERS le 22.2.1666 à Thiers St-Genest.

Bernadette GILLET (cghav1839)

167-17531 RONZIER-LAVAL (63)

Ttes infos sur le couple : Jean RONZIER (coutelier au Canelier, Paslières) x Marie LAVAL, + 01.02.1799 à Paslières

Daniel GROISNE (cghav-2872)

167-17532 de SAINT-VIDAL (43, 42)

J'ai un Jean de SAINT VIDAL x ca 1655-1660 Claudine MOLLIN (MOLLEN, ...) dits originaires de St Just en Bas dans le (42). Leur fils André de SAINT VIDAL (notaire) (cm 31.12.1686 Chalmazel) avec Jeanne PERRON (PIRON DESMIER, ...).

Ont-ils un lien avec les de SAINT VIDAL seigneurs d'Orceyrolles dans le 43 ?

J'ai trouvé le cm entre Jean de SAINT VIDAL (écuyer, seigneur d'Orceyrolles) et Jeanne du BOYS (fa Pierre et Catherine BERGONHON) passé le 02.05.1611 au Puy en Velay devant notaire GIROUST (document de La DIANA)

Nicolas SAUDINOS (cghav-3921)

167-17533 TAMIZIER-SAUVADE (63)

x ca 1765 Jean TAMIZIER – Anne SAUVADE. Région papetière en relation avec Ambert et Tence (43)

Alain BORDET (cghv-2308)

167-17534 THOMAZON-MOREL (63)

Ttes infos sur le couple Magdelaine THOMAZON, originaire de Châteldon ou de Ris ? x Antoine MOREL marguillier ° 14.12.1765 Puy Guillaume, y + 03.05.1819

Daniel GROISNE (cghav-2872)

167-17535 VIGIER-DAMON (15)

°, x et + du couple Jacques VIGIER (+ ap 1807) - Toinette DAMON (+ le 08.08-1837 à Saint Martin Valmeroux).

Yvette AURIAC (cghav-3331)

167-17536 VIGNAL-FAURE (43, 42)

° Marie VIGNAL (entre 1809 et 1834), x 19.01.1844 Merle-Leignec (42) Jean FAURE (° 1824 Valprivas 43), - son décès,

- ses ascendants sur Merle-Lignac ou environs

Gilbert VACHER (cghav-2781)



## RÉPONSES AUX QUESTIONS GÉNÉRALES

### 164-17377 Cœurs renversés

Je ne suis pas d'accord avec l'hypothèse de symbole de la religion protestante énoncée dans AmA ! n° 164.

Sur ma maison, on distingue bien les 2 cœurs renversés entourant la date de construction 1786. Or cette maison appartient à ma famille depuis 1743 ; elle est située dans l'ancienne paroisse du Montel-Guillaume (réunie actuellement à la commune de Crocq (23069) à 3 km du Puy-de-Dôme, donc limite Franc-alleu et Combraille creusoise). Ayant retrouvé toute ma généalogie, je peux vous assurer que tous mes ancêtres qui vivaient audit lieu ont tous été baptisés, mariés et décédés, actes enregistrés par le curé de Montel-Guillaume et étaient donc tous catholiques.

Je n'ai donc toujours pas d'explication plausible sur la signification de ces symboles (cœurs renversés ou piques ?)

Alain LEMASSON (cghav-3251)

### 166-17449 Identification d'un blason

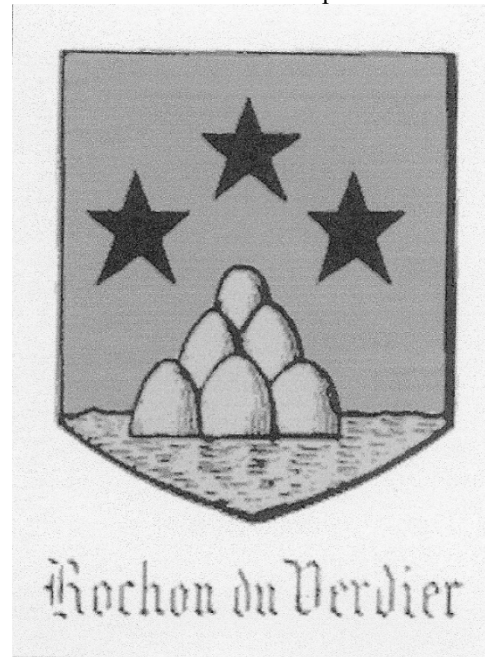
Voir le blason en couleur en 2<sup>e</sup> de couverture du n° 166



La question posée par Jean-Luc Croizier au sujet du blason à identifier laisse effectivement penser à celui d'un couple, l'époux étant un CROIZIER (cf le blason de Mgr CROIZIER, évêque de Rodez figurant dans le livre que Jean-Luc CROIZIER lui a consacré).

Pour le blason de l'épouse, je fais l'hypothèse que cela pourrait être celui des ROCHON du Verdier. (Voir ci-après le blason de cette famille établi par Ambroise TARDIEU)

Le problème est de trouver l'alliance entre les deux familles. Le seul indice que je possède est que Pierre-Georges CROIZIER, père de l'évêque et frère de l'auteur du testament, avait pour nièce par alliance Julie VAURIS qui épousa en 1821 Marcellin ROCHON du Verdier, ce qui pourrait laisser supposer que les CROIZIER et les ROCHON étaient proches et qu'une ancienne union entre ces deux familles est du domaine du possible.



Jean-Guy LAPORTE (cghav3734)

**NDLR :** Source : TARDIEU, « Anciennes familles d'Auvergne ». Description : « d'argent chargé au rocher de sinople battu par une mer de même, accompagné de trois étoiles de même posées un et deux » (le dessin montre des étoiles de sable)

REMACLE (« Familles ») note une famille ROCHON, bourgeois de Besse en 1580, éteinte au début du 17<sup>e</sup> qui portait « de ... au chevron de ... accompagné en pointe d'un mont de six coupeaux de ..., au chef chargé de 3 soleils de ... » La ressemblance est forte entre le rocher et le mont de 6 coupeaux, accompagné de 3 étoiles ou soleils ?

Sur le cachet armorié présenté en 2<sup>e</sup> de couverture du n° 166 d'AMA, le blason de gauche (dextre sur le cachet à l'endroit), ressemble à la Croix de Jérusalem sans être identique, car la croix n'est pas potencée. S'agirait-il

cependant d'une communauté religieuse ? Je n'en ai pas trouvé en Auvergne dans les ouvrages suivants :

- CARMANTRAND DE LA ROUSSILLE, Armorial de la province d'Auvergne (recherche sur communautés)
- BOUILLET, Histoire des communautés des arts et métiers de l'Auvergne..., (35 planches de bannières en couleurs) (recherche sur les bannières).

Sinon, voici d'autres recherches, en supposant qu'il s'agit bien d'armes d'alliance :

A) Sans être aucunement héraldiste, mais par comparaison avec d'autres armoiries, je crois pouvoir lire les deux blasons ainsi :

- à gauche (dextre ; côté époux) : « *de... à la croix de ..., cantonnée de quatre croisettes de...* »
- à droite (senestre ; côté épouse) : « *de... à un mont (ou une montagne) de six coupeaux de..., au chef de... chargé de trois étoiles de...* »

B) Recherches sur les noms de famille cités :

S'agissant des familles CROIZIER, LAROCHE, MANDET, LAPEYRE et FLOURIT, je n'ai rien trouvé dans les ouvrages suivants :

- CARMANTRAND DE LA ROUSSILLE, Armorial de la province d'Auvergne
- REMACLE, Armorial, Familles d'Auvergne. Annexe et index des meubles (blasons)
- BOUILLET, Nobiliaire d'Auvergne (avec les planches).

C) Recherches sur le blason de droite (senestre ; la femme)

Après recherche dans les armoriaux auvergnats et nationaux, j'ai trouvé cette famille qui me paraît plausible : de SERRE de SAINT-ROMAN :

Sources :

1) BOUILLET, *Nobiliaire d'Auvergne*, t. VI, p. 227 & pl. 8, N° 1 (blason tout à fait ressemblant, aux émaux près) :

« *d'or à la montagne de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or* ».

Barons de Saillans, commune d'Andelat, près de Saint-Flour, famille originaire des Cévennes.

2) RIETSTAP, *Armorial général*, t. 2, p. 765 + planche S/CCCI (blason tout à fait ressemblant, aux émaux près) :

« *d'or à un mont de six coupeaux de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or* ».

3) Nombreuses autres références bibliographiques, dans Et. ARNAUD, *Répertoire de généalogies françaises imprimées*, t. 3, p. 443 (près d'une vingtaine de références).

Il faudrait explorer ces sources et rechercher les mariages des filles. S'agissant d'elles et de leurs alliances, les généalogies sont souvent incomplètes.

Cependant, cette famille existe toujours ; en la contactant elle pourrait peut-être confirmer l'existence de l'alliance représentée sur le cachet.

D) Recherches sur le blason de gauche (dextre ; le mari) :

1) BOUILLET, *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne*. (recherche sur croix, croisette) : rien trouvé.

2) Th. DE RENESSE, *Dictionnaire des figures héraldiques*, qui renvoie au RIETSTAP, *Armorial général* :

En recherchant les blasons possédant une croix cantonnée de 4 croisettes, j'ai trouvé les familles ci-dessous (après élimination des familles étrangères et sans être sûr d'être exhaustif pour les autres) :

- Baillon de la Sablonière (Île-de-France) : « *d'azur à la croix d'or, cantonnée de quatre croisettes du même* ».
- Chaudey (Franche-Comté) : « *d'azur à la croix d'or, cantonnée de quatre croisettes d'argent* ».

- Daurée (Guyenne) : « *d'azur à la croix d'or, cantonnée de quatre croisettes du même* ».

- Grée (de la) (Bretagne) : « *d'azur à la croix de gueules, cantonnée de quatre croisettes du même* ».

- Rahier de la Fresnaye (Bretagne) : « *de gueules à la croix d'or, cantonnée de quatre croisettes du même* » .

- Boussiron de Nouzillac (Poitou) : « *de gueules à la croix alésée d'or, cantonnée de quatre croisettes d'argent* ».

Dans ces familles, je ne vois pas bien le rapport avec l'Auvergne.... Cependant, l'une d'elles a peut-être contracté une alliance avec les SERRE de SAINT-ROMAN ?

Voilà quelques pistes, en espérant vous avoir mis sur la bonne voie !

Georges TEILLARD d'EYRY (cghav-256)

L'épouse est une de SERRE de SAINT-ROMAIN : montagne et trois étoiles à droite du sceau, mais je n'ai pu encore identifier l'époux.

Dans le Nobiliaire d'Auvergne de BOUILLET, tome VI, page 227, on trouve la famille de SERRE de SAINT-ROMAIN, barons de Saillans, commune d'Andelat, près de Saint-Flour, qui portait "D'or, à la montagne de sinople; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or".

L'article qui lui est consacré précise que cette famille est originaire des Cévennes.

Vue la qualité du sceau, il est assez récent (XIX<sup>e</sup> siècle).

Bouillet indique plus loin qu'un Alexis Jacques de SERRE de SAINT-ROMAIN, émigré en 1792, fut pair de France à la Restauration. Il eut trois filles qui épousèrent respectivement le Comte de REILHAC, le Comte de BARBANCON et un Vicomte de SERRE de Saint-Romain son cousin.

Il faut donc déterminer si le deuxième blason (à gauche) appartient à l'un des deux époux (Reilhac ou Barbançon). Il porte quatre « croisettes ».

À ce stade, il y a une difficulté car, d'une part, l'article consacré à la famille REILHAC (tome V) ne donne pas les armes, et, d'autre part, la liste des figures héraldiques donnée dans le tome VII de BOUILLET, rubrique des « croisettes » ne donne pas ces noms...

Sur internet, on peut consulter un article sur les de BARBENÇON, mais les armes sont différentes (« *d'argent à trois lions* etc »).

En revanche, sur geneanet, on trouve bien une famille de REILHAC alliée aux de Serre de St-Romain, mais le blason n'y figure point.

(NB : il se peut aussi qu'il s'agisse d'un mariage d'une autre génération).

Jacques PAGEIX (cghav-2881)

Je découvre la réponse de Jacques Pageix. Nous arrivons à la même conclusion concernant la famille de SERRE de SAINT-ROMAN.

En complément, je confirme que le blason de gauche ne correspond ni aux REILHAC, ni aux BARBANÇOIS (et non BARBANÇON qui est une autre famille), les deux alliances citées par BOUILLET.

En effet :

de REILHAC (*olim* : de RILLAC) (Auvergne) : « *palé d'argent et de gueules de 7 (alias 10) pièces* ». Alias : « *d'argent aux 7 vergettes de gueules* ». Alias « *palé d'or et de gueules, de 6 pièces* »



de REILHAC (Quercy) : « d'azur au cerf passant d'argent ».

Sources :

- BOUILLET, *Nobiliaire d'Auvergne*, t. V, p. 293 & pl.12, fig. 8
- JOUGLA DE MORENAS, *Grand armorial de France*, t.V , réf. 28590.

de BARBANÇOIS (Marche, Berry) : « de sable à 3 têtes de léopards d'or, arrachées et lampassées de gueule, posées 2 et 1 »

Sources :

- JOUGLA DE MORENAS, *Grand armorial de France*, t. I, réf. 2746.
- RIETSTAP, t. 1, p. 111.

Donc, pour aller plus loin, je crois qu'il faudrait, soit rechercher si l'une des familles aux armes avec une croix et quatre croisettes (cf. mon premier message), est alliée à la famille de Serre de Saint-Roman, soit s'adresser directement à cette famille, toujours représentée.

Georges TEILLARD d'EYRY (cghav-256)

166-17446 Émigrés auvergnats

Le comte d'ESPINCHAL (Joseph-Thomas °05.11.1748, + Massiac 26.01.1823) fut effectivement un des signataires de l'acte de coalition d'Auvergne sous le n° 67. Il était chevalier de Saint-Louis. Il fut colonel de dragons et commanda la 2<sup>e</sup> compagnie dans l'armée des Princes des troupes émigrées.

Le n° 292 fut son fils Hyppolite, vicomte d'Espinchal (° 20.07.1777 [ REMACLE dit 30-08 ], + Clermont Fd 19-03-1864) aussi chevalier de Saint-Louis, chef d'escadron, il servit dans l'armée de Condé de 1792 à 1800 puis rentra en France en 1801. Il avait épousé à Massiac le 15.07.1817 Marie Catherine Geneviève de MONTORCIER (veuve de Jean SEGRET).

Si le nom d'ESPINCHAL ne figure pas dans la liste qui figure p. 125 dans Ama ! n° 164, c'est qu'elle s'est éteinte au cours du XIX<sup>e</sup> et ne peut compter - hélas pour cette grande maison qui fut illustre en Auvergne - parmi les familles émigrées de la coalition d'Auvergne encore survivantes au XXI<sup>e</sup> [selon l'étude rigoureuse à laquelle j'ai procédé].

Par ailleurs, je n'ai pas trouvé de membre(s) de la famille BASSIGNAC-RIBIER que vous évoquez dans la liste des 308 signataires de l'acte de coalition d'Auvergne établi à Fribourg (Suisse) le 10 avril 1791. Ils ont pu émigrer car il n'y avait pas que des militaires, bien loin de là, mais pas nécessairement dans les forces armées qui étaient regroupées dans les 3 armées dont j'ai parlé dans Ama ! n° 164.

Michel TEILLARD d'EYRY (cghav-1)

**NDLR** : d'après l'histoire de la famille publiée par le Dr DE RIBIER, Joseph d'ANGLARS de Bassignac, fs de Paul et Françoise RODDE de Grandprat, ° 8.08.1755, page de la Gde Ecurie en 1770, capitaine de cavalerie, aurait signé la « Coalition d'Auvergne » et aurait émigré à la Martinique où il aurait repris les propriétés de son oncle Barthélemy, maréchal de camp en 1791, qui testa à Paris le 13.05.1806.

166-17452 Clermont-Ferrand

Ci-après photo de la maison Terreyre, 49 av de Lyon à Clermont. L'avenue de Lyon commencée en 1735 est devenue av Edouard Michelin le 31.12.1941

La rue part de la place des Carmes à l'échangeur d'Herbet. Le 49 fait l'angle avec la rue de Morny, l'arrière de la maison donne au 1 rue Morny.



C'est une belle maison bourgeoise en pierre de Volvic. Actuellement la maison est louée, (locaux professionnels au rdc, appartement à l'étage).

Son propriétaire serait le fils de Jean Claude BRIGE époux d'Hélène BRUN, employé SNCF, puis entrepreneur en bâtiment, décédé en 1989. Mme BRUN tenait un café à la gare de Clermont ; elle est restée chez elle au rdc jusqu'à 96 ans, car elle est décédée à 103 ans. Renseignements fournis par les voisins

Cécile CRAYON

167-17488 Fille dévote

A mon avis, c'est une fille qui suit avec zèle les pratiques religieuses, sans plus.

Jean-Pierre BARTHÉLEMY (cghav-1260)

Il est probable que pour mériter cette mention elle devait s'occuper de faire le ménage de l'église, y apporter des fleurs, etc.

Alain ROSSI (cghav-2140)

167-17489 Mariage clandestin

Le mariage clandestin est un grand classique du droit de l'Ancien Régime (et de la littérature !). Il résulte de la confrontation de plus en plus forte entre :

- le droit canonique, pour lequel "*seul le consentement fait le mariage*" (à la limite, l'arrivée de l'enfant né d'un couple libre de tout autre lien matrimonial ou sans empêchement canonique a suffi longtemps à le prouver, et ce n'est que le Concile de Trente qui dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle a rendu obligatoire la présence d'un prêtre pour valider le sacrement, les bans et les témoins)

- les droits civils (toutes les autorités monarchiques et autres allant dans le même sens), pour lesquels le mariage est une union civile qui doit respecter l'organisation de la société d'ordres.

Les Rois de France vont donc légiférer très tôt, avec une série d'édits plus restrictifs que le droit canonique :

- en 1557, pour exiger le consentement parental et imposer une majorité matrimoniale tardive (30 ans pour les hommes, 25 pour les femmes) ;

- en 1579, pour exiger la publication de trois bans préalables, quatre témoins, et l'inscription dans un registre de mariages (ce qui n'était pas le cas auparavant) ;

- en 1629, en assimilant les mariages d'un mineur (donc de 30 et 25 ans, cf. ci-dessus) sans l'autorisation des parents à

des mariages clandestins et ceux-ci à des rapt (avec les conséquences pénales qui s'ensuivent !)

- en 1639, en privant d'effets civils (les enfants ne peuvent plus hériter) non seulement les mariages clandestins mais aussi les mariages *in extremis* ;

- enfin en 1697, avec toute une série de précisions confirmant et durcissant ces dispositions.

Toute l'histoire du XVII<sup>e</sup> siècle est jalonnée d'affaires de mariages clandestins, le plus retentissant étant peut-être celui du propre frère du roi, Gaston duc d'Orléans, qui veuf, épouse secrètement le 02.01.1632 à Nancy (donc hors du Royaume), et sans l'accord de Louis XIII, Marguerite, alors chanoinesse ! et sœur du duc de Lorraine. Le Parlement de Paris déclare nul le mariage : réfugié aux Pays-Bas espagnols, Gaston la ré-épouse cette fois devant l'archevêque de Malines. Le mariage est ré-annulé par l'assemblée du clergé de France. Ce n'est qu'en 1643, après la mort de Louis XIII, que Gaston et son épouse purent se re-re-marier, et cette fois légalement, le 25.05...1643 !

Mais rien n'est simple, il y a des cas où le droit royal est plus souple que le droit canonique : les mariages protestants évidemment étaient considérés comme clandestins par l'Église (puisque'il n'y avait pas eu de prêtre présent !), mais le droit civil reconnaissait comme valides ces mariages du moins jusqu'à la Révocation de l'Édit de Nantes en 1685.

Dans le cas présent, de quel cas s'agit-il ? La présence comme parrain de son oncle maternel et comme marraine de sa tante paternelle laissent penser que le mariage était accepté par les familles, et donc qu'il n'était probablement pas clandestin au sens civil, mais plutôt au sens canonique.

On est en Haute-Loire : ne s'agirait-il pas d'un couple d'origine protestante ?

Jean-Noël MAYET (cghav-657)

#### 167-17490 Décédée après avoir gagné le jubilé

Je lis (en français moderne) « *L'an mille sept cent un et le vingtquatrième octobre a été enterrée Benoîte CHABOISSIER a été ensevelie Benoîte CHABOISSIER [redite] femme de Jean RICHAUME du moulin de Combriat décédée le 23 à neuf heures du matin après avoir gagné le jubilé présent Maître Jean TEYRAS lieutenant qui a signé et Jean et autre Jean RICHAUME qui ne signent* ».

Donc Jean TEYRAS n'est pas celui qui aurait donné le jubilé mais celui qui est présent et qui est le curé de la paroisse. Qui pourra en dire plus ?

Jean Noël MAYET (cghav-657)

La réponse est très simple et purement religieuse

L'année 1701 est celle du « très grand » 20<sup>e</sup> jubilé du Puy-en-Velay. Le pèlerinage au Puy lors du jubilé donne une « indulgence plénière » c'est à dire une rémission de tous les péchés, ce qui mérite d'être relevé au moment du décès de la personne concernée. Ce qui signifie que la décédée a fait le pèlerinage du Puy entre le vendredi 25 mars et le vendredi 1<sup>er</sup> avril 1701. Outre le curé « TEYRAS » est présent Jean TEYRAS, lieutenant de SARS, c'est-à-dire un « officiel », à moins qu'il ne soit de la famille.

Le jubilé du Puy en Velay est célébré lorsque Pâques tombe le 25 mars, en même temps que la fête de l'Annonciation. Celui de 1701 a été le premier à suivre l'ordonnance de Louis XIV, interdisant les chants liturgiques en Français (qui va de pair avec la révocation de l'Édit de Nantes en

1685). Ce jubilé de 1701, le premier qui a suivi la révocation, a été marqué par des célébrations encore plus importantes que les précédentes. (cf WIKIPEDIA « Jubilé du Puy en Velay » et particulièrement célébration du 20<sup>e</sup>).

Alain ROSSI (cghav-2041)

#### 167-17491 Permis d'inhumér

Le code Napoléon donne une réponse :

**Art 81** Lorsqu'il y aura des signes ou indices de mort violente, ou autres circonstances qui donneront lieu de le soupçonner, on ne pourra faire l'inhumation qu'après qu'un officier de police, assisté d'un docteur en médecine ou en chirurgie, aura dressé procès-verbal de l'état du cadavre, des circonstances y relatives, ainsi que des renseignements qu'il aura pu recueillir sur les prénoms, nom, âge, profession, lieu de naissance et domicile de la personne décédée.

**Art 82** L'officier de police sera tenu de transmettre de suite à l'officier de l'état civil du lieu où la personne sera décédée, tous les renseignements énoncés dans son procès-verbal, d'après lesquels l'acte de décès sera rédigé. L'officier de l'état civil en enverra une expédition à celui du domicile de la personne décédée, s'il est connu : cette expédition sera inscrite sur les registres.

**Art 85** Dans tous les cas de mort violente, ou dans les prisons et maisons de réclusion, ou d'exécution à mort, il ne sera fait sur les registres aucune mention de ces circonstances, et les actes de décès seront simplement rédigés dans les formes prescrites par l'art. 79.

Au total, ce n'est pas le permis d'inhumér lui-même qu'il faut rechercher car il est délivré par l'officier d'état civil, mais le procès-verbal de police ou sa copie.

Éventuellement dans les archives de police locale (en ville) ou de gendarmerie (en campagne). Il est peu probable qu'elles aient été conservées.

Dans les AD judiciaires, s'il y a eu procès (en cas de mort violente non accidentelle)

Ou enfin, la meilleure chance est sans doute l'un des exemplaires du registre d'état civil : celui où étaient conservés les actes de naissance ou de décès présentés au mariage de même que les autorisations parentales. Avec un peu de chance il est possible de les retrouver soit avec le registre communal soit avec celui du greffe. Quand c'est le cas ils sont reliés en fin de registre.

Alain ROSSI (cghav-2140)

#### 167-17492 Mineur à Thiers

Le site « [Vieux Métiers.org](http://Vieux_Métiers.org) » donne comme deuxième définition au métier de mineur : « *ouvrier chargé de placer les charges d'explosifs à la base d'un ouvrage ou d'un obstacle pour le faire sauter dans le cadre de travaux tels que lignes de chemins de fer, ponts, tunnels...* »

Supposition : Construction route ou voie ferrée de Thiers à Noirétable.

Jean-Pierre BATISSE (cghav-3221)

#### 167-17493 Régiments guerre 1914-1918

Le 36<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie de Campagne (RAC) appartenait à la 25<sup>e</sup> Division d'Infanterie lors de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale et à la 26<sup>e</sup> DI lors de la seconde, la 26<sup>e</sup> DI appartenait aussi au 13<sup>e</sup> CA lors de la 1<sup>ère</sup> guerre.

Pour info sur Mémoire des Hommes référence de JMO du 36<sup>e</sup> RAC : 26 N 968/6 du 6 août 1914 au 25 janvier 1915 (2<sup>e</sup> Groupe) ; 26 N 968/13 du 7 août 1914 au 12 septembre 1915 (3<sup>e</sup> Groupe) ; 26 N 968/12 du 2 août 1914 au 31 décembre 1916 (Groupe de renforcement)

Historique sur

Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6336161n>

Divers : <http://www.blamont.info/textes681.html>

Jean-Pierre BATISSE (cghav-3221)

#### 167-17494 Démobilisation 1914-1918

La loi du 21 mars 1905 introduit une certaine protection des soutiens de famille, loi modifiée le 7 août 1913 voir sur gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6105306h/f44.image.r=loi%20militaire%20du%2021%20mars%201905>

Mais avec une notion assez floue : article 48.

Mon AGP né en 1880 est mobilisé en octobre 1914, père de 8 enfants vivants ; situation reconnue exacte le 1er juin 1915. Il est renvoyé dans ses foyers à cette date. Je vous recommande de consulter le registre matricule de la personne concernée.

Jean-Pierre BATISSE (cghav-3221)

#### 167-17495 Frédeville

Connaissant les fiches BRUNEL, si aucun lieu de naissance n'est indiqué, cela doit signifier que la naissance est à Augerolles (sans précision de village)

Quant à Frédeville, reportez-vous aux pages 76/78 de mon livre sur Augerolles. C'était une importante seigneurie avec un château féodal de la paroisse d'Augerolles, à peu près à mi-chemin entre le bourg d'Augerolles et celui de Courpière, à côté du village de Chabois (il suffit de regarder une carte IGN)

Le château n'était plus habité depuis quelques années lorsque la Révolution est passée par là et les tours partiellement démolies. Il reste aujourd'hui quelques ruines perdues dans les broussailles.

Autour des années 1700, le personnel y était nombreux (dont certains de mes ancêtres BLANC). La chapelle était, me semble-t-il, consacrée et on pouvait y célébrer des baptêmes.

Frédeville représentait aussi une des 4 quartiers fiscaux d'Augerolles

Henri PONCHON (cghav-62)

## RÉPONSES

### AUX QUESTIONS PARTICULIÈRES

#### 165-17431 FOLLES-MARVIER (63, 42))

Complément aux n° 165 et 166 avec mes n° sosa

Source : AD 63 et AD42 en ligne

- Sosa 11 -Jeanne Marie FOLLEAS °13.05.1864 à Saillant,
- 22- Jacques FOLLEAS x 24.10.1852 à Saillant, + 09.02.1867, y x,
- 23- M Joséphine HAUTEVILLE + 18.05.1902 Arlanc.
- 44- J Baptiste FOLLEAS °19.11.1757 Saillant, y + 6.4.1818
- 47- Rose COURVEILLE + 30.04.1877 Saillant
- 89- Anne FAURE ° ca 1734, + 03.01.1764 Saillant
- 94- Pierre COURVEILLE + 12.10.1836 Saillant
- 176- Jacques FOLLEAS +22.05.1756 Saillant
- 177- Catherine DELOLME + 22.11.1749 Saillant
- 180- Georges BROUILLET + 17.01.1787 Montarcher (42)
- 181- Marie BERAUD + 08.04.1741 Montarcher
- 352- Laurent FOLLEAS x 25.10.1695 Saillant, y + 16.4.1743
- 354- Benoît DELOLME +17.03.1737 La Chaulme (63)
- 355- Anna FEYDIS + 10.08.1745 La Chaulme

360- Jean BROUILLET ° 06.03.1667 St Nizier de Fornas (42)

+ 21.03.1740 Montarchet

365- Catherine ROCHETTE + 06.03.1742 Saillant

366- Christophe SAUZET + 27.03.1736 La Chapelle en la Faye (42)

705- Antoinette IMBERT + 21.04.1712 Saillant

710- Claude FEYDIS + 03.04.1713 St Clément de Valorgues

711- Anne RAGE ° 06.02.1651 St Anthème (63)

720- Mathieu BROUILLET x 08.01.1656 à St Nizier de F. avec Philippe MARCELIER

1440- Jehan BROUILLET +15.01.1662 St Nizier de F.

1441- Claudine DREVET + 08.04.1664 St Nizier

Isabelle GIROUD (cghav-2084)

#### 166-17455 ARCHIMBAUD-VIALARD (63)

Le mariage des parents de Françoise ARCHIMBAUD (majeure au mariage en 1782) n'est pas trouvé, mais Gaspard ARCHIMBAUD est décédé le 13.05.1772 à Saint-Babel à l'âge de 40 ans,

Antoinette VIALARD est décédée à Saint-Babel le 06.01.1773 à l'âge de 40 ans.

Le couple CUISSE-ARCHIMBAUD a eu un enfant, Antoine CUISSE né le 30.12.1782 à Saint-Babel (6 semaines après le mariage de ses parents !)

Claude MARTINROCHE (cghav-3882)

#### 166-17458 BERNARD-CHAPOT

1- Anne-Marie BERNARD

2- Jacques BERNARD, 20 ans, du Breuil, Eglisolles x le 03.09.1753 à Eglisolles

3- Françoise CHAPOT, 22 ans, de Merlonne, Saillant

4- Jean BERNARD 23 ans du Breuil, + avant 1753 x le 12.09.1730 à Eglisolles

5- Catherine FAURE, 20 ans, + après 1753

6- Antoine CHAPOT, + après 1753

7- Anna CHAPTINEL, + après 1753

8- Jacques BERNARD laboureur, 25 ans, bourg Eglisolles x le 09.09.1700 à Eglisolles

9- Clauda PITAVY, 26 ans, de Greniers, Sauvessanges

10- Claude FAURE, du Mont Saillant

11- Clauda IMBERT

16- Claude BERNARD

17- Antoinette FAURE

18- Jean PITAVY

19- Agathe DAURAT

Annie MALHIÈRE (cghav-2037)

#### 166-17458 BERNARD-CHAPOT (63)

A Eglisolles :

x 03.09.1753 de Jacques BERNARD, 20a, fs de + Jean et Catherine FAURE du Breuil, et Françoise CHAPOT, 22a, fa d'Antoine et Anna CHAPTINEL de Saillant dont :

- Anne ° 22.05.1755 au Breuil qui épouse le 23.09.1770 à Médeyrolles, Bonnet VILLENEUVE, fs de +Pierre et +Marie GAY de Roussy

- Antoine ° 25.06.1757 au Breuil

Voici l'ascendance de ce couple :

2- Jacques BERNARD, ° 25.05.1732 au Breuil x le 03.09.1753

3- Françoise CHAPOT

4- Jean BERNARD, ° ca 1707, au Breuil

x le 12.09.1730

5- Catherine FAURE, de Saillant, + 16.12.1772 à 70 ans au Breuil

6- Antoine CHAPOT, de Saillant

- 7- Anna CHAPTINEL  
 8- Jacques BERNARD, ° ca 1675, du Breuil  
 x le 09.09.1700  
 9- Clauda PITAVY ° ca 1674 Sauvessanges, + 11.06.1735  
 au Breuil  
 10- Claude FAURE  
 11- Clauda IMBER  
 16- Claude BERNARD, + 28.06.1710 au Breuil  
 17- Antoinette FAURE, + 07.02.1702 au Breuil  
 18- Jean PITAVY, + 24.06.1685 à Grenier (Sauvessanges)  
 19- Agathe DAURAT, + 14.04.1691 à Grenier.  
*Sources : Relevés AGPA*

Jacqueline FUSTIER (cghav-1928)

167- FARGEIX-TATRY (65)

J'ai trouvé le décès de Légère FARGEIX le 01.11.1858 à St Julien-Puy-Lavèze au village de Bajouve, veuve de Jean TATRY. Je recherche le mariage

Monique VEDRINE (cghav-3357)

166-17467 FAURE-MONATTE (43)

Voici quelques éléments de réponse à la question.

J'ai identifié trois enfants :

- Barthélémi FAURE, fs de Claude x Anne MONATTE,  
 ° le 29.08.1748 à Monlet (43), p/m Barthélémi FAURE et  
 Catherine JOUMEL

Le père est dit métayer.

Source TB de Monlet 1737-1770

- Guillaume FAURE, fs de Claude x + Anne MONNATE,  
 de Sassac / Félines (43), x le 23.02.1775 à Félines (43)  
 Marie TITOULET fa de Vital x Marie CHAMPANHAC  
 de Cayres / Monlet (43)

- Jeanne FAURE, fa de Claude x Anne MONATTE de  
 Sassac, x le 27.09.1773 à Félines (43) Jean FERREBEUF  
 fs de Laurent x Anne FAYT du Favet / Félines (43)  
 Source TM de Félines 1730 - 1791

Je n'ai pas trouvé trace du mariage de Claude FAURE avec  
 Anne MONATTE après avoir consulté les TM de Félines,  
 Monlet, La Chapelle Geneste, Bonneval, Connangles. St  
 Pal de Murs

Noté à tout hasard :

b Anne MONATTE le 18.03.1692 à Bréchnignac / Monlet fa  
 de Claude x Jeanne GALLON, p Claude CHABRIER m  
 Anne CHATAR. Source TB de Monlet 1674 - 1699

Marie-Adeline BONNEVAL (cghav-637)

Pour la descendance je me suis limité aux enfants, mais je  
 peux donner plusieurs générations si vous le désirez.

1- Claude FAURE ° 13.07.1722 Félines (43), y + 01.02.1794,  
 x 02.02.1747 à Monlet (43)

Anne MONATTE ° 1723 à Monlet, + 06.10.1763 à Félines  
 d'où descendance :

- Barthélémy FAURE ° 1749, + 29.06.1765 à Félines  
 - Marie FAURE ° 1750, + 03.01.1795 à Félines  
 - Jeanne ° 21.09.1750 Félines, y + 14.08.1790, y x 27.09.1773  
 avec Jean FERREBEUF

- Guillaume FAURE ° 18.10.1752 Félines, y + 21.09.1818  
 y x 23.02.1775 avec Marie TITOULET (° 07.09.1749 à  
 Monlet, + 17.09.1818 à Félines)

- Jean Pierre FAURE ° 08.01.1754 Félines, y + 25.08.1818  
 - Ysabeau FAURE ° 26.10.1757, + 29.01.1759 à Félines  
 - Mathieu FAURE ° 14.03.1760, + 12.06.1807 à Félines  
 - Anne Marie FAURE ° 02.10.1763, + 19.06.1764 à Félines

2- Benoit FAURE ° 21.01.1696 Félines, y + 04.03.1751  
 y x 24.11.1712

3- Jeanne BINIER ° 16.11.1695 Monlet, + 01.11.1764  
 Félines

4- Barthélémy FAURE ° 1657, + 19.02.1762 à Félines  
 (NB : il y a 3 autres Barthélémy FAURE, frères, nés en  
 1669, 1673 et 1683), x 30.09.1687 Félines

5- Antoinette BAISSAC ° 1664, + 28.11.1709 Félines

6- André BINIER ° 1668, + 29.06.1696 Monlet  
 x 26.01.1693 Monlet

7- Marguerite COUDERC ° 1671, + 15.03.1736 Félines  
 x1 Monlet 14.07.1699 avec André TOURENCHÉ  
 x2 Félines 24.11.1712 avec Barthélémy FAURE (soa  
 n°4 de Claude Faure)

8- Mathieu FAURE + 17.04.1685 Félines

9- Benoite PONTES + 09.04.1729 Félines

12- Jean BINIER

13- Ysabeau MONATTE

14- Pierre COUDERC

15- Antoinette MAURY

Gérard BOUDET (cghav-1045)

166-17468 FONLUPT-IMBERDIS (63)

Relevé concernant les familles IMBERDIS-FONLUPT sur  
 les registres de Madriat :

- Pierre IMBERDIS ° 01.12.1827 Grandval (St-Amant-  
 Roche-Savine), fs Pierre et Anne JALLOT, chiffonnier à  
 Ardes-sur-Couze x 11.02.1849 Madriat Marguerite  
 CHAMBON, fa Charles, cultivateur, et Marie ABEL.

- Jean FONLUPT, ° Bertignat, fs Antoine et Antoinette  
 CHEVALIER, chiffonnier, x (?) Julie CHAMBON  
 (+18.09.1901), dont :

- Jeaney FONLUPT ° 09.04.1856 Madriat, x 30.05.1846  
 Collanges Jean AUZOL, + 07.02.1948

- Jeanne, ° 19.03.1866 Madriat, x 02.03.1887 Antoine  
 MONNIER, + 15.01.1947 Issoire,

- Antonin, ° 28.05.1873 Madriat, x Marguerite  
 LAVERGNE, dont :

- Eugénie FONLUPT (1897-1988) x Alfred BROSEL,

- Anna (1903-1986) x ? LEVET,

- Antoinette (+ 27.06.1955) x ? FAYET

-Victor, + 27.09.1918 (guerre), dernier lien avec ma  
 famille.

Yvette POUZADOUX (cghav-3839)

167-17502 COUDERT (43)

Le St-Just en question semble être Saint-Just-près  
 Chomelix, qui s'appelle Bellevue-la-Montagne depuis la  
 Révolution. Les AD 43 ont mis en ligne les archives d'état-  
 civil correspondantes.

Marie Martine LAULANIER

Les actes concernant le couple COUDERT-PORTAL ont été  
 trouvés dans les registres de Saint-Just-près-Chomelix  
 devenu Bellevue-la-Montagne à partir de 1896.

1- Félix COUDERT ° 02.11.1848, Uffour, Saint-Just-près-  
 Chomelix (43) qui a eu au moins 2 frères : Jacques  
 ° 11.10.1833 et Alexandre ° 27.05.1852 St Just x St Just  
 24.09.1873 avec Rosalie CHABANNES (1852-1910)

2- Jean COUDERT, cultivateur, ° 26.04.1803 Saint-Just-  
 près-Chomelix (43), y + 21.08.1861 y x 21.09.1833

3- Anne Marie PORTAL ° 26.06.1807 Saint-Just,  
 y + 12.12.1869 (veuve X1 de Claude MOSNIER - x  
 15.12.1825 St Just)

4- Antoine COUDERT ° 28.01.1769 Joux (Céaux-  
 d'Allègre-43), y + 27.03.1817. y x 21.09.1797

5- Anne Marie MONATE ° 03.03. 1776 Céaux-d'Allègre  
 (43), + 16.03.1818 Saint-Just-près-Chomelix (43)

- 6- André PORTAL, + 29.08.1807 Saint-Just-près-Chomelix  
 7- Catherine PRALONG + 13.06.1815 Saint-Just  
 8- Claude COUDERT x  
 9- Amable COMTE  
 10- Julien MONATE ° 23.07.1742 à Céaux-d'Allègre (43),  
 y x 4.02.1771.  
 11- Elisabeth BLASI  
 12- François MONATE, métayer, ° ca 1701 Céaux-d'Allègre  
 (43), y + 06.03.1776, y x 01.07.1734  
 13- Catherine MASSE  
 14- Jean BLASI x  
 15- Marie CHEVALLIER.

Lors de cette recherche, un petit problème est apparu :

A sa naissance le 02.11.1848 (St Just 6 E 25/5 vue 236/309), Félix COUDERT, AGP de M. Maurice, est dit fils de Jean 45 ans et d'Anne Marie PORTAL 40 ans, donc née vers 1808. On trouve la naissance d'une « Janne Marie PORTAILLE » le 25.06.1807 (6 E 25/4 vue 15/508), fille d'André 48 ans et de Catherine PUCHAL. Deux pages plus loin (17/508), on trouve le décès d'André PORTAIL le 29.08.1807 « âgé de 48 ans mari de Marguerite PUCHAT ». On pourrait penser qu'il s'agit d'homonymes, mais le 21.09.1833 (6 E 25/6 vue 66/43) Jean COUDERT épouse Jeanne Marie PORTAL née le 26.06.1807 dont le père est dit décédé le 29.08.1807 et la mère est Catherine PRALONG décédée le 13.06.1815 (vue 204/508). A approfondir

Michel LIGIER (cghav-3871)

#### 167-17503 de CUBLÈZES

La famille est mal connue, et identifier « Clauda de CUBLEZE » n'est pas évident.

Je note toutefois que Jeanne de SICARD (= Jeanne de CUBLEZE) fille de Claude de SICARD et de Mathie de MONTEIGNET x1 1605 Christophe de BEAUFRANCHET seigneur d'Ayat (et veuf de Catherine de FREDEVILLE, de la famille bien connue d'Augerolles) et x2 Guillaume de SAINT-POL seigneur de Villedieu et du Chalar, bailli de la Roue. L'une de leur filles Gabrielle de BEAUFRANCHET x 1637 Jacques de LA REYNERIE, seigneur de Peuchaud (Aulhat) et Perus (St Rémy de Chagnat).

Évidemment, ce n'est pas la région de Job, mais on est déjà dans le Livradois.

Par ailleurs, le frère de Jeanne de SICARD, Christophe de SICARD, avait en 1572 une cousine, Catherine de SICARD, fille de Christophe de SICARD et de Claude de FAY-GUERLANDE.

Jean-Noël MAYET (cghav-657)

Je l'avais bien noté. J'ajouterai que le frère de Catherine de FRÉDEVILLE, Antoine, se portera acquéreur un temps en 1591 des terres du Bouchet à Vertolaye appartenant à Antoine CONSTANT.

En 1551, un Jean CONSTANT, seigneur de la Coste près de la Roue, est possessionnée dans la vallée de l'Ance, selon la déclaration de Gabrielle MICHEL, femme de Guillaume CONSTANT, du Bouchet, et probablement mère dudit Jean

Ceci montre la proximité et les liens pouvant exister .plus ou moins directement entre les CONSTANT et les de CUBLÈZES, confirmant la lecture, mais cela ne résout pas notre problème.

Henri PONCHON (cghav-62)

En ce qui concerne BEAUFRANCHET et sa proximité de Job, il y a encore les ruines du château de BOSTFRANCHET (BEAUFRANCHET) qui est sur la paroisse de Saillant, en bordure de l'Ance et pas si loin de Job.

C. BOSTVIROUNNOIS (cghav-3688)

Petit complément indirect à partir de l'armorial du Vivarais Louise de CUBLEZE est mariée à un Jean de/du FAURE Sgr de Fougerolles (ou Faugerolles) et de Pont en Peyrat (Pontempeyrat – commune de Craponne sur Arzon – limite 43-63). Ce dernier est + à Vernoux (07) le 07.05.1617.

D'où

1/ Antoine + sp

2/ Charles x Claude de Maisonseule (Maisonseule, psse de St Basile, 15 km de Vernoux) d'où ° 3.09.1620 Jean de FAURE, dont Louise est marraine.

On notera que le gd-père de Charles, un autre Jean (x 5.02.1546) n'est Sgrn que de Fougerolles et qu'il est possible que Pontempeyrat ait été apporté en dot à son fils par Louise de CUBLEZE (Cublaise appartient à la psse des Villettes, proche de Ste Sigolène et de Monistrol, env. 40 km de Pontempeyrat)

Faugerolles est sur le mandement de Châteauneuf-de-Vernoux, à 3 km de Vernoux

Alain ROSSI (cghav-2140)

#### 167-17509 FERRAGNE

En Occitan les mots commençants par FER- /FEIR- /FAR- /FAIR- touchent 3 domaines

- le fer comme dans FERRAR qui signifie FERRER un animal : maréchal-ferrant

- les foires : FEIRAL est un champ de foire

- de bonnes terres à proximité d'un bourg/village appelés suivant le dialecte : FARRAYO , FARRATGA, FARRAGI (dans mon bourg provençal c'est le cas du lieu-dit francisé : « les ferrailles »)

J'aurais tendance à privilégier ce dernier terme pour FERRAGNE et toutes ses orthographes (l'écrit n'est que la codification de l'oral !)

Mais d'autres avis sont souhaités

Alain ROSSI (cghav-2140)

Je ne sais si cela a été évoqué mais dans sa toponymie du Velay, Arzac donne pour Ferraigne un dérivé de ferrum avec suffixe -anea/-enea, écrit Ferrainhe en 1391. Cela pourrait être le lieu de forge ou de mines de fer.

J'ajouterai pour ma part l'idée du chemin ferré, la via ferrata, (c'est-à-dire pavé), dont l'origine peut remonter à l'époque romaine et qui subsiste parfois dans la toponymie

Henri PONCHON (cghav-62)

#### 167-17515 GRANOUILLET (63)

Sur l'acte en ligne, de très mauvaise qualité - je lis « Marie GRANOUILLET originaire du chef lieu de ..... district de Brioude ». Je ne puis déchiffrer de façon certaine le nom de la commune même si celui-ci évoquerait « Auzon » (à noter que ce nom ne comporte aucune hampe au-dessus ou au-dessous de la ligne d'écriture). Ce pourrait être également Azerat, Censac, etc mais la dernière lettre n'est pas un « t ».

Le patronyme GRENOUILLET, GRENOUILHET, GRANOUILLET, GRANOULHET est bien représenté entre Brioude et La Chaise-Dieu. Le mariage d'un Jean GRANOUILLET figure sur les TD d'Auzon 1802/1812. Le patronyme de la mère de Marie est MAZARD et non MAZARET

Alain ROSSI(cghav-2140)

C'est bien Auzon. J'y ai trouvé l'acte de baptême de Marie GRANOUILLET en date du 15 février 1764 et l'acte de mariage de ses parents en date du 7 janvier 1744.

Michel COMBES

167-17529 PONS-BABUT (63)

Si la famille venait de Maringues, ce sont peut-être des tanneurs. Il n'y a eu à Montferrand qu'une seule tannerie,

sur la Tiretaine nord de la ville, et ils mariaient leurs enfants avec les enfants des tanneurs de Maringues (on reste dans son milieu et dans sa parentèle dirait notre président).

Voir les notaires de Maringues. L'Édit d'union de 1630 est passé par là et ceux de Maringues ont peut-être exigé un notaire de chez eux.

Annie FRIER (cghav-3065)

## DEMANDES D'AIDE AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES OU EN MAIRIES

**Frank BELIN de Grenoble (cghav-11272)**

([franckgilles.belin@gmail.com](mailto:franckgilles.belin@gmail.com))

Recherche sur **Celles-sur-Durolle (63)**

Demande s'il est possible de lui obtenir aux AD de Clermont-Ferrand, des copies des « **actes de catholicité** » (baptêmes, mariage, sépultures) (*le dépôt de l'évêché ne commencerait qu'en 1801 ?*) concernant le couple :

Gilbert CHABANNE ° 30.07.1798, + 04.03.1870  
x Celles s/Durolle 09.02.1836

Gilberte BOISSIER ° 15.11.1810, + 25.03.1882  
(remariée)

Ainsi que tout ce concerne leurs successions, (testaments) faites par les notaires de Celles (Me DELOTZ ou successeurs) et un éventuel contrat de mariage (non mentionné dans l'acte de mariage)

**Réponses aux demandes d'aide  
pour des recherches ou copies d'actes**

(à l'attention de Marie-Thérèse LASSINAT)

Cm Jean PELARDY-Louise GRANSON du 11.06.1734  
devant Me MOREL, not. à St-Jean-Solémieux

Ce cm du 11.06.1734 concerne Jacques PELARDY ° ca 1714 ? + 12-04-1772 Saillant les Sereines (63), 52 ans, fs de Jean et Louise GRANJON, avec Jeanne CHASSAGNEUX ° ca 1714 ? + 18-09-1764 Saillant les Sereines 50 ans fa de + Michel et (Antoinette ROL x2 Claude GAY). Il est conservé à la DIANA (Montbrison 42)

Jacques se remarie 01.10.1765 Saillant cm 08.09.1765 notaire MORET St Jean Soleymieux (cm conservé a la DIANA) avec Marguerite MARTIAL ° ? + ? fa de Andre x Jeanne FAURE de Montarcher 42 ans, veuve de Jean CROZET

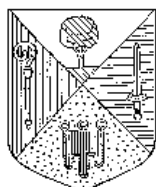
Jacques fait un testament le 01.04.1743 notaire Avril Soleymieux (42) x (Jeanne CHASSAGNEUX) (fs de + Jean PELARDY et Louise GRANJON)

Quant au cm de Jean PELARDY (+ entre 1734/1743) et Louise GRANJON (° ca 1674 ? + 29-05-1749 Saillant les Sereines à 75 ans. Présent à son + : Benoit et François PELARDY frères) j'aimerais bien le trouver

Il y a Jean PELARDY ° ca 1640 ? + 31-03-1742 Saillant les Sereines à 102 ans.

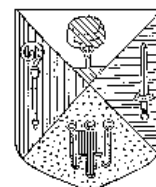
Robert PELARDY (cghav-2948)

# CERCLE GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE DE L'Auvergne ET DU VELAY



Fondé en avril 1978 - Association loi de 1901

membre de la Fédération Française de Généalogie (*reconnue d'Utilité publique*)  
filiale de la Ligue Auvergnate et du Massif Central  
membre de l'Union Généalogique Auvergne-Bourbonnais-Velay  
Siège social : 55 rue de Châteaudun - 63000 Clermont-Ferrand  
Internet : <http://www.cghav.org> - Forum : <http://fr.groups.yahoo.com/group/cghav>



**Conseil d'Administration 2018-2019 :** Mmes Christiane BELLIER (*Trésorière*) – Marie-Françoise BRUNEL (*Vice-Présidente*) – Marie Dominique ICOLE – Élise TARAGNAT – MM. Jean-Pierre BARTHÉLEMY (*Secrétaire*) – Dominique BÉNET – Jean-François CROHAS – Jean-Marc FAYOLLE – Jean-Noël MAYET – Jacques PAGEIX – Henri PONCHON (*Vice-Président*) – Alain ROSSI (*Président*).  
**Membre Fondateur :** M. Michel TEILLARD d'EYRY (*Président d'Honneur*)

## Adresses des correspondances :

- Générales, Adhésions : M. Alain ROSSI, Tél. : 01 4637 3315 ; 06 8070 1538 ;  
16 rue de l'Église, 92200 Neuilly ; Courriel : [rossi.cghav@orange.fr](mailto:rossi.cghav@orange.fr),
- Renouvellements, Trésorerie : Mme Christiane BELLIER, [ac.bellier@gmail.com](mailto:ac.bellier@gmail.com)  
Bel Horizon, Allée des Rossignols, 63780 – St-Georges-de-Mons
- Questions et réponses : M. Jean Pierre BARTHÉLEMY, Tél. : 01 4336 2005 ;  
14 rue Broca, 75005 Paris, Courriel : [barthelemyjpmc@wanadoo.fr](mailto:barthelemyjpmc@wanadoo.fr)
- Commandes de tables de mariages, baptêmes et sépultures :  
CGHAV – 55 rue de Châteaudun, 63000 – Clermont-Ferrand, [cghav@orange.fr](mailto:cghav@orange.fr).
- Commandes des « Publications du CGHAV » : M. Henri PONCHON, Tél. : 06 8781 2398,  
5 rue des Fontenelles, 92310 Sèvres, Courriel : [henri.ponchon@wanadoo.fr](mailto:henri.ponchon@wanadoo.fr),

**Rappel : tous les règlements doivent être effectués par chèques libellés à l'ordre du CGHAV.**

Internet : Site Internet : <http://www.cghav.org>      **Contact général par le site :** « Contactez-nous »

Forum : <http://fr.groups.yahoo.com/group/cghav> (modérateur M. Jean Marc FAYOLLE, [fayolle.jeanmarc@bbox.fr](mailto:fayolle.jeanmarc@bbox.fr))

Nimègue : responsable de la gestion informatique des bases et de leur mise en ligne : Dominique BÉNET

**Puy de Dôme :** Mme Marie-Françoise BRUNEL, Courriel : [cghav63@orange.fr](mailto:cghav63@orange.fr)

**Bibliothèque :** 55 rue de Châteaudun 63000 Clermont-Ferrand. (*voir ouvertures dans « Avis Importants »*)

**Région Parisienne :** M. Jean Pierre BARTHÉLEMY, 14 rue Broca, 75005 Paris, [barthelemyjpmc@wanadoo.fr](mailto:barthelemyjpmc@wanadoo.fr)

## **Groupes d'échanges :**

**Livradois-Forez :** M. Henri PONCHON ; Courriel : [henri.ponchon@wanadoo.fr](mailto:henri.ponchon@wanadoo.fr)

**Volcans-Val d'Allier :** Mme Marie Françoise BRUNEL,

55 rue de Châteaudun, 63000 Clermont-Ferrand ; Courriel : [cghav63@orange.fr](mailto:cghav63@orange.fr)

**Combrailles et Limagne :** Mme Christine EMERY-DI BELLA,

19 allée des Tilleuls, Neuvielle, 03800 Bègues, Courriel : [mumchris63@yahoo.fr](mailto:mumchris63@yahoo.fr)

## **Délégations :**

### **Lyon / Rhône-Alpes :**

M. Jean Marc FAYOLLE, 17 rue de St Cyr, 69009 Lyon, Courriel : [jean-marc.fayolle@dbmail.com](mailto:jean-marc.fayolle@dbmail.com)

Mme Brigitte LACROIX, Tél. : 06 6600 2100, Courriel : [celacgen@yahoo.fr](mailto:celacgen@yahoo.fr)

**Bibliothèque :** 39 bis rue de Marseille, 69007 Lyon. (*voir les ouvertures en rubrique « Avis Importants »*)

**Provence,** Mme Jacqueline BRIFFE, les Cassams, chemin des Lauves, 13100 Aix en Provence,

Tél. : 04 4296 3221 ; Courriel : [jacqueline.briffe@wanadoo.fr](mailto:jacqueline.briffe@wanadoo.fr) ;

**Pour la gestion des adhérents et l'envoi de la revue, nous utilisons un fichier informatisé (CNIL n° 855488)**  
**Aussi, conformément à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification auprès de M. Alain ROSSI, par courrier (16 rue de l'Église - 92200 Neuillys/Seine) ou courriel ([rossi.cghav@orange.fr](mailto:rossi.cghav@orange.fr))**



## SOMMAIRE N° 167 (2019)

<b>Le mot du Président</b>	.....A. ROSSI	page.	1
<b>Vie du cercle</b>	40° Assemblée générale.....JP BARTHÉLEMY	page	2
	Rapport financier.....CHR. BELLIER	page	4
<b>Avis importants</b>	Permanences et annonces.....LA RÉDACTION	page	5
<b>Livradois-Forez</b>	Chroniques n° 87.....J.N MAYET	page	7
<b>Méthodes et Sources,</b>	Les recensements de 1851 et leurs renseignements.....A. ROSSI	page	9
	Les métiers dans recensement de 1851.....AM. CHAMPAGNE	page	10
	Goitreux recensés à Chamalières en 1866.....M.D. ICOLE	page	12
	Le testament d'Antoine de La Gardette.....J. PAGEIX	page	14
	Les différents testaments sous l'Ancien Régime.....A. ROSSI	page.	18
	Une homonymie difficile à circonscrire.....A. ROSSI	page.	19
<b>L'Auvergne ... la guerre</b>	L'offensive de Champagne de septembre 1915.....H. PONCHON	page	21
	Guerre de 1939/1945. Souvenirs d'un enfant auvergnat.....M. COLAS	page	22
<b>Villes et villages</b>	Le Journal du curé de Grandval : les débelugements.....PH. CHALET	page	31
	Pages d'écriture du curé de Beurières.....H. PONCHON	page	34
<b>Vie et Métiers d'autrefois</b>	Le régisseur de la baronnie et les échevins de Thiers.....JP BARTHÉLEMY	page	36
	Les grandes lessives d'antan.....D. BONNET	page	41
<b>Personnages et familles</b>	Christian MONTCOUQUIOL, torero NIMENO II.....H. PONCHON	page	46
	Benoit Vozy, une vie bien remplie.....M.A. BONNEVAL	page	49
<b>Questions &amp; Réponses</b>	Questions du CGHAV.....LES ADHÉRENTS	page	51
	Réponses du CGHAV.....LES ADHÉRENTS	page	55
	Demandes d'aide aux AD ou en mairies.....LA RÉDACTION	page	62
<b>Adresses du CGHAV</b>	.....	page	63
<b>Sommaire</b>	.....	page	64
<b>Illustrations des Couvertures :</b>	1 <sup>ère</sup> = La « machine à laver » de nos grands-mères		
	2 <sup>ème</sup> = Les CROZAT de Thiers		
	3 <sup>ème</sup> = NIMENO II (Christian MONTCOUQUIOL)		
	4 <sup>ème</sup> = Thiers : la vallée des tanneurs et laveries		

**Les auteurs sont seuls responsables des opinions émises par eux dans « A moi Auvergne ! ».**

### **COTISATIONS, ABONNEMENTS, ANCIENS NUMÉROS, RÉPERTOIRES, PUBLICATIONS**

Il est possible de s'abonner à la revue sans être membre du Cercle et, donc, sans bénéficier des avantages réservés aux adhérents.

**Cotisation/Abonnement 2019 à la revue (4 numéros annuels) : France & DomTom : 33 Euros ; Europe : 36 Euros ; Outre-mer : 40 Euros.**

**Abonnement seul à la revue, sans adhésion au CGHAV : France & DomTom : 31 Euros ; Europe : 34 Euros ; Outre-mer : 38 Euros.**

**Cotisation 2019 au CGHAV sans abonnement (simple ou couple) = 25 Euros.**

**Tous les règlements sont à effectuer par chèque à l'ordre du CGHAV**

**Pour toutes les commandes, s'adresser à :**

**1/ En dehors des « Publications du CGHAV » ci-dessous, toutes les commandes de tables de dépouillements sur papier ou de numéros anciens sont à adresser au siège : CGHAV, 55 rue de Châteaudun, 63000 Clermont-Ferrand**

**Numéros anciens disponibles : par numéro port compris = 10 Euros (la majorité est en ligne pour les adhérents – au format PDF)**

**2/ Monsieur Henri PONCHON, 5 rue des Fontenelles 92310 Sèvres : Collection « Publications du CGHAV »**

« Généalogie des familles BEAL... », 2<sup>ème</sup> Ed. par Pierre Lucien POUZET.....27 Euros

« Différentes familles de la région de la Chabasse, Job, Marat Vertolaye », Tome I, II et III par P.L. POUZET.....29 Euros

« Généalogie de quelques familles aux confins Auvergne-Limousin-Marche », par Joseph PRADEL.....27 Euros

« Anciens noms et vocables des paroisses et communes du Puy de Dôme », par Jean Noël MAYET.....13 Euros

« Anciens noms et vocables des paroisses et communes de la Haute-Loire », par Alain ROSSI.....13 Euros

« Actes de tutelle et curatelle (Bailliages de Menat, Montaigut, Pionsat, St Gervais) », par Richard DUJON.....8 Euros

« A travers les actes du bailliage de Pionsat (1727-1733) », par Richard DUJON.....8 Euros

« Aix-la-Fayette, regard sur son passé », par Jean LASSAGNE.....27 Euros

« Petit vocabulaire de termes généalogiques ou historiques en Auvergne » par Marie Claude CHASTEL.....13 Euros

« Les procès criminels de l'Auvergne au 18<sup>e</sup> siècle, jugés à Paris » Tome I, 1700-1769 par J-P. BARTHÉLEMY.....29 Euros

« Les procès criminels de l'Auvergne au 18<sup>e</sup> siècle, jugés à Paris » Tome II, 1770-1792 par J-P. BARTHÉLEMY.....29 Euros

« Les Auvergnats de Paris sous la terreur » par Jean Pierre BARTHÉLEMY.....15 Euros

« Généalogie des Familles CHAPPAT » Tome I par Marc CHAPPAT.....29 Euros

« Les JALABERT de Grandval » Par François CHALAMAUD (21 pages).....11 Euros

« Les DUBOURGNOUX d'Olliergues, St Gervais-s/s-Meymont et Courpière » par François CHALAMAUD (62 p.)...21 Euros

« Généalogie des Familles CHAPPAT, originaires du Puy-de-Dôme » Tome 2 - Arlanc par Marc CHAPPAT (121 p.)...25 Euros

**Nouveauté :**

« Les CHÉNENAILLES de Saint-Amant-Roche-Savine et leurs descendants » par François CHALAMAUD (67 p.)...21 Euros

NIMEÑO II (*Christian MONTCOUQIOL*)  
(*cf. article pp. 47-49*)



Statue de NIMEÑO II devant les arènes de Nîmes (*cliché Wolfgang Staudt-2008*)



NIMEÑO II, le torero « presque » Ambertois  
Photo : Antonio MATEOS







**Thiers**, quartier des tanneries au bord de la Durole.

On remarquera la ressemblance entre la maison à gauche du pont de Seychalles et celle ci-dessous.

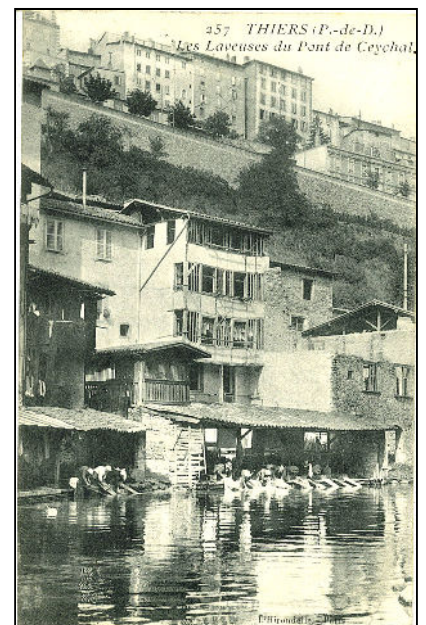
Dans les deux cas, nous sommes chez les **tanneurs**.

En 1906, **Gabrielle CHANEL**, qui n'était pas encore « **Coco** », après le décès de sa mère, était hébergée chez ses tantes, comme « bonne d'enfant », dans l'une de ces maisons convertie en laverie.  
(Source : recensement de Thiers 1906)



### **Courpière.**

Cette maison, aujourd'hui disparue, appartenait à un tanneur. Le grenier débordant, et donc peu chargeable, était destiné à accueillir le séchage des peaux



Voir article sur Thiers  
(pp.51-56)

**ISSN 0220 6765**

Directeur de la publication : Alain ROSSI

16, rue de l'Église – 92200 – Neuilly sur Seine

Imprimerie SOPEDI : 5 avenue Ampère – 91321 – Wissous Cedex

Publication trimestrielle, paraissant en février, mai, août et novembre

**N° 167 - Février 2019 (1<sup>er</sup> trimestre)**

Bordereaux d'inscription

à **l'Assemblée Générale**  
*(Dimanche 31 mars 2019)*

à la réunion du **Groupe**  
Combrailles/Limagne  
et Volcans/Val d'Allier  
*(Samedi 27 avril 2019)*

**Samedi 27 avril 2019 Saint-Quintin/Sioule :**  
**Réunion des Groupes**  
**Combrailles-Limagne / Volcans-Val d'Allier**

**Cantons Combrailles-Limagne** : Aigueperse, Combronde, Ennezat, Gerzat, Manzat, Maringues, Menat, Montaigut en Combrailles, Pionsat, Pontaumur, Pont-du-Château, Pontgibaud, Randan, Riom, Saint-Gervais d'Auvergne, Vertaizon.

**Cantons Volcans-Val d'Allier** : Ardes sur Couze, Aubière, Besse, Bourg-Lastic, Chamalières, Champeix, Clermont-Ferrand, Cournon d'A., Herment, Issoire, La Tour d'Auvergne, St-Amant-Tallende, St-Germain-Lembron, Rochefort-Montagne, Royat, Tauves, Veyre-Monton, Vic-Le-Comte

Nous vous proposons de partager avec nous cette journée du **samedi 27 avril 2019 de 9 h 30 à 18 heures** à la **Salle des Fêtes de Saint-Quintin/Sioule (à côté de l'église)**

Le déjeuner sera servi par **DL BOSTVIRONNOIS - Espace Réceptions**, au prix de **30 euros (boissons comprises)**, merci de réserver **impérativement avant le 22 avril 2019** par courrier ou par mail à Christine EMERY-Di BELLA (coordonnées ci-dessous).

✂-----

➤ Coupon-réponse à retourner avant le **22 avril 2019** à :

Christine EMERY-Di BELLA, 19 Allée des Tilleuls, Neuvial, 03800 Bègues ;  
[mumchris63@yahoo.fr](mailto:mumchris63@yahoo.fr) ; portable : 06 77 07 99 85

Madame, Monsieur .....

Adresse postale : .....

.....

Tél\* : ..... e-mail\* : .....

♦ participera à la réunion du 27 avril 2019. Nombre de personnes :

♦ prendra part au repas : OUI  NON

Si oui nombre de personnes :

**Merci de bien noter vos coordonnées qui resteront confidentielles.**

**Vos recherches (précisez sur quel groupe, CL ou VVA) :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

(\*) Nécessaire pour vous joindre en cas de besoin, merci !

# CERCLE GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE DE L'AUVERGNE ET DU VELAY

Siège Social : 55 rue de Châteaudun 63000 Clermont-Ferrand

Correspondances : Alain ROSSI, Président, 16 rue de l'Église - 92200 Neuilly sur Seine

**Vous êtes membre du C.G.H.A.V. :** vous êtes invité à participer à la **41<sup>e</sup> Assemblée Générale** du Cercle qui se tiendra à **Brioude (43)** salle de l'Instruction (rue de l'Instruction auprès de la place de la Liberté) : 04 7333 7323) le **dimanche 31 mars 2019 à 10 heures** (accueil dès 9h30).

Que vous participiez (ce que nous souhaitons) ou non, **utilisez l'un des deux coupons** ci-dessous selon les modalités indiquées



**SI VOUS ASSISTEZ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,** retournez le coupon-réponse ci-dessous à :

**M. Mme BELLIER – Bel Horizon – Allée des Rossignols – 63780 – St Georges-de-Mons, avant le 20 mars 2019.**

Nom : ..... Prénom : ..... Adhérent n° ....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Localité : .....

	oui	non	Prix	nombre de participants	Total
Assistera à la 41 <sup>e</sup> Assemblée Générale du CGHAV à Brioude, le dimanche 31 mars 2019 à 10 heures			xxx	.....	xxxxxxx
Participera au repas à l'hôtel Artemis, à Flageac (rond point de la déviation de Brioude), le 31 mars à 12 h 30			35 €	.....	.....
Participera à partir de 15 h 30, au spectacle de chants et danses de la Renaissance, salle de l'Instruction Brioude			xxx	.....	xxxxxxx
<b>Joindre un chèque à l'ordre du CGHAV :</b>	<b>TOTAL</b>				.....



**SI VOUS NE POUVEZ ASSISTER A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,**

Utilisez le coupon ci-dessous :

- soit en le remettant à un membre du CA ou à un autre membre du CGHAV qui sera présent à l'AG
- soit en le retournant à : **M. Jean Pierre BARTHÉLEMY**, 14 rue Broca, 75005 Paris (Tél. 01 4336 2005)  
(attention, prévoyez des délais postaux suffisants = envoi **avant le 20 mars 2019**)
- soit par courrier électronique à : [barthelemyjpmc@wanadoo.fr](mailto:barthelemyjpmc@wanadoo.fr)

Nom : ..... Prénom : ..... Adhérent n° .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Localité : .....

n'assistera pas à la 38<sup>e</sup> Assemblée Générale du CGHAV, le dimanche 31 mars 2019, et **donne pouvoir à :**

M. ou Mme ..... Adhérent n° .....

(précisez le nom de la personne, à qui vous pouvez donner directement ce pouvoir, si vous le désirez)

**pour me représenter et prendre part aux votes de l'Assemblée Générale,**

ou, en cas de besoin, transmettre ce pouvoir à une personne de son choix.

En cas de nécessité (personnes déjà en possession de 10 pouvoirs), ce pouvoir sera considéré comme donné en blanc :

M. ou Mme ..... Adhérent n° .....

A : ..... le ..... **Signature** .....

# QUESTIONS QUE VOUS AIMERIEZ VOIR ABORDER EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

(les réponses seront publiées dans la revue avec le compte rendu de l'AG)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

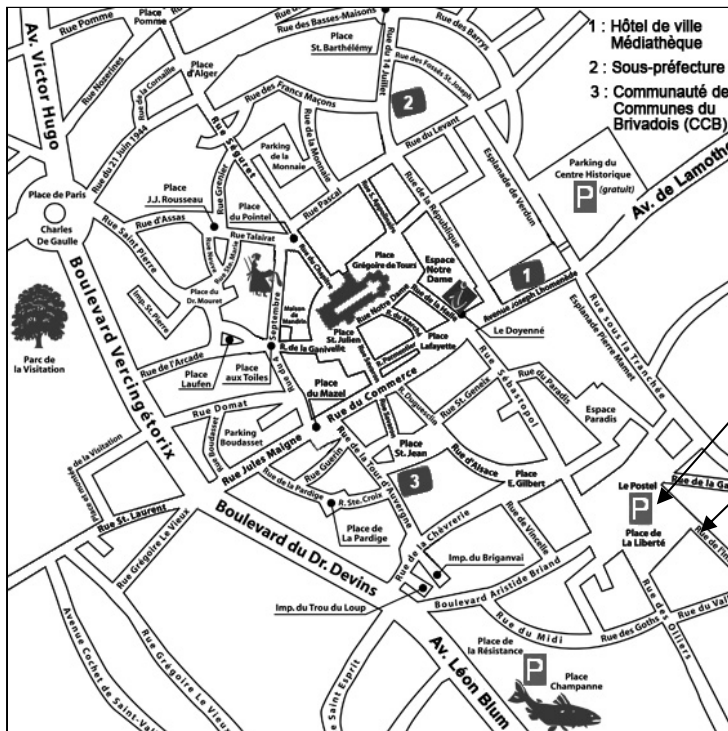
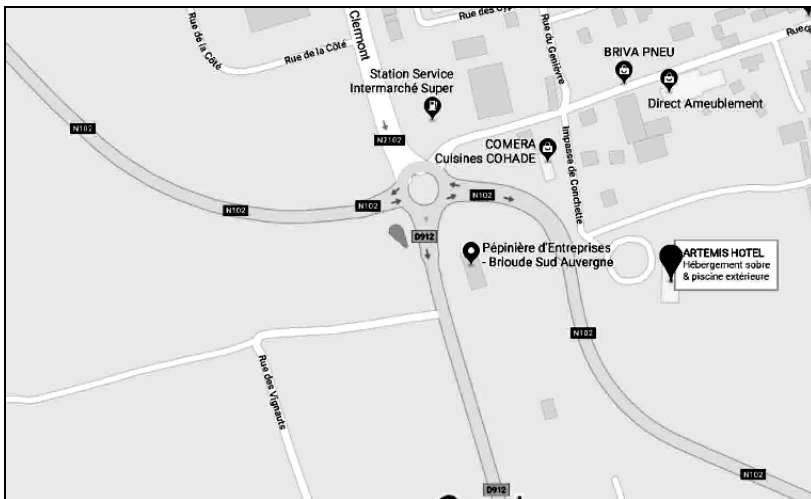
.....

.....

.....

Nom, numéro d'adhérent et signature :

## Hotel Artemis (Brioude)



Assemblée Générale

Parking

Salle de l'instruction